



**NOTRE
GOUVERNEMENT
NOS
ÉLECTIONS**

NOTRE GOUVERNEMENT, NOS ÉLECTIONS

2020 (Version 3.0)

PLEA est un organisme non gouvernemental sans but lucratif financé par la Law Foundation of Saskatchewan et Justice Canada. PLEA est soutenu par la Law Society of Saskatchewan, l'Association du Barreau canadien (division de la Saskatchewan), le College of Law, Legal Aid Saskatchewan, la Saskatoon Public Library et les bibliothèques publiques et les collèges régionaux de la province. PLEA bénéficie également du soutien généreux du ministère de la Justice de la Saskatchewan.

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit à des fins commerciales, mais la reproduction à des fins pédagogiques sans but lucratif est encouragée.

© 2020 Public Legal Education Association of Saskatchewan, Inc.

ISBN #978-1-988445-20-5 (Book)

ISBN #978-1-988445-21-2 (PDF)

TABLE OF CONTENTS

QUELQUES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DE PLEA.....	ii
INTRODUCTION	iii
SECTION 1 : LA RAISON D'ÊTRE DU GOUVERNEMENT	1
LEÇON 1.1 QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE?.....	3
LEÇON 1.2 POURQUOI LES LOIS?.....	7
LEÇON 1.3 BIENS ET SERVICES PUBLICS.....	13
LEÇON 1.4 PAYER POUR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX.....	19
SECTION 2 : LA MÉCANIQUE DU GOUVERNEMENT	27
LEÇON 2.1 LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE PROVINCIALE.....	29
LEÇON 2.2 CRÉATION DES LOIS EN SASKATCHEWAN.....	37
LEÇON 2.3 PARTIS DE L'OPPOSITION.....	43
LEÇON 2.4 MÉDIAS TRADITIONNELS.....	47
LEÇON 2.5 MÉDIAS SOCIAUX.....	53
LEÇON 2.6 PARTICIPATION DES CITOYENS.....	57
SECTION 3 : L'ÉLECTION DU GOUVERNEMENT	63
LEÇON 3.1 LES PROCESSUS ÉLECTORAUX PROVINCIAUX.....	65
LEÇON 3.2 COMMENT NOUS VOTONS.....	89
LEÇON 3.3 RÉFORME ÉLECTORALE.....	97
LEÇON 3.4 LES PLATEFORMES DES PARTIS.....	101
LEÇON 3.5 CANDIDATS LOCAUX.....	103
LEÇON 3.6 ANALYSE POST-ÉLECTORALE.....	105
CORRIGÉ.....	106

QUELQUES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DE PLEA

Consultez le site teachers.plea.org pour une vaste sélection de ressources pédagogiques. Des exemplaires imprimés sont offerts sans frais.



LA DÉMOCRATIE ET LA PRIMAUTÉ DU DROIT

Au Canada, nul n'est exempt de respecter la loi. Idéalement, il s'agit d'une force égalisatrice qui forme la base de notre gouvernance. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants des programmes Droit 30 et Sciences humaines 30.



L'AVOCAT DE LA SALLE DE BAIN

La loi est partout autour de nous, un concept qui peut être illustré à l'aide d'une pièce utilisée par tout le monde. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants des programmes Droit 30 et Histoire 20.



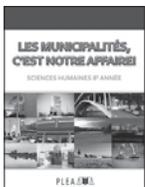
DÉMOCRATIE DIRECTE : PLÉBISCITES ET RÉFÉRENDUMS

La Saskatchewan compte une histoire fascinante avec les concepts de plébiscites et de référendums. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants des programmes Droit 30 et Sciences humaines 30.



SYSTÈME JUDICIAIRE DU CANADA : UNE INTRODUCTION

Le système judiciaire peut sembler complexe, mais ce n'est pas obligé d'être ainsi. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme Sciences humaines 8.



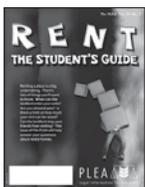
LES MUNICIPALITÉS, C'EST NOTRE AFFAIRE!

Les municipalités sont les formes de gouvernement les plus près de notre vie quotidienne. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme Sciences humaines 8.



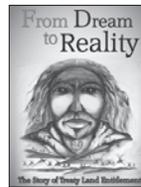
LE CODE DE HAMMURABI

Le Code de Hammurabi est le document fondateur des systèmes juridiques occidentaux. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme Sciences humaines 9 et Droit 30.



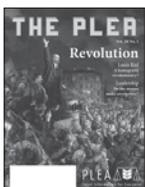
RENT: THE STUDENT'S GUIDE (RESSOURCE DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

Les locataires ont de nombreux droits, et de nombreuses responsabilités. Cette ressource est utile pour tous les jeunes adultes et s'avère particulièrement intéressante pour les enseignants du programme Transitions dans la vie 20,30.



FROM DREAM TO REALITY (RESSOURCE DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

Cette ressource explore comment des territoires ont été réservés à l'usage exclusif des Premières Nations, afin de respecter les traités. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme « Études autochtones 30 » (Native Studies 30).



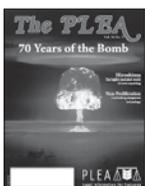
REVOLUTION (RESSOURCE DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

Le changement politique peut parfois se produire au moyen de bouleversements spectaculaires. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants des programmes Droit 30 et « Études autochtones 30 » (Native Studies 30).



LORD OF THE FLIES: THE NOVEL STUDY (RESSOURCE DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

Le roman classique de William Golding offre de nombreuses leçons illustrant comment la société se détériore quand il n'y a pas de lois. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme English 30.



70 YEARS OF THE BOMB (RESSOURCE DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

Que peut-il arriver lorsque des conflits dégénèrent? Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme Histoire 20.



LEARNING ABOUT LAW WITH THE SIMPSONS (RESSOURCE DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT)

La série télévisée qui a été diffusée le plus longtemps peut nous enseigner de nombreuses choses au sujet de la loi. Cette ressource est particulièrement intéressante pour les enseignants du programme English 30.

INTRODUCTION

La salle de classe du programme de sciences humaines est comme une place publique. Les jeunes citoyens s’y rassemblent pour comprendre la société telle qu’elle est, débattre des façons que la société devrait changer et proposer des moyens de réaliser ces changements. C’est dans cette optique que PLEA a créé la troisième édition de la ressource *Notre gouvernement, nos élections* afin de développer le sens civique.

Cette ressource explore le gouvernement, la politique et le processus électoral en Saskatchewan. Chacune de ses trois sections porte sur un aspect en particulier :

SECTION 1 : LA RAISON D’ÊTRE DU GOUVERNEMENT

La Section 1 présente le rôle fondamental du gouvernement dans la société. Elle examine

- le concept de démocratie;
- la façon dont les lois et règlements jouent un rôle dans la société;
- le rôle des services publics;
- la façon dont les gouvernements perçoivent des revenus.

SECTION 2 : LA MÉCANIQUE DU GOUVERNEMENT

La Section 2 explore la façon dont les lois sont faites et comment les gouvernements peuvent être tenus de rendre des comptes. Elle examine

- la composition du parlement;
- la création des lois écrites;
- le rôle des partis d’opposition;
- le rôle des médias;
- le rôle des citoyens.

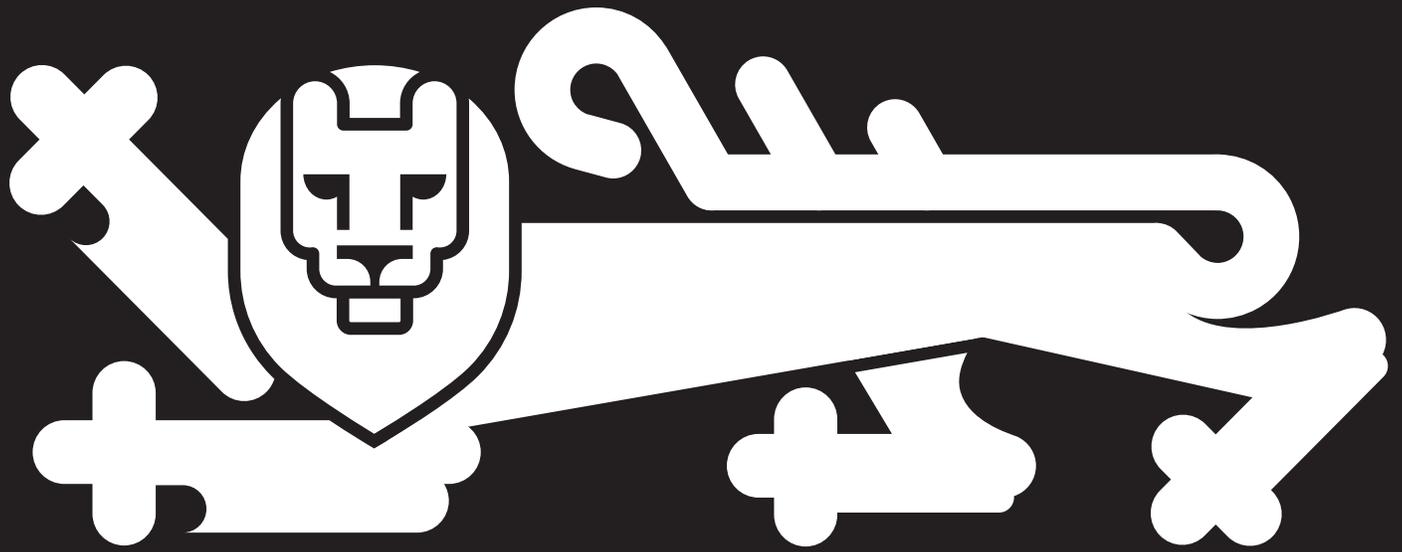
SECTION 3 : L’ÉLECTION DU GOUVERNEMENT

La Section 3 explique comment nous élisons nos gouvernements. Elle examine

- la formation des gouvernements;
- les processus de vote;
- les partis politiques;
- les candidats locaux;
- les résultats de l’élection.

Ces leçons ne sont pas conçues de manière directive ou globale. Les enseignants sont les professionnels les mieux placés pour faciliter l’apprentissage des élèves. C’est pourquoi le matériel dans *Notre gouvernement, nos élections* est destiné uniquement à servir de point de départ suggéré. Il existe de nombreuses autres excellentes ressources sur la gouvernance et les élections, certaines mentionnées dans les leçons de la présente ressource.

Vos commentaires sur cette ressource ou toute autre ressource pédagogique de PLEA sont toujours appréciés. Écrivez-nous à plea@plea.org.



SECTION 1

LA RAISON D'ÊTRE DU GOUVERNEMENT

LEÇON 1.1

QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE?

OBJECTIF

Dans le but de comprendre comment nous sommes gouvernés, les concepts de démocratie seront examinés.

MATÉRIEL

Qu'est-ce que la démocratie?

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Définir la démocratie

La démocratie est un terme complexe. Le mot tire ses racines des mots grecs *demos* (« peuple ») et *kratein* (« gouverner »). À première vue, le concept semble simple : le peuple gouverne. Cependant, en pratique, ça s'avère un peu plus compliqué. Est-ce que *chaque* personne peut gouverner? Et sinon, qui est-ce qui gouverne dans les faits? Et qu'est-ce qui donne de la légitimité à leur gouvernement?

Pour fonder notre compréhension de la démocratie, nous examinerons ses anciennes formes dans la Grèce et la Rome antiques, de même que sa forme moderne au Canada.

On considère généralement que la démocratie occidentale est née à Athènes, au V^e siècle avant notre ère. Les citoyens athéniens participaient directement à la création des lois. Ils se rassemblaient dans des places publiques pour débattre et voter des politiques. On appelle cette approche la démocratie directe. À Athènes, le droit de participer était pris au sérieux : l'État versait aux citoyens un jour de salaire pour assister aux assemblées. Cependant, la démocratie directe athénienne n'était pas une démocratie pour tous. En fait, seuls les hommes

ayant la citoyenneté – soit à peine 10 % de la population – avaient le droit de participer. À peu près au moment où la démocratie directe naissait à Athènes, la démocratie représentative émergeait dans l'Empire romain. La démocratie représentative des Romains ressemblait à la façon dont nous choisissons nos gouvernements aujourd'hui. Les citoyens élaient des représentants au gouvernement qui gouvernaient en leur nom.

La démocratie grecque s'est éteinte lors de la conquête de la Grèce par les Macédoniens en 338 avant notre ère. La démocratie romaine quant à elle a pris fin lorsque le pouvoir s'est centralisé dans le palais impérial après la mort de l'empereur Auguste en l'an 14. Quelques régimes démocratiques existaient encore dans le monde, mais la démocratie est essentiellement passée en hibernation. Ce n'est que dans la seconde moitié de l'époque moderne (vers 1500-1800) que la démocratie a émergé de nouveau. Au début du XXI^e siècle, la majorité des pays étaient considérés comme des démocraties.

Aujourd'hui, un aspect essentiel pour qu'un pays soit considéré comme une démocratie est le suffrage universel (le droit de vote accordé à tous les citoyens adultes). Au Canada, le suffrage est presque universel : pratiquement chaque citoyen adulte a le droit de vote. En Saskatchewan, la seule exception est le directeur général des élections, la personne qui coordonne et supervise les élections provinciales. Toutefois, au début du XX^e siècle, la démocratie canadienne était de manière décevante proche de celle de la Grèce antique : les femmes, les minorités, les prisonniers, les jeunes adultes et les citoyens ne possédant aucune propriété n'avaient pas le droit de voter. Plusieurs de ces restrictions n'ont été levées que dans les années 1970.

Depuis l'époque de la Grèce antique, le concept d'État a évolué; les États sont géographiquement plus grands, ont une plus grande population et assument plus de responsabilités. La croissance de l'État rend l'idée de la place publique athénienne – où tous les citoyens participaient directement à la prise de décisions – presque impossible. C'est pourquoi la démocratie canadienne est fondée principalement sur le concept romain de démocratie représentative. À l'occasion, nous décidons directement d'une question par référendum, mais, la plupart du temps, nous choisissons des représentants pour gouverner en notre nom.

Vers une définition de la démocratie

Nous savons que les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et autochtones en vertu de la *Loi sur les Indiens* sont des démocraties représentatives, avec un suffrage universel. Cela nous permettra de mieux comprendre ce qu'est exactement la démocratie au Canada.

Afin de mieux définir la démocratie, il est utile de se tourner vers le politologue canadien Henry Bertram Mayo. Dans son essai *An Introduction to Democratic Theory* publié en 1960, il a affirmé que la démocratie occidentale moderne

comporte habituellement les quatre éléments suivants (*traduction libre*) :

- souveraineté populaire : le peuple a le dernier mot, habituellement sous la forme d'élections
- égalité politique : le vote de tout le monde a le même poids
- liberté politique : aujourd'hui, la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression et la liberté d'association politique
- règle de la majorité : le plus grand nombre l'emporte sur le plus petit nombre, avec une attention particulière accordée aux droits des minorités.

Le cadre donné par Mayo ne définit peut-être pas de manière définitive la démocratie, mais il aide à saisir les paramètres de base sur lesquels fonctionne la démocratie représentative canadienne : chaque citoyen adulte est libre de participer, avec une voix égale aux autres, et collectivement le plus grand nombre prévaut, tant que la majorité ne bafoue pas les droits des minorités.

Notre gouvernement, nos élections

On peut difficilement exagérer l'importance de l'éducation à la démocratie. Comme l'a dit le sénateur canadien Eugene Forsey : « Le gouvernement est notre créature. Nous le créons et, au bout du compte, nous en sommes responsables. » (*traduction libre*) Comme nous choisissons les gens qui nous gouvernent, nos droits et responsabilités sont le produit des décisions démocratiques que nous prenons. Autrement dit, nous ne sommes pas soumis au gouvernement. Le gouvernement nous est soumis.

MARCHE À SUIVRE

1. Demandez aux élèves ce que signifie la démocratie pour eux. Utilisez leurs réponses variées pour établir qu'il est difficile de définir de manière précise la démocratie.
2. Répartissez les élèves en petits groupes et distribuez le document Qu'est-ce que la démocratie?. Les élèves de chaque groupe doivent discuter entre eux des énoncés au sujet de la démocratie. Demandez aux groupes de partager avec la classe l'énoncé qui, selon eux, est le plus intéressant et d'expliquer leur raisonnement.
3. Demandez aux élèves de se remettre en petits groupes afin de créer leur propre définition de la démocratie.
4. Demandez à chaque équipe de partager sa définition de la démocratie avec le reste de la classe.

QUESTION CLÉ

- **En quoi le processus consistant à travailler ensemble pour créer une définition de la démocratie est-il similaire au concept même de la démocratie?**

5. Une ronde supplémentaire peut être ajoutée au processus de création de la définition en demandant à la classe de travailler ensemble pour définir la démocratie.

6. Pour un résumé de la leçon, discutez en classe de l'énoncé suivant :

« La démocratie est une technique qui nous garantit de ne pas être mieux gouvernés que nous le méritons. »
(traduction libre)

- George Bernard Shaw

POUR ALLER PLUS LOIN

7. Le Canada est une démocratie représentative. Le Canada est également une démocratie libérale. Ce qui signifie que les grands principes du libéralisme guident notre régime démocratique. Pour mieux comprendre les principes de la démocratie libérale, consultez la leçon 3 « Qu'est-ce qu'une démocratie libérale? » dans *La démocratie et la primauté du droit*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.
8. Pour explorer l'histoire du droit de vote au Canada, reportez-vous à la section « Les peuples autochtones et le droit de vote » dans la leçon 1 du document *La démocratie et la primauté du droit*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.
9. Pour avoir un aperçu de la façon dont se gouvernaient les Haudenosaunee, consultez « Les origines de la démocratie autochtone » dans la leçon 1 de la ressource *Démocratie directe : plébiscites et référendums*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.
10. Les récents travaux d'Astra Taylor sur les origines et les formes de la démocratie fournissent des informations éclairantes sur les différentes significations du terme *démocratie*. L'épisode « What is democracy » de l'émission *Ideas* diffusée en octobre 2019 sur les ondes de CBC constitue une excellente introduction à la question. Vous le trouverez à cbc.ca/ideas (ressource disponible en anglais seulement).

QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE?

Discutez des énoncés suivants au sujet de la démocratie. Certains d'entre eux sont compliqués, mais des questions de discussion vous guideront.

1. « La démocratie est un système dans lequel personne ne peut se choisir lui-même, personne ne peut se donner le pouvoir de gouverner et, par conséquent, personne ne peut s'attribuer un pouvoir inconditionnel et illimité. » (traduction libre)

- Giovanni Sartori, *The Theory of Democracy Revisited*

DISCUTEZ : Pourquoi est-ce que personne ne devrait détenir un pouvoir illimité?

2. « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

- Article 21(3) de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*

DISCUTEZ : Le suffrage est le droit de vote. Pourquoi tout le monde doit-il avoir le droit de voter? Pourquoi tous les votes doivent-ils être égaux?

3. « La démocratie en tant que culture politique implique généralement l'intervention simultanée de plusieurs éléments, dont deux qui sont fondamentaux : un gouvernement par la majorité (soit de manière directe ou au moyen de représentants) et la protection des droits des individus ou des minorités. » (traduction libre)

- Israelite Rubinstein et Chaim Adler,
The Development of Democratic Culture in a Society with Powerful Traditional Forces: The Case of Israel

DISCUTEZ : Est-ce que la majorité a toujours raison? La majorité peut-elle parfois bafouer les droits des individus et des minorités?

4. « La démocratie est un système politique au sein duquel différents groupes ont légalement droit de rivaliser pour le pouvoir et dans lequel les détenteurs du pouvoir institutionnel sont élus par le peuple et sont tenus de rendre des comptes au peuple. » (traduction libre)

- Tatu Vanhannen, *Prospects of Democracy: A Study of 172 Countries*

DISCUTEZ : Est-ce que ce sont toujours les groupes ayant les meilleures idées qui remportent le pouvoir dans une démocratie?

5. « La démocratie politique moderne est un système de gouvernance où les dirigeants sont tenus responsables de leurs actions dans le domaine public par les citoyens, qui agissent indirectement par la rivalité et la coopération de leurs représentants élus. » (traduction libre)

- Philippe C. Schmitter et Terry Lynn Karl
What Democracy Is . . . And Is Not

DISCUTEZ : Quels sont les mérites de la rivalité? Quels sont les mérites de la coopération?

6. « La participation dans une démocratie n'est pas une question de soumission au pouvoir ou de loyauté aveugle envers l'État, mais une volonté d'être responsable de l'État et de participer à tous les niveaux dans les décisions qui décideront de son avenir. » (traduction libre)

- Shirley Engle et Anna Ochoa,
Education for Democratic Citizenship

DISCUTEZ : Pourquoi la loyauté aveugle est-elle dangereuse?

7. « La démocratie rend plus probable la réalisation à long terme d'objectifs sociaux; et le progrès social rend plus probables la survie et le développement de la démocratie. » (traduction libre)

- UNICEF, *The State of the World's Children*

DISCUTEZ : Comment définiriez-vous le progrès social?

8. « La démocratie n'est pas simplement une théorie d'intérêt personnel qui donne aux gens le droit de poursuivre leurs propres objectifs aux dépens des autres. Le bien commun est la caractéristique fondamentale de la démocratie. » (traduction libre)

- Michael W. Apple et Jeffery Beane,
Democratic Schools

DISCUTEZ : Pourquoi le bien commun est-il une caractéristique fondamentale de la démocratie?



DOCUMENTÀ
DISTRIBUER

LEÇON 1.2

POURQUOI LES LOIS?

OBJECTIF

Afin de comprendre en quoi les lois contribuent à la stabilité sociale, nous examinerons la raison d'être des lois.

MATÉRIEL

La raison d'être des lois
La raison d'être des lois : études de cas
Louer un logement en Saskatchewan

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Pouvoirs législatifs au Canada

Mel Hurtig, éditeur, auteur et activiste politique, a déjà déclaré que les premiers ministres provinciaux du Canada étaient pratiquement des rois, comparativement aux gouverneurs des États américains. La mise en place de ces « royautes » – la vaste étendue du pouvoir juridictionnel détenu par les provinces canadiennes – remonte au moins en 1840.

En 1840, l'Acte d'Union unissait le Haut-Canada et le Bas-Canada en un même territoire législatif et les renommait Canada-Est (le Québec d'aujourd'hui) et Canada-Ouest (l'Ontario d'aujourd'hui). Comme le Canada-Est et le Canada-Ouest avaient des cultures très divergentes, il était très difficile de les gouverner sous un seul parlement.

La difficulté de gouverner le Canada-Est et le Canada-Ouest comme une seule juridiction a donné lieu à des spéculations voulant que la Confédération de 1867 n'ait pas été réalisée uniquement pour unifier les territoires britanniques au nord des États-Unis. Elle aurait aussi été faite dans le but de dissoudre

l'union législative du Canada-Est et du Canada-Ouest, afin de leur redonner une partie de leur autonomie politique. En ce sens, la Confédération a permis à la fois d'unifier politiquement le Canada et d'octroyer à chaque province un pouvoir considérable.

La distribution des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux a été établie dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Celui-ci a plus tard été renommé la Loi constitutionnelle de 1867.

Gouvernement fédéral

L'article 91 de la constitution confère au gouvernement fédéral le contrôle sur des domaines tels que :

- Les banques
- Le droit criminel
- La radiodiffusion
- La Gendarmerie royale du Canada
- Les transports aériens
- La défense nationale
- Les parcs nationaux
- Le commerce international
- Les services postaux
- Les pêches et océans

Gouvernements provinciaux

L'article 91 de la constitution confère aux gouvernements provinciaux le contrôle sur des domaines tels que :

- L'éducation
- Les autoroutes
- Les soins de santé
- Les forêts et les mines
- L'agriculture
- Les normes du travail
- Les permis d'alcool et de jeux

Administrations municipales

Les gouvernements provinciaux délèguent certains de leurs pouvoirs aux municipalités. Au moyen de règlements municipaux et d'autres mesures, les municipalités peuvent régir différents domaines tels que :

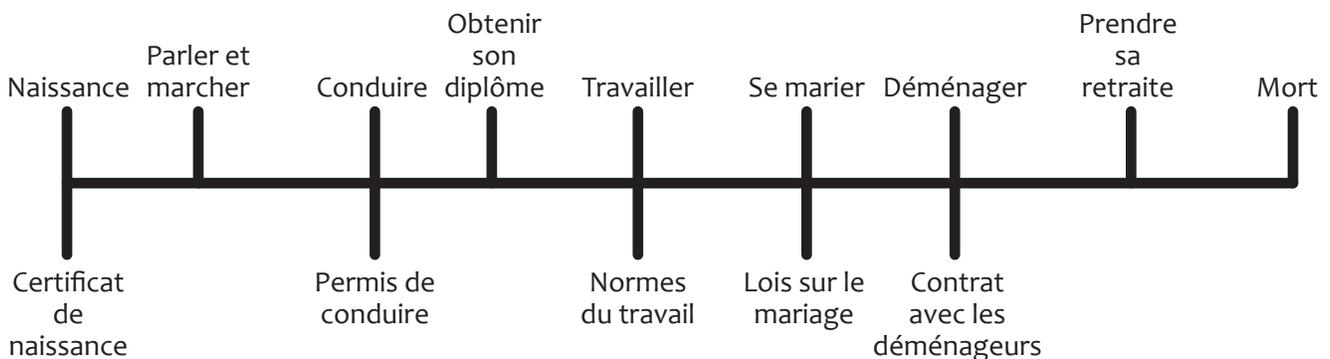
- Les rues et les routes
- Les taxes foncières
- Les services publics, comme l'eau
- Les égouts et la collecte des ordures
- Les services de police et services d'incendie locaux
- Les parcs et terrains de jeux

- Les codes du bâtiment
- La nuisance publique, telle que bruit, décharge de véhicule et détrit
- Les heures d'ouverture des commerces
- Les couvre-feux
- Les animaux et les chiens dangereux

En plus des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, il existe aussi divers gouvernements des Premières Nations. La structure et l'autorité de ces gouvernements diffèrent d'une nation à l'autre. Certains paramètres pour la gouvernance des réserves sont définis en vertu de la *Loi sur les Indiens*, mais le champ d'application complet du pouvoir de chaque Première Nation est largement déterminé par l'entente que chacune a conclue avec le gouvernement fédéral. Elles vont d'une gouvernance minimale à des ententes d'autonomie gouvernementale avec le Canada.

MARCHE À SUIVRE

1. Tracez une ligne sur le tableau. À l'une des extrémités, écrivez « Naissance » et à l'autre, « Mort ». Demandez aux élèves de réfléchir à divers événements de la vie et écrivez-les en ordre chronologique le long de la ligne.
2. Demandez aux élèves de penser à des lois en lien avec ces événements de la vie, et écrivez-les sous la ligne. Vous trouverez ci-dessous un exemple incomplet.



3. Discutez de la ligne et des lois.

QUESTIONS CLÉS

- Est-ce que les lois interfèrent inutilement avec le droit de chacun de vivre sa vie comme il le veut?
- Quand le public a-t-il besoin de passer outre aux droits individuels pour faire ce qu'il veut?
- Comment serait la vie sans lois?

La classe pourrait également explorer de quel palier de gouvernement relève chaque loi afin d'illustrer la distribution des pouvoirs au Canada.

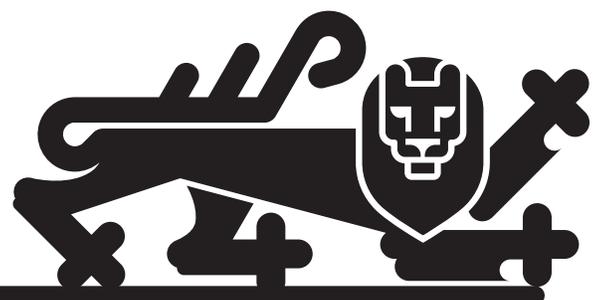
4. Résumez la discussion avec le document La raison d'être des lois.
5. Lisez La raison d'être des lois : études de cas, et assignez ensuite le document Louer un logement en Saskatchewan. La trousse de PLEA Rent : *The Student's Guide* peut être utile pour cette activité. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org (en anglais seulement).

POUR ALLER PLUS LOIN

6. Pour mieux comprendre comment la loi contribue à préserver l'ordre dans une démocratie, reportez-vous à la leçon 5 « La liberté et la loi » de *La démocratie et la primauté du droit*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.
7. « La grande puanteur de Londres » est une excellente étude de cas sur la raison d'être des lois. Vous trouverez ce texte dans la ressource *L'avocat de la salle de bain* à teachers.plea.org.

LA RAISON D'ÊTRE DES LOIS

- Les lois soutiennent des valeurs sociales générales avec des objectifs tels que promouvoir les processus démocratiques, protéger le droit à un procès juste, prescrire des pratiques commerciales honnêtes et établir des programmes sociaux.
- La loi est une façon de régler les différents de manière ordonnée, en suivant les règles de droit.
- La loi protège les citoyens, leurs biens et leurs droits.
- La loi fournit un cadre assurant l'ordre dans notre société, avec un certain degré de prévisibilité et de stabilité.



LA RAISON D'ÊTRE DES LOIS : ÉTUDES DE CAS

Parfois, nous considérons les lois comme des restrictions à nos libertés. Par exemple, nous ne sommes pas libres de faire de la vitesse dans une zone scolaire. La société croit qu'il doit y avoir une limite à la vitesse à laquelle nous conduisons dans une zone scolaire. Nous avons donc créé des lois pour limiter la vitesse des véhicules dans ces zones. Les lois expriment donc les croyances d'une société.

Cependant, les lois font plus qu'exprimer nos croyances. Elles visent également à avoir un effet positif. En réglementant la vitesse des véhicules dans les zones scolaires, nous réduisons les risques que des enfants se fassent frapper par des véhicules.

Néanmoins, certaines personnes jugeront certaines lois comme étant trop prohibitives, même si l'intention derrière la loi est bonne. Elles diront des choses comme « le gouvernement doit rester à l'extérieur de nos vies. »

Il est vrai que nous devons limiter jusqu'où la loi peut s'immiscer dans nos vies. Cependant, l'absence de lois est souvent dangereuse. Examine les scénarios suivants qui illustrent ce qui peut arriver sans lois.

JAPON ET HAÏTI :

Deux tremblements de terre, deux résultats

Le 11 mars 2011, un tremblement de terre d'une magnitude de 9,0 a frappé le Japon. Il s'agissait du septième tremblement de terre le plus puissant jamais enregistré. Le tremblement de terre et le tsunami qu'il a provoqué ont causé une dévastation généralisée et tué 20 000 personnes.

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre beaucoup moins puissant, d'une magnitude de 7,0, a frappé Haïti. Bien que le tremblement de terre n'ait pas déclenché un tsunami comme au Japon, les dommages ont été beaucoup plus catastrophiques. En fait, 230 000 personnes ont été tuées, 300 000 ont été blessées, et 1 million de personnes se sont retrouvées sans abri. Presque tous les décès et blessures étaient le résultat de l'effondrement d'édifices.

Le professeur en génie Karl Stephan a observé que l'ampleur de la destruction et des morts en Haïti était un exemple de « ce qui arrive lorsque le gouvernement se retire complètement de la supervision de la construction privée, et même publique. Les choses peuvent bien aller pour un certain temps, mais lorsque survient un tremblement de terre, la dévastation est presque totale. »¹ (*traduction libre*)

Les codes du bâtiment stricts du Japon, de même que les exercices réguliers en cas de tremblement de terre et de tsunami ont au bout du compte sauvé des vies. Au contraire, des codes du bâtiment peu rigoureux et l'absence d'exercices d'urgence ont contribué au nombre très élevé de décès en Haïti.

¹ « Building Codes, Earthquakes, and Haiti », *Engineering Ethics*, 25 janvier 2010

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS:

Deux systèmes bancaires, deux résultats

En 2008, la récession a dévasté l'économie mondiale. Lorsque des millions d'Américains ont perdu leur emploi, ils se sont retrouvés incapables de faire leurs paiements hypothécaires. Cette situation a entraîné la faillite de 465 banques aux États-Unis. Le Canada a également connu d'importantes pertes d'emplois. Cependant, aucune banque n'a fait faillite. L'une des raisons en était la réglementation gouvernementale.

L'économiste Paul Krugman a comparé la réglementation des banques américaines et canadiennes et constaté que « les États-Unis avaient auparavant un système bancaire ennuyeux, mais la déréglementation de l'ère Reagan avait rendu les choses dangereusement intéressantes. Le Canada, quant à lui, a conservé un joyeux ennui. »

La réglementation « ennuyeuse » du Canada oblige nos banques à être plus prudentes lorsqu'elles prêtent de l'argent : nos banques ont des limites serrées quant à la somme qu'elles peuvent prêter, et leur capacité de se délester de prêts risqués vers d'autres banques est restreinte.

Krugman a conclu que « les restrictions canadiennes signifiaient moins de possibilités pour les banquiers d'avoir des idées astucieuses que ce qui aurait été possible si le Canada avait imité la déréglementation à tout crin des États-Unis. Mais, au final, cela a été une bonne chose. »² (*traduction libre*) Nos réglementations bancaires ont aidé le Canada à résister à la récession mondiale.

² « Good and Boring », *New York Times*, 31 janvier 2010

LOUER UN LOGEMENT EN SASKATCHEWAN

La réglementation entourant la propriété locative est un problème qui dure depuis longtemps en Saskatchewan, particulièrement pour les jeunes. Pratiquement tout le monde louera un logement à un moment de sa vie, ou connaît quelqu'un qui le fait.

À l'aide du document de *PLEA Rent: The Student's Guide* (ressource disponible en anglais seulement à **teachers.plea.org**), diverses sources de nouvelles locales et l'expérience de personnes dans votre communauté, examine de quelle façon la réglementation régissant la location trouve un équilibre entre les droits des propriétaires et ceux des locataires.

1. Quel type de réglementation en matière de location de logement existe-t-il en Saskatchewan? Dresse la liste des règles que tu juges les plus importantes.
2. En quoi la réglementation entourant la location de logement en Saskatchewan reflète-t-elle les quatre raisons d'être des lois :
 - Les lois soutiennent des valeurs sociales générales avec des objectifs tels que promouvoir les processus démocratiques, protéger le droit à un procès juste, prescrire des pratiques commerciales honnêtes et établir des programmes sociaux.
 - La loi est une façon de régler les différends de manière ordonnée, en suivant les règles de droit.
 - La loi protège les citoyens, leurs biens et leurs droits.
 - La loi fournit un cadre assurant l'ordre dans notre société, avec un certain degré de prévisibilité et de stabilité.
3. Crois-tu que la réglementation est adéquate? Quels changements y apporterais-tu?
4. Quelles sont les conséquences possibles de n'avoir aucune réglementation en matière de location de logement?



ACTIVITÉ

LEÇON 1.3

BIENS ET SERVICES PUBLICS

OBJECTIF

Le rôle du gouvernement va au-delà de la création et de l'application des lois.

Le gouvernement nous fournit aussi des biens et des services publics. Cette leçon présente ce concept.

MATÉRIEL

Dépenses publiques du gouvernement de la Saskatchewan
La raison d'être des dépenses publiques

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Raisons fondamentales des biens et services publics

Généralement, les biens publics sont des biens dont la consommation est partagée et qui sont non exclusifs. Pour illustrer ces deux concepts, considérez un parc de votre communauté. Le parc permet la consommation partagée, car de nombreuses personnes en profitent en même temps. Le parc est aussi non exclusif, car toute personne a le droit de l'utiliser, quel que soit son statut social ou économique.

La même logique s'applique aux routes, trottoirs et ponts, qui sont tous des biens publics. La plupart des musées et des bibliothèques sont également des biens publics. Au Canada, la grande majorité des établissements de soins de santé et d'éducation primaire et secondaire tombent également dans le domaine des biens publics, bien qu'ils soient souvent désignés comme étant des services publics.

Les biens et services publics sont payés par les impôts et taxes. Parfois, les coûts sont compensés par des frais d'utilisation. Pensez aux transports en

commun, par exemple. Les gouvernements investissent l'argent des impôts dans les systèmes de transports en commun. Cependant, nous payons aussi le prix du billet lorsque nous prenons l'autobus. Ensemble, la contribution du gouvernement et les frais d'utilisation couvrent le coût entier du service d'autobus.

Comme le prix des billets d'autobus a un impact plus grand sur les personnes à faibles revenus comme les étudiants et les aînés, certaines personnes sont admissibles à des tarifs réduits. L'établissement du prix du billet en fonction de la capacité de payer des utilisateurs contribue à faire en sorte que les coûts soient répartis de manière plus équitable. Cependant, certaines critiques affirment qu'un bien comme l'autobus n'est pas véritablement public à moins d'être gratuit pour tout le monde.

Selon la Henry George Foundation de la Grande-Bretagne – nommée en l'honneur du célèbre réformateur social du XIX^e siècle – « la valeur des services publics ne dépend pas des coûts nécessaires pour les offrir, mais plutôt de la valeur qui serait perdue s'ils n'étaient plus offerts. » (*traduction libre*) Examinez à nouveau l'exemple des transports en commun. Ils fournissent un moyen de transport abordable, que ce soit pour le travail, le magasinage ou les loisirs. Ils aident les personnes, les commerces et les groupes communautaires. Ils présentent également l'avantage de réduire le nombre de véhicules sur les routes. La réduction de la circulation automobile profite aux personnes qui utilisent leur voiture. De plus, la réduction de la circulation diminue la pollution, améliorant ainsi la santé globale de la société et de l'environnement. Par conséquent, la valeur des transports en commun ne peut se réduire aux simples coûts de fonctionnement des autobus.

Pensez à d'autres services publics, comme les pompiers, la police, les systèmes d'égout, le logement social, les soins de santé et l'éducation. Leur valeur globale ne peut pas se mesurer uniquement par leurs coûts financiers. Leur valeur doit être considérée dans le contexte plus large de la façon dont le bien ou le service contribue au bien-être de la société dans son ensemble.

Une autre raison pour laquelle les gouvernements fournissent certains biens et services est attribuable à un concept appelé « défaillance du marché ». Une défaillance du marché existe quand :

- un bien ou un service ne serait ou ne pourrait être fourni de manière adéquate par le secteur privé, ou
- le risque pour la société serait élevé si le fournisseur du secteur privé manquait à ses obligations

Pour illustrer le concept de défaillance du marché, pensez aux services d'approvisionnement en eau. On peut douter qu'il soit faisable, d'un point de vue économique, pour un fournisseur du secteur privé de construire l'ensemble du système d'aqueduc d'une ville. Même si un fournisseur privé construisait l'infrastructure, s'il faisait faillite, il pourrait

simplement s'en aller et laisser le public sans accès à de l'eau potable. Après tout, les organisations du secteur privé sont essentiellement tenues de rendre des comptes à leurs actionnaires, et non à leurs clients. Le secteur public, quant à lui, doit rendre des comptes à tous les citoyens, au moyen du processus démocratique. Comme l'État sera toujours là, il convient mieux pour fournir les services d'approvisionnement en eau des villes.

Bien sûr, le gouvernement ne fournit pas des biens et des services non nécessaires, qui peuvent être fournis par le secteur privé. Par exemple, une société ne serait pas à risque s'il y avait une pénurie de bas collants. Par conséquent, le gouvernement ne fabrique pas, ne distribue pas et ne vend pas de bas collants.

Les biens et services publics remplissent un but social unique. Ils contribuent à créer une société égalitaire, fonctionnelle et saine. De plus, les biens et services publics ont une fonction démocratique. En effet, avec les biens et services publics, chaque citoyen est propriétaire à parts égales. Ainsi, tous les citoyens – quel que soit leur statut économique ou social – ont une voix égale pour décider de quelle façon ces biens et services sont fournis.

MARCHE À SUIVRE

1. Pour présenter l'idée des dépenses publiques, discutez des raisons pour lesquelles les écoles primaires et secondaires sont un bien public.

QUESTIONS CLÉS

- Est-ce que les citoyens se voient refuser l'accès à l'école publique s'ils ne sont pas capables de payer?
 - Qu'est-ce qui serait différent si les écoles n'étaient pas des biens publics?
 - Quelles seraient les conséquences à court et à long terme si l'éducation n'était pas publique, mais plutôt fondée sur la capacité de payer?
2. En vous servant des informations générales à l'intention de l'enseignant, discutez du concept de biens et services publics. Le document Dépenses publiques du gouvernement de la Saskatchewan peut aider à illustrer la discussion.
 3. Animez la lecture en classe du document La raison d'être des dépenses publiques.

QUESTION CLÉ

- Tous les citoyens sont égaux. Pourquoi devons-nous veiller à ce que certains biens et services soient disponibles de manière égale pour tous les citoyens?

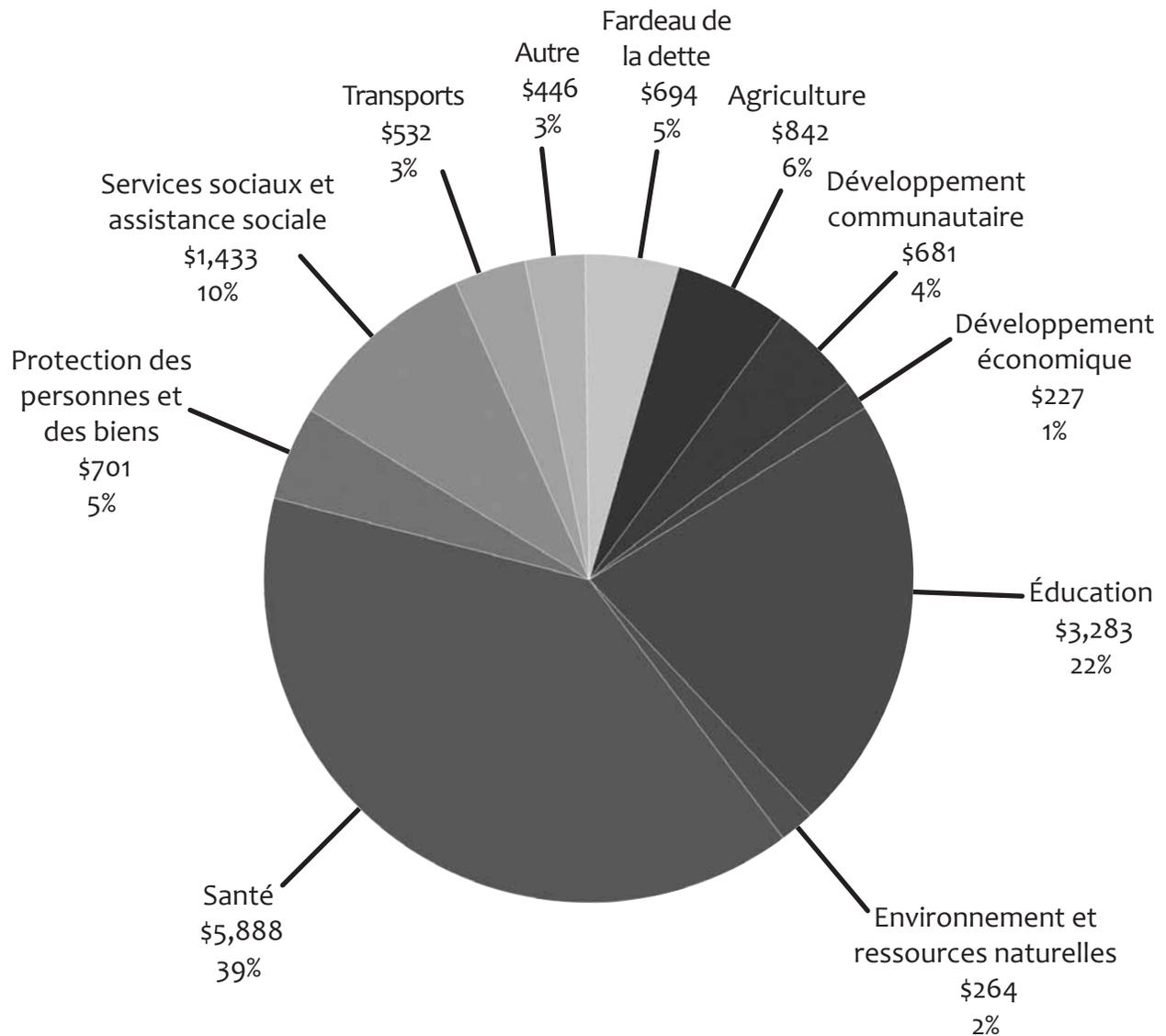
4. Les élèves peuvent faire une recherche sur les buts, les avantages et les critiques d'un bien ou d'un service public en particulier. Les points de départ pour cette recherche pourraient comprendre des groupes de réflexion politique, comme le Canadian Centre for Policy Alternatives (www.policyalternatives.ca) et l'Institut Fraser (www.fraserinstitute.org/fr).

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour présenter les façons dont les gouvernements doivent rendre compte aux citoyens de leur gestion des biens et services publics, consultez Ombudsman Saskatchewan. Leurs ressources pédagogiques comprennent :
 - Des renseignements au sujet de l'ombudsman
 - Des études de cas sur la façon dont l'ombudsman veille à l'équité pour les citoyens
 - Des conférenciers pour les classesApprenez-en plus au www.ombudsman.sk.ca (en anglais seulement).
6. Les services sociaux et l'assistance constituent le troisième secteur en importance pour les dépenses provinciales. L'assistance sociale consiste en des paiements en argent remis directement aux citoyens dont les revenus sont insuffisants pour assumer les frais de subsistance de base. Nick Falvo, directeur Recherche et données à la Calgary Homeless Foundation, a écrit une présentation utile pour comprendre la raison d'être et les lacunes de l'assistance sociale. Vous pouvez consulter l'article « Ten Things to Know About Social Assistance in Canada » au <http://behindthenumbers.ca/2017/05/09/ten-things-know-social-assistance-canada/> (en anglais seulement)

DÉPENSES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

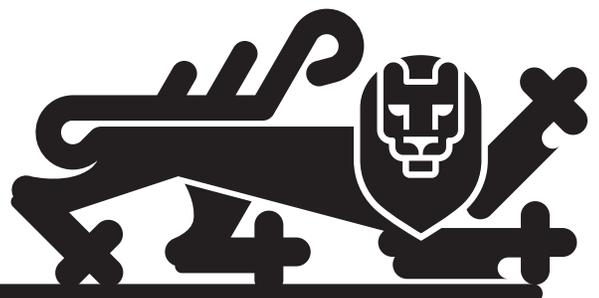
(en millions de dollars)



DÉPENSES TOTALES : 14,99 MILLIARDS DE DOLLARS*

Source : Budget provincial 2018/2019 du gouvernement de la Saskatchewan

* Ne comprend pas les dépenses d'infrastructure « Saskatchewan Builds » de 1,1 milliard de dollars



DOCUMENT

LA RAISON D'ÊTRE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Les dépenses publiques remplissent plusieurs fonctions. Les routes sur lesquelles nous conduisons, les écoles que nous fréquentons et les hôpitaux que nous visitons ne sont que quelques exemples de la façon dont l'argent public est utilisé en Saskatchewan. D'autres exemples comprennent les programmes de médicaments des aînés, les programmes de stabilité des revenus des agriculteurs et les parcs provinciaux. La liste est très longue : au total, le gouvernement de la Saskatchewan dépense plus de 16 milliards de dollars par année.

Pour mieux comprendre la raison d'être des dépenses publiques, considérez la façon dont les routes sont planifiées, construites et entretenues.

Sans le gouvernement, comment les routes seraient-elles construites? Vous pourriez peut-être construire la route directement devant votre maison, et espérez ensuite que vos voisins continuent la route. Mais même si ça pouvait être fait, qui planifierait où la route mène? Comment serait-elle entretenue? Et qui construirait les tronçons de route traversant des secteurs où personne n'habite?

Il y a de nombreux résultats positifs à ce que ce soit le gouvernement qui construise et entretienne les routes :

- **Les coûts sont moins élevés**

La théorie des « économies d'échelle » suggère qu'il revient moins cher de construire des routes au moyen d'une planification centralisée, que de les construire tronçon par tronçon

- **Les citoyens disposent d'une plus grande mobilité**

En facilitant le transport à pied, à vélo ou en voiture, on donne une plus grande liberté aux citoyens

- **Les entreprises génèrent de la richesse**

Un accès aux entreprises est créé pour les clients, les employés et les fournisseurs

- **La société a plus de liberté**

Le fait de libérer les individus et les entreprises de la tâche de créer leurs propres réseaux de routes donne aux gens plus de temps pour se consacrer à leurs intérêts personnels

- **La voix de tous les citoyens est égale**

Si des suggestions ou des problèmes concernant la route surviennent, chaque personne a son mot à dire en tant que propriétaire à parts égales de la route

Bien que simplifié, l'exemple des routes ci-dessus illustre les recherches d'Amartya Sen, économiste et récipiendaire d'un prix Nobel, sur la raison d'être des dépenses publiques. Dans son ouvrage *Development as Freedom*, Sen soulignait que les pays dont les dépenses publiques sont les plus élevées ont des citoyens en meilleure santé et mieux éduqués. Il croit que lorsque le gouvernement fournit adéquatement les services de base, les citoyens sont libres d'exercer des choix individuels qui entraînent le développement personnel et social.

Les dépenses publiques peuvent aussi aider à rendre la société plus juste. Par exemple :

- les programmes d'assistance sociale aident à faire en sorte que les personnes les plus pauvres de la société – telles que les aînés et les personnes sans emploi – reçoivent un revenu minimum et bénéficient de logements abordables
- les programmes de stabilisation de l'agriculture contribuent à protéger les agriculteurs et leurs communautés des fluctuations hors de leur contrôle, comme les mauvaises conditions météo et les chocs sur les marchés financiers mondiaux
- les soins de santé et l'éducation font en sorte que tous les citoyens reçoivent les services essentiels pour être en santé et informés

LA RAISON D'ÊTRE DES DÉPENSES PUBLIQUES... SUITE

Lorsque le gouvernement fournit des biens et services à tous les citoyens, la classe moyenne et les personnes démunies ont accès aux mêmes services que les gens riches. En d'autres mots, les dépenses publiques contribuent à rendre la société plus égalitaire. Ce qui profite à *tout le monde* dans la société, y compris les riches. Dans *The Spirit Level*, étude sur l'égalité dans les sociétés réalisée par Richard Wilkinson et Kate Pickett, les auteurs ont découvert que lorsque l'écart entre les riches et les pauvres s'amenuise, la vie s'améliore pour tout le monde : la criminalité diminue, la toxicomanie est moins répandue, le bien-être des enfants est plus élevé, la réussite scolaire est plus forte, les communautés démontrent une plus grande confiance mutuelle et les gens vivent plus vieux, et en meilleure santé. Ainsi, investir dans les biens et services publics accroît le bien-être des individus dans une société, ce qui en retour accroît le bien-être de la société dans son ensemble.

DISCUTEZ

1. Quels services ou installations de base, selon vous, devraient être disponibles pour tous les citoyens?
2. Quels services et installations sont présentement disponibles pour tous les citoyens?
3. En quoi les biens et services publics que vous avez identifiés aux questions 1 et 2 permettent-ils aux citoyens de réaliser des choix personnels qui entraînent le développement personnel et social?
4. Comment les biens et services publics que vous avez identifiés aux questions 1 et 2 permettent-ils de créer une société plus juste pour tout le monde?
5. Quels types de biens et services ne devraient pas être fournis par le gouvernement? Pourquoi?



LEÇON 1.4

PAYER POUR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

OBJECTIF

Afin de comprendre comment nous payons pour les biens et services publics, nous explorerons leur lien avec l'impôt.

MATÉRIEL

Le gouvernement Trudeau n'a pas mis en place l'allègement fiscal promis

Journée d'affranchissement de l'impôt? Pas vraiment

Revenus du gouvernement de la Saskatchewan
Universalité vs prise en considération des ressources

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Impôt personnel progressif

Un thème récurrent dans les débats publics récents a été l'inégalité des revenus et de la richesse. Les manifestations Occupy Wall Street de 2011, avec leur cri de ralliement « Nous sommes les 99 % », ont été un déclencheur majeur de cette discussion. Ce slogan se basait sur le fait qu'après la Deuxième Guerre mondiale, toute la société s'est partagé l'importante croissance économique des démocraties occidentales. Cependant, dans les années 1970, les plus riches ont commencé à accaparer une part d'une taille disproportionnée. Ce changement a entraîné des inégalités économiques qu'on n'avait pas vues depuis les années 1930. Aujourd'hui, environ la moitié de la richesse mondiale est possédée par le 1 % des gens les plus riches.

Bien que les disparités économiques au Canada soient moins extrêmes que dans l'ensemble du monde, des données récentes de Statistiques

Canada ont démontré que notre pays continue de suivre cette tendance. En 2017, le revenu total moyen des Canadiens a connu une hausse de 2,5 % comparativement à l'année précédente. Au cours de la même période, le revenu moyen du 1 % des gens les plus riches a enregistré une hausse de 8,5 %. Et les Canadiens les plus riches ont encore fait mieux. Le revenu du 0,1 % des plus riches a connu une hausse de 17,2 %, alors que le 0,01 % des plus riches a engrangé 27,2 % plus d'argent en 2017 qu'en 2016.

Bref, les revenus des Canadiens les plus riches connaissent une croissance plus rapide que ceux de tous les autres Canadiens.

Évidemment, lorsque la part des revenus totaux des riches grimpe, leur part de la richesse totale de la société grimpe en même temps. Selon Statistiques Canada, en 2012, les 10 % des Canadiens les plus riches possédaient la moitié de la richesse du Canada. En fait, les 87 familles les plus riches du Canada possèdent une richesse presque aussi grande que toute la population de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ensemble. C'est près de 1,5 million de personnes.

Même s'il y aura toujours un certain degré d'inégalité des revenus et de la richesse dans les démocraties de marché, de nombreux experts ont identifié la concentration de la richesse comme étant problématique. Comme nous l'avons abordé dans la leçon 1.3, lorsque les inégalités économiques deviennent plus importantes dans les sociétés, le bien-être de tout le monde commence à se détériorer. La littératie, les possibilités de vie et l'espérance de vie diminuent pour l'ensemble de la société.

Peut-être plus alarmant encore d'un point de vue démocratique est le fait que la croissance des disparités économiques peut mener à l'effondrement de la cohésion sociale.

Richesse et cohésion sociale

Des mises à garde voulant que la société puisse se détériorer en raison des inégalités de richesse sont venues des plus hautes sphères. Par exemple, Janet Yellen – alors présidente de la banque centrale des États-Unis – a dit devant une audience du Sénat américain que les inégalités croissantes « peuvent façonner et déterminer la capacité des différents groupes à participer de façon égale à la démocratie et avoir des répercussions graves sur la stabilité sociale avec le temps. »¹ (*traduction libre*). Autrement dit, les inégalités affaiblissent les démocraties.

Des recherches appuient les craintes de Yellen. Par exemple, une étude a analysé près de 1 800 politiques publiques aux États-Unis. Ses auteurs, Martin Gilens et Benjamin Page, ont conclu en partie que :

les préférences des élites économiques ont un impact indépendant beaucoup plus grand sur les changements de politiques que les préférences des

*citoyens ordinaires. Cela ne signifie pas que les citoyens ordinaires sont toujours perdants; en fait, ils obtiennent assez souvent les politiques qu'ils souhaitent, mais uniquement parce que ces politiques sont également privilégiées par les citoyens de l'élite économique qui exercent la véritable influence.*² (traduction libre).

Autrement dit, les riches sont plus susceptibles que les pauvres d'obtenir les lois qu'ils veulent.

De telles affirmations donnent matière à réflexion. Cela dit, il faut faire attention de ne pas transposer directement l'expérience politique américaine à celle du Canada. C'est particulièrement vrai compte tenu des lois peu rigoureuses régissant le financement des partis politiques et des plus grandes inégalités de revenus aux États-Unis. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'objectif global : chaque voix devrait avoir le même poids dans une démocratie, mais une stratification économique importante pourrait entraîner des lois et politiques publiques qui ne reflètent pas toujours les souhaits de la majorité.

Des impôts pour l'égalité

Comme les inégalités économiques nuisent à la démocratie, comment avons-nous utilisé le gouvernement pour les atténuer? La leçon 1.3 examinait le rôle des biens et services publics pour rendre la société plus égalitaire. Lorsque tout le monde bénéficie des mêmes services essentiels, la société devient plus égalitaire.

Par exemple, les Canadiens riches et les Canadiens pauvres utilisent le même système de santé. Les riches ne peuvent pas payer pour passer devant les autres pour des traitements, parce que les soins de santé au Canada sont fondés sur vos besoins en matière de santé, et non sur votre capacité à payer. Les soins de santé publics rendent la société plus égalitaire.

De plus, cette expérience commune contribue à notre sens de la responsabilité mutuelle. Comme les riches et les pauvres ont recours au même système de soins de santé, tout le monde a intérêt à ce qu'il fonctionne bien.

Néanmoins, les citoyens plus riches sont davantage en mesure de contribuer financièrement au système de santé, de même qu'aux autres biens et services publics. Il serait de toute évidence injuste de demander à une veuve pauvre de payer le même montant d'impôt pour les services publics qu'un riche PDG. Reflétant cette réalité, l'impôt sur le revenu au Canada – la plus importante source de revenus du gouvernement – est perçu d'une manière progressive.

L'impôt progressif signifie que plus le revenu d'une personne est élevé, plus le taux d'imposition marginal qu'elle paie est élevé. En 2020 en Saskatchewan, les

personnes à faible revenu ne paient aucun impôt provincial. Ceux qui gagnent plus de 16 000 \$ paient 10,5 % de chaque dollar gagné de 16 000 \$ à 45 000 \$. Les revenus additionnels entre 45 000 \$ et 130 000 \$ sont imposés à un taux de 12,5 %. Enfin, il y a un palier d'imposition supérieur de 14,5 % pour tous les revenus de plus de 130 000 \$.

La structure de l'impôt fédéral au Canada est très similaire. Lorsque l'impôt provincial est combiné à l'impôt fédéral, le taux d'imposition du palier supérieur en Saskatchewan est de 47,5 %.

Les taux d'imposition supérieurs dans chaque palier sont ce qui rend progressif le système d'imposition au Canada. Cependant, la progressivité du système a connu un déclin général depuis 50 ans. En 1965, il y avait 17 paliers d'imposition. En 1987, il y en avait dix. Aujourd'hui, il n'y en a plus que cinq.

Avec la réduction du nombre de paliers d'imposition est venue une réduction des taux d'imposition, particulièrement pour les plus riches. Ce phénomène a commencé en 1972, lorsque le taux d'imposition le plus élevé est passé de 80 % à 60 %. Même si un impôt de 80 % semble élevé, Paul Krugman, économiste récipiendaire du prix Nobel, a attiré l'attention sur une recherche qui indique que le taux idéal d'imposition pour les gens les plus riches se situe entre 70 et 80 %, si l'objectif est de générer un revenu d'imposition optimal.

Curieusement, des taux d'imposition de 70-80 % pour les plus riches ne génèrent pas plus de revenus d'impôts. En fait, des taux d'imposition plus élevés pour les riches augmentent plutôt les revenus d'impôts provenant de la classe moyenne. Des économistes politiques, tels que Mark Blyth, ont bien expliqué ce phénomène.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les taux d'imposition sur les revenus très élevés ont atteint les 90 %. Des impôts aussi élevés ont découragé les entreprises à verser des millions et des millions de dollars à des personnes pour leur travail. Pourquoi remettre des chèques de plusieurs millions de dollars, lorsque la plus grande partie de cette somme s'en va directement au gouvernement? Avec moins de gens qui étaient payés des sommes exorbitantes, il restait plus d'argent pour verser de meilleurs salaires aux travailleurs des classes moyenne et inférieure. Par conséquent, les travailleurs à faible revenu se sont retrouvés avec des salaires de la classe moyenne et ont commencé à payer de l'impôt, et les travailleurs de la classe moyenne ont commencé à gagner des salaires encore plus intéressants. Ainsi, les revenus d'impôts dans leur ensemble ont connu une hausse avec l'amélioration des conditions de rémunération de la classe moyenne. Ce phénomène a été connu sous le nom de Grande compression.

Bien entendu, des facteurs tels qu'une main-d'œuvre syndiquée et des restrictions en matière d'investissement étranger ont également contribué à réduire les écarts entre les salaires après la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, l'impôt fortement progressif pour les riches a constitué un élément clé.

Une autre raison pour laquelle le système d'imposition du Canada est devenu moins progressif est la forme sous laquelle les gains en capital sont imposés. De façon générale, les taux d'imposition mentionnés précédemment s'appliquent uniquement aux revenus de travail. Lorsque des revenus sont tirés de la vente de biens ou d'investissements, ils sont considérés comme un gain en capital. Contrairement aux salaires gagnés par un travail, seulement la moitié de l'argent gagné à titre de gains en capital est imposable. (Jusqu'en 2000, 75 % de ces gains étaient imposables.) Comme les super riches tirent souvent des sommes considérables des gains en capital, leur taux d'imposition peut être nettement inférieur au taux d'imposition des gens de la classe populaire. Même certains milliardaires, comme Warren Buffet, ont observé que les exemptions d'impôt sur les gains en capital étaient injustes : Buffet se plaint fréquemment que le taux d'imposition de sa secrétaire est plus élevé que le sien.

Cela dit, tous les changements apportés au système d'impôts sur le revenu n'ont pas été aux dépens de la progressivité. Les exemptions d'impôts sur le revenu personnel de base au niveau provincial et fédéral ont augmenté au cours des dernières années, haussant ainsi le moment d'argent qu'une personne peut gagner avant d'avoir à payer des impôts sur le revenu. De plus, le gouvernement fédéral a haussé légèrement les impôts sur les revenus les plus élevés. Il est donc faux de dire que les tendances en matière d'impôts ont été entièrement au bénéfice des riches et au détriment des pauvres.

Dans l'ensemble cependant, malgré quelques petites modifications, la tendance à long terme en matière d'impôts sur le revenu a été une histoire de progressivité en déclin. Certains affirment néanmoins que le système est tout de même assez progressif. Les arguments voulant que les riches paient leur juste part peuvent avoir du mérite. Des données de 2010 indiquaient qu'au Canada, le 1 % des personnes ayant les revenus les plus élevés payaient 21, 2 % de tous les revenus tirés de l'impôt sur le revenu personnel au pays. Les 10 % des personnes ayant les revenus les plus élevés payaient 54,8 %. Pendant ce temps, les 50 % des citoyens ayant les revenus les plus bas paient 4 % de l'ensemble des revenus d'impôts sur le revenu au pays.

Peu importe l'avis qu'on peut avoir au sujet de la progressivité de l'impôt sur le revenu, le fait demeure que le gouvernement doit générer des revenus pour payer les services publics. Le système d'impôt progressif du Canada démontre que les personnes composant notre société ont un degré de responsabilité mutuelle, et à ce titre, ceux qui ont une plus grande capacité financière paient plus. La façon dont nous sommes arrivés à cette conclusion peut être en partie expliquée par le développement politique du Canada.

L'histoire de responsabilité mutuelle du Canada

Rand Dyck a expliqué dans *Canadian Politics* que la logique guidant le sens relativement fort de la responsabilité mutuelle du Canada remonterait aux loyalistes de l'Empire Uni. Les loyalistes s'opposaient à la Révolution américaine et ont donc fui pour s'installer dans l'Amérique du Nord britannique. Comme Dyck l'écrivait : « ils considéraient la société non pas comme une masse d'individus "libres" ambitieux et cupides, mais comme une communauté organique dans laquelle tous les gens avaient leur place et faisaient chacun leur part pour contribuer au bien-être de l'ensemble. » Cette croyance en notre responsabilité envers la société dans son ensemble peut sembler une idéologie de gauche, mais elle a des liens avec les racines du conservatisme canadien. Selon Charles Taylor, le conservatisme canadien venait de la tradition tory britannique, influencée par les Français et les loyalistes américains. Cette dynamique a créé un conservatisme qui était entièrement différent du conservatisme libéral des États-Unis. « Contrairement au capitaliste caricatural, écrivait Taylor au début des années 1980, les conservateurs canadiens croient en une société organique et dans les obligations mutuelles entre toutes les classes. C'est pourquoi ils ont adopté le principe de justice sociale, et même celui de l'État providence. »³ (*traduction libre*) Cela dit, de nombreux observateurs ont avancé que ce cadre du conservatisme canadien avait été lentement remplacé au cours des 30 à 40 dernières années par un modèle plus libéral américain.

Tout cela contribue à expliquer le système d'impôt progressif du Canada, mais aussi pourquoi le Canada a été traditionnellement une société plus égalitaire que ses voisins du sud. Des cris de ralliement pour les 99 % ont certainement été lancés et entendus d'un bout à l'autre du Canada. Compte tenu de l'essor des inégalités de revenus, ces appels ne sont pas injustifiés. Toutefois, en raison de l'histoire politique unique du Canada, notre situation – du moins pour l'instant – est plus équitable que celle des États-Unis.

¹ « Bernie Sanders Asks Fed Chair Whether the US Is an Oligarchy », *The Nation*, 7 mai 2014

² « Testing Theories of American Politics: Elites, Interest Groups, and Average Citizens », *Perspectives on Politics*, septembre 2014

³ *Radical Tories*

MARCHE À SUIVRE

1. Avec le groupe, compilez une liste des biens et services que les étudiants ont utilisés au cours des dernières 24 heures. Déterminez lesquels sont des biens et services publics.
2. Expliquez que les impôts servent à payer les services publics. Pour considérer les différents points de vue sur le rôle des impôts pour payer les services publics, animez la lecture en classe des textes Le gouvernement Trudeau n'a pas mis en place l'allègement fiscal promis et Journée d'affranchissement de l'impôt? Pas vraiment.

QUESTIONS CLÉS

- Est-ce que les impôts sont un coût pour la société ou un investissement dans la société?
 - De façon générale, des impôts moins élevés signifient moins de services publics. Seriez-vous prêt à renoncer à des services publics pour payer moins d'impôts?
 - Quelles seraient les conséquences de votre décision?
3. Utilisez le document Revenus du gouvernement de la Saskatchewan pour analyser les sources d'argent public.

QUESTIONS CLÉS

- Les impôts et taxes peuvent-ils être utilisés pour changer le comportement des citoyens? Pensez à la taxe sur le carbone, à la taxe sur l'alcool et à la taxe sur la malbouffe, par exemple.
 - Est-ce que certains secteurs ou certains groupes devraient payer plus d'impôts? Moins? Pensez aux grandes entreprises ou aux personnes gagnant un revenu élevé, par exemple.
4. À l'aide des informations générales à l'intention des enseignants, amenez la discussion à l'idée de l'impôt progressif pour aider à guider une discussion en classe au sujet du texte Universalité vs prise en considération des ressources.

5. Pour orienter la réflexion sur le rôle des élus et la raison d'être des élections, animez une discussion en classe sur les responsabilités du gouvernement lorsqu'il utilise l'argent public.

QUESTION CLÉ

- Si des citoyens sont mécontents de la façon dont l'argent public est dépensé, quels recours ont-ils?

POUR ALLER PLUS LOIN

6. La discussion autour des concepts d'impôts et de dépenses publiques pourrait être illustrée par l'activité « Taxes and Public Expenditure : Springfield's Bear Patrol » dans la trousse *Learning About Law with The Simpsons* (ressource disponible en anglais seulement). Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.

Winnipeg Free Press

9 juillet 2019

Le gouvernement Trudeau n'a pas mis en place l'allègement fiscal promis

*Jake Fuss et Milagros Palacios,
Institut Fraser*

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement de Justin Trudeau affirme qu'une de ses priorités est d'offrir un allègement fiscal aux familles canadiennes. Cependant, malgré toute la rhétorique à l'effet contraire, le fardeau fiscal de la famille canadienne moyenne s'est accru au cours des quatre dernières années.

Il est clair à présent que le premier ministre Trudeau doit changer de cap si l'allègement fiscal demeure un objectif de son gouvernement.

Depuis 2015, ce gouvernement a adopté une série de hausses d'impôts pour les familles canadiennes. Il a mis en place une taxe sur le carbone, a augmenté les cotisations sociales et a éliminé plusieurs crédits d'impôt sur le revenu personnel, dont le fractionnement du revenu, le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour le transport en commun.

Que l'on soit d'accord ou non avec ces mesures, ces changements ont fait augmenter le fardeau fiscal des familles.

Chaque année, l'Institut Fraser évalue le fardeau fiscal de la famille canadienne moyenne afin de démontrer qu'il change avec le temps. Les Canadiens paient de nombreux impôts et taxes aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Certains de ces impôts sont visibles, mais d'autres sont cachés, ce qui accentue la confusion à savoir combien nous payons vraiment.

En plus de payer des impôts sur le revenu, nous payons également des

taxes foncières, des charges sociales (dont les impôts pour le Régime des rentes du Québec ou le Régime des rentes du Canada), l'impôt santé, les taxes de vente comme la TPS, la taxe sur le carbone, la taxe sur l'essence, la taxe sur les biens importés, la taxe sur le tabac et les alcools, etc.

Il n'est pas facile d'additionner tous ces impôts et taxes. Mais, en 2019, nous estimons que la famille canadienne moyenne (composée de deux personnes ou plus) paiera un total de 52 675 \$ de taxes et impôts – ou 44,7 % de son revenu de 117 731 \$. Du montant total payé en taxes et impôts, 53,2 % iront au gouvernement fédéral.

Si vous payiez vos taxes et impôts pour 2019 d'avance, vous donneriez au gouvernement chaque dollar que vous avez gagné avant le 14 juin, raison pour laquelle nous appelons cette journée la « Journée d'affranchissement de l'impôt ». Après avoir travaillé les 164 premiers jours de l'année pour le gouvernement, vous commenceriez enfin à travailler pour votre famille et vous.

La Journée d'affranchissement de l'impôt est arrivée deux jours plus tôt en 2015, soit le 12 juin. Pour la famille canadienne moyenne, la portion fédérale de sa facture totale d'impôts a connu une hausse de 10,5 % au cours des quatre dernières années. Le fardeau fiscal fédéral pour les familles canadiennes est donc plus élevé aujourd'hui que lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir en 2015.

Et le fardeau fiscal total pour les familles canadiennes est encore plus grand si nous tenons

compte du problème du déficit du gouvernement fédéral.

En effet, malgré l'augmentation des impôts au cours des quatre dernières années, ce gouvernement n'a pas été capable de financer entièrement ses choix en matière de dépenses. Cette année, le gouvernement fédéral devrait dépenser près de 2 milliards de plus que les revenus qu'il perçoit.

Qui paiera ces 20 milliards de dollars?

Les futurs contribuables. Un déficit aujourd'hui n'est rien de plus qu'un impôt reporté à une date ultérieure.

En repoussant aujourd'hui le remboursement de la dette, le gouvernement fédéral transmet le fardeau du remboursement aux jeunes familles canadiennes. En fait, si tous les paliers de gouvernement au Canada haussaient les taxes et impôts pour équilibrer leurs budgets au lieu de financer des dépenses avec des déficits budgétaires, la Journée d'affranchissement de l'impôt arriverait huit jours plus tard cette année, soit le 22 juin.

La facture d'impôts de la famille moyenne est en hausse, et les hausses d'impôts futures prévues ne feront qu'exacerber le problème.

Compte tenu de l'augmentation du fardeau fiscal pour les familles canadiennes, le gouvernement doit réévaluer ses plans. Jusqu'à maintenant, il a échoué à respecter sa promesse d'un allègement notable des impôts.

Copyright 2019 troymedia.com.

Utilisé avec autorisation.

Notre traduction.

Journée d'affranchissement de l'impôt? Pas vraiment

Neil Brooks et Linda McQuaig

La Journée d'affranchissement de l'impôt vient de passer. Vous sentez-vous plus riche? Presque toutes les causes ont une journée de l'année désignée afin d'attirer l'attention sur leur message, de la Journée mondiale de lutte contre la lèpre à la Journée mondiale de la fatigue chronique. Toutefois, peu d'entre elles ont eu le succès de la Journée d'affranchissement de l'impôt, un événement qui suscite systématiquement de bruyantes plaintes au sujet du lourd fardeau fiscal des Canadiens.

Il s'agit d'une réalisation remarquable de la part de l'Institut Fraser, un groupe de réflexion de droite qui fait la promotion de la Journée d'affranchissement de l'impôt (selon l'Institut Fraser, c'était hier) et a réussi à la présenter simplement comme une journée d'éducation populaire au sujet de l'impôt. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité.

Il s'agit plutôt d'une journée de désinformation, au cours de laquelle le fardeau fiscal est exagéré de manière grossière et la nature des impôts, totalement déformée.

L'Institut annonce la « Journée d'affranchissement de l'impôt » comme étant la journée où la famille canadienne moyenne a gagné assez d'argent pour payer sa facture d'impôt pour l'année. À partir de ce jour seulement, affirme-t-il, les Canadiens arrêtent de « de travailler pour le gouvernement »

Alors, est-ce que ça veut dire que, pour le reste de l'année, les Canadiens travailleront pour Loblaws, Canadian Tire, Shoppers Drug Mart et d'autres endroits où ils dépensent leur argent? Bien sûr, lorsque nous magasinons chez ces entreprises, nous ne nous considérons pas comme des employés, mais comme des consommateurs qui achètent les choses dont ils ont besoin

Mais nos impôts servent aussi à payer des choses dont nous avons besoin et que nous voulons : soins de santé, éducation, pensions, autoroutes, services de pompiers et de police, bibliothèques. Des choses que nous avons décidé, au moyen de notre système démocratique, de payer collectivement. Si nous avions payé pour ces choses sur le marché libre, elles nous auraient coûté beaucoup plus cher. En quoi le fait de payer pour des services publics dont nous profitons tous est-il un déni de notre liberté?

En calculant la date de la Journée d'affranchissement de l'impôt, l'Institut déforme encore plus la réalité. En effet, il fonde ses calculs sur le « revenu monétaire » d'une famille, plutôt que sur la méthode plus valable du « revenu total » d'une famille. Cette façon de calculer réduit la taille du revenu de la famille et fait donc en sorte que le fardeau fiscal semble plus lourd.

Par exemple, l'Institut a déterminé l'an dernier que la Journée d'affranchissement de l'impôt tombait, le 28 juin, donnant aux Canadiens l'impression qu'ils avaient passé près de la moitié de l'année à « travailler pour le gouvernement ». Mais si l'Institut avait utilisé plutôt la mesure plus valable du « revenu total », la Journée d'affranchissement de l'impôt aurait eu lieu vers la fin d'avril – soit environ deux mois plus tôt.

En fait, pour la plupart des Canadiens, la Journée d'affranchissement de l'impôt arrive encore plus tôt. C'est parce que la plupart des Canadiens ont un revenu inférieur et paient moins d'impôts que la famille « moyenne » mentionnée par l'Institut. La moyenne comprend des familles nanties, qui sont peu nombreuses, mais qui, dans certains cas, ont des revenus vraiment très importants et paient donc plus d'impôts.

Les données mêmes de l'Institut indiquent que, pour les personnes à faible revenu, la Journée d'affranchissement de l'impôt arrive à la fin février; et pour le groupe considérable de contribuables ayant un revenu moyen, la Journée d'affranchissement de l'impôt arriverait à la mi-avril.

L'Institut calcule également que nos impôts ont connu une hausse fulgurante de 1 550 % depuis 1961. Ça impressionne. Mais ce chiffre ne veut rien dire en fait, car il ne tient pas compte de l'inflation et de la hausse réelle des revenus des Canadiens. Lorsque ces facteurs sont pris en considération, un portrait différent émerge : le taux d'imposition effectif au Canada a connu une hausse d'environ 40 % – et non de 1 550 % – au cours des dernières décennies.

Bien sûr, au cours de ces décennies, certains programmes gouvernementaux importants ont été instaurés, notamment un système d'assurance-maladie universelle et le Régime de pensions du Canada. Ne pas mentionner les avantages gouvernementaux additionnels dont nous profitons maintenant, c'est un peu comme se plaindre que la facture d'épicerie de la famille est de 40 % plus élevée, sans tenir compte du fait que la famille se procure maintenant beaucoup plus d'articles chaque fois qu'elle fait l'épicerie.

Les syndicats ont tenté d'attirer l'attention sur le faible montant d'impôt payé par les entreprises, faisant remarquer que la Journée d'affranchissement de l'impôt pour les sociétés tomberait à la fin janvier. Le concept a été attaqué comme étant une tentative de la part des syndicats de promouvoir un programme idéologique.

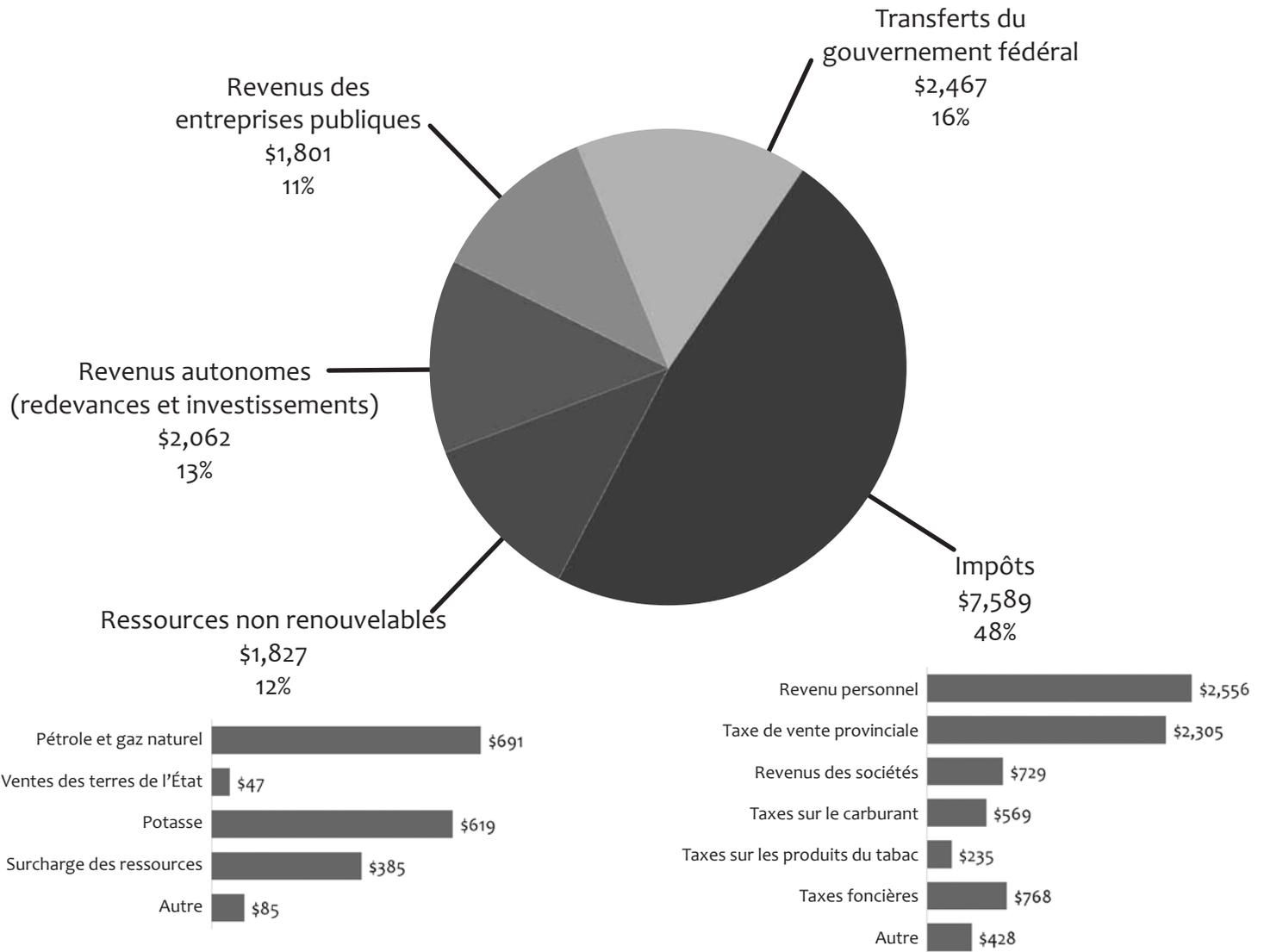
Curieusement, cependant, les médias ne semblent pas voir le programme manifestement idéologique de l'Institut Fraser. Et c'est ainsi que la Journée d'affranchissement de l'impôt bénéficie chaque année d'une importante couverture médiatique, alors que la Journée d'affranchissement de l'impôt des sociétés obtient autant d'attention que la Journée mondiale de la fatigue chronique.

Neil Brooks enseigne le droit fiscal et les politiques fiscales à la Faculté de droit Osgoode Hall. Linda McQuaig est une auteure et reporter établie à Toronto.

Copyright 2005 Linda McQuaig et Neil Brooks. Utilisé avec autorisation.
Notre traduction.

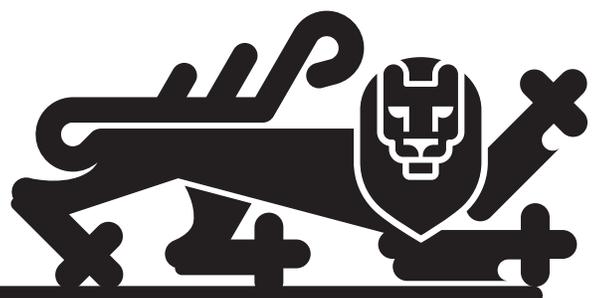
REVENUS DU GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

(en millions de dollars)



REVENU TOTAL : 15 280 MILLIARDS DE DOLLARS

Source : Budget provincial 2019/2020 du gouvernement de la Saskatchewan



DOCUMENT

UNIVERSALITÉ VS PRISE EN CONSIDÉRATION DES RESSOURCES

Certaines personnes croient que les programmes gouvernementaux comme les pensions, les programmes de garde d'enfants et le programme d'assurance-médicaments devraient être soumis à considération des ressources. Autrement dit, si une personne a un revenu supérieur à un certain montant, elle ne sera pas admissible au programme gouvernemental.

D'autres pensent plutôt que ces programmes gouvernementaux devraient être entièrement universels. En d'autres mots, tout le monde est admissible au programme, quel que soit son revenu.

Quelques arguments en faveur de l'universalité :

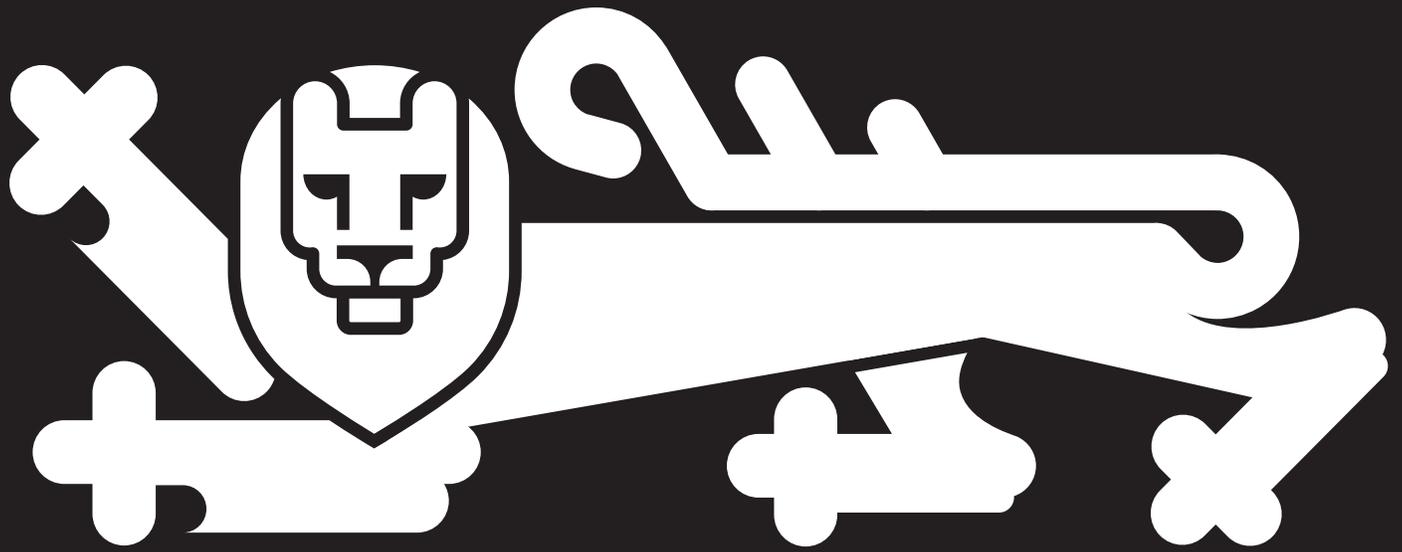
- L'impôt progressif joue déjà le rôle de prise en considération des ressources
- La prise en considération des ressources entraîne des frais administratifs
- Les expériences partagées peuvent entraîner une plus grande cohésion sociale entre les classes

Quelques arguments contre l'universalité :

- Des programmes adaptés à chaque classe peuvent contribuer à créer une solidarité de classe
- Il y a un coût d'ensemble plus élevé lorsque les programmes sont universels
- Les riches n'ont tout simplement pas besoin d'avantages additionnels

Qu'en pensez-vous? Est-ce que les riches devraient avoir droit aux mêmes services et avantages que les pauvres? À certains services, mais pas à d'autres? À aucun service du tout? Justifiez votre position.





SECTION 2

**LA MÉCANIQUE
DU
GOUVERNEMENT**

LEÇON 2.1

LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE PROVINCIALE

OBJECTIF

Pour comprendre la façon dont les gouvernements sont élus et dont les lois sont créées, les élèves apprendront en quoi consiste la structure du gouvernement provincial de la Saskatchewan. Nous nous intéresserons principalement aux membres élus de l'Assemblée législative, mais le rôle du lieutenant-gouverneur et la branche judiciaire seront également abordés.

MATÉRIEL

Les trois branches du gouvernement
La gouvernance de la Saskatchewan : un aperçu
Noms de politiciens et lieux
Membres de l'Assemblée législative et ministères

MARCHE À SUIVRE

1. Utilisez le document Les trois branches du gouvernement pour présenter la gouvernance en Saskatchewan.

QUESTIONS CLÉS

- Quels politiciens pouvez-vous nommer? (Il s'agit d'une bonne occasion pour distinguer les trois paliers de gouvernement du Canada, de même que les gouvernements des Premières Nations, tels que définis dans la Leçon 1.2.)
- Que savez-vous au sujet de ces personnes et du travail qu'elles font?

2. Pour mieux comprendre le gouvernement et les politiciens, lisez La gouvernance de la Saskatchewan : un aperçu.

QUESTIONS CLÉS

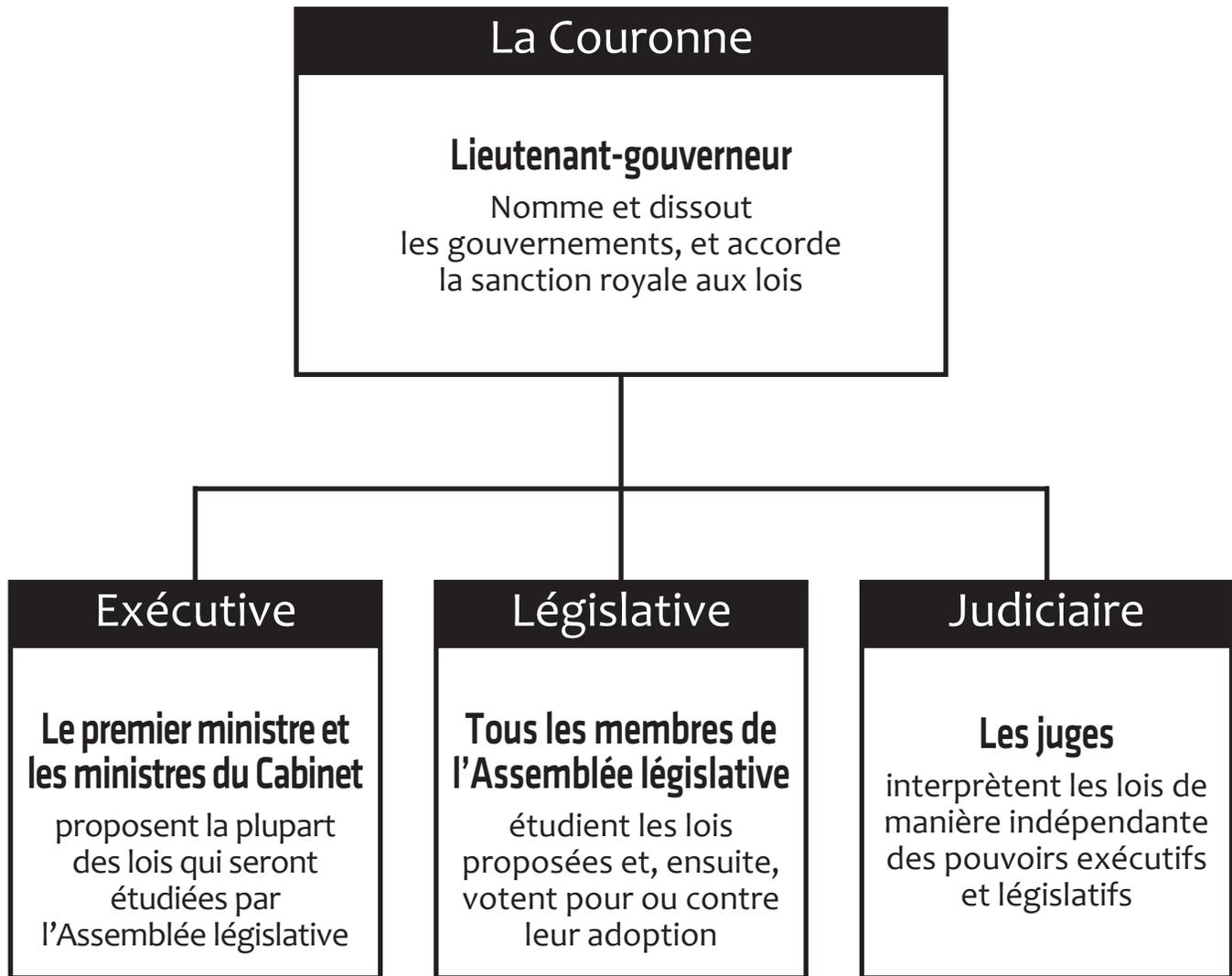
- Est-ce que les élus doivent se pencher sur des questions pour le peuple, ou avec le peuple?
 - Les membres de l'Assemblée législative divisent leur temps entre le l'Assemblée législative provinciale et les communautés qu'ils représentent. Avez-vous vu un membre de l'Assemblée législative à l'œuvre dans la communauté, ou lu à ce sujet? Si oui, où était-il et que faisait-il?
3. Pour en apprendre plus au sujet de certains membres de l'Assemblée législative et candidats aux élections du passé, assignez le document Noms de politiciens et lieux. Vous trouverez les réponses à la page 106.
 4. Afin de mieux comprendre les fonctions du gouvernement et de connaître les membres de l'Assemblée législative, faites lire le document Membres de l'Assemblée législative et ministères. Les enseignants peuvent choisir des membres de l'Assemblée législative et des ministères précis.

REMARQUE : Si cette ressource est enseignée au cours d'une période électorale, ce travail sera adapté en examinant le profil des candidats aux élections.

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour plus de détails au sujet du rôle de la branche judiciaire dans la gouvernance, consultez la ressource *Système judiciaire du Canada : une introduction*. Pour une explication de la façon dont les juges doivent rester au-dessus des questions politiques, consultez le texte « Les juges et la primauté du droit », dans *La démocratie et la primauté du droit*. Vous trouverez ces deux ressources à teachers.plea.org.
6. Une visite de groupe de l'Assemblée législative de la Saskatchewan constitue une excellente occasion de mieux comprendre le gouvernement provincial. Apprenez-en plus au www.legassembly.sk.ca/visitors (ressource disponible en anglais seulement).
7. Pour comprendre les similarités entre la gouvernance coloniale du Canada et la gouvernance coloniale de l'Irlande, consultez la ressource *Reconsidering A Modest Proposal* (ressource disponible en anglais seulement). Vous la trouverez à teachers.plea.org.

LES TROIS BRANCHES DU GOUVERNEMENT



LA GOUVERNANCE DE LA SASKATCHEWAN : UN APERÇU

En Saskatchewan, nous élisons des gens pour être membres de l'Assemblée législative. Ce groupe compose l'une des branches de notre gouvernement : la branche législative. Les branches législative, exécutive et judiciaire forment les trois branches de notre gouvernement. Le tout est supervisé par la monarchie britannique.

Afin de comprendre cette structure de gouvernance, il faut revenir brièvement sur le passé du Canada. À la suite de la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb, les pays européens ont commencé à revendiquer divers territoires des Premières Nations. La Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, le Danemark et la Russie ont tous revendiqué des parties du territoire qui est aujourd'hui le Canada. Lentement, par des guerres, des négociations et des traités, la Grande-Bretagne a pris le contrôle de la grande majorité du territoire. Lorsque les Britanniques ont dominé le territoire, ils ont mis en place des institutions de gouvernance qui reconnaissaient la monarchie britannique (ou la Couronne) comme chef d'État.

Au début, la Grande-Bretagne a envoyé des gouverneurs pour gouverner ses colonies canadiennes. Ces gouverneurs étaient les plus grandes autorités dans les colonies : les représentants de la Couronne. Ils définissaient l'orientation politique de la colonie, généralement en suivant les instructions du gouvernement britannique.

Pour l'aider à gouverner la colonie, chaque gouverneur nommait un conseil exécutif. Les conseils exécutifs effectuaient la plus grande partie du travail nécessaire à la gouvernance de la colonie et à la création des lois. Cependant, leur pouvoir était limité. Le gouverneur pouvait dire quoi faire au conseil exécutif et avait le dernier mot sur les décisions prises par le conseil.

Avec la croissance des colonies, le gouvernement est devenu de plus en plus complexe. Une étape marquante vers la démocratie dans les colonies a été l'établissement des Assemblées législatives élues. La première Assemblée législative coloniale a été créée en Nouvelle-Écosse en 1758. Les hommes possédant des biens fonciers pouvaient dorénavant voter pour élire les représentants du gouvernement. Les Assemblées législatives débattaient et votaient les lois et politiques. Cependant, le pouvoir des Assemblées législatives était limité : l'exécutif et le gouverneur pouvaient ne pas tenir compte de leur volonté.

Des réformateurs politiques voulaient du changement. Selon eux, les gouverneurs des colonies avaient trop de pouvoir. Ils considéraient que les gens fortunés de la colonie avaient des liens trop étroits avec les gouverneurs. Et surtout, ils croyaient que les lois ne devaient pas être approuvées seulement par le gouverneur, mais aussi par l'Assemblée législative.

Leurs convictions ont donné naissance dans les années 1830 au mouvement pour un gouvernement responsable. Un gouvernement responsable est un système où la branche exécutive du gouvernement est responsable envers la branche législative. Autrement dit, les lois doivent être approuvées par les Assemblées législatives.

Le mouvement pour un gouvernement responsable arrivait au bon moment. En effet, au milieu des années 1800, la Grande-Bretagne cherchait un moyen de réduire ses obligations outre-mer. La Grande-Bretagne a vu le gouvernement responsable comme une façon de se défaire lentement de ses colonies, tout en préservant leur loyauté à la Couronne. Ainsi, avec le soutien de la reine Victoria, les colonies nord-américaines se sont vues accorder un gouvernement responsable dans les années 1840. Toute loi proposée par le conseil exécutif devait dorénavant être approuvée ou rejetée par l'Assemblée législative. Le gouverneur britannique conservait tout de même le droit d'approbation finale, mais seulement après que l'Assemblée législative se soit prononcée.

Le gouvernement responsable est la forme présente aujourd'hui encore au Canada et dans les provinces. Généralement, l'exécutif propose des lois, l'Assemblée législative approuve ou rejette les propositions de l'exécutif et un gouverneur représentant la monarchie britannique – ou la Couronne – ratifie les lois.

En Saskatchewan, les tâches de la Couronne sont la responsabilité du lieutenant-gouverneur. Comme autrefois, notre lieutenant-gouverneur est nommé à son poste. Et comme autrefois, le lieutenant-gouverneur est notre chef d'État. Cependant, ce n'est plus la Grande-Bretagne qui choisit notre lieutenant-gouverneur. Aujourd'hui, le premier ministre consulte la province et, ensemble, ils recommandent quelqu'un pour le poste. Le gouverneur général du Canada nomme ensuite cette personne pour un mandat de cinq ans.



BRANCHE EXÉCUTIVE

La branche exécutive du gouvernement de la Saskatchewan est composée du premier ministre et des ministres du Cabinet. L'exécutif est généralement choisi parmi les membres élus de l'Assemblée législative. Cette branche du gouvernement propose la plupart des lois qui seront étudiées par l'Assemblée. Elle supervise également la fonction publique et l'application des lois provinciales.

Le premier ministre

Le premier ministre est le chef du gouvernement de la Saskatchewan. Habituellement, le premier ministre est le chef du parti politique ayant le plus de membres de l'Assemblée législative élus. Les fonctions du premier ministre comprennent :

- créer un Cabinet;
- s'adresser au public sur des enjeux d'ordre provincial;
- représenter la province et parler au nom des citoyens de la province à l'échelle nationale;
- collaborer avec les parties intéressées (élus, organisations communautaires, syndicats, propriétaires d'entreprise, etc.) afin de faire progresser la prospérité sociale et économique de la province.

Ministres du Cabinet

Chaque ministre du Cabinet dirige un ministère. Les ministres sont choisis par le premier ministre, en fonction de leurs compétences individuelles. Cependant, lorsque vient le temps de former un Cabinet (qui est habituellement composé d'environ 20 personnes), il faut tenir compte de facteurs comme le genre, l'ethnicité, la profession et la représentation géographique. Ainsi, le Cabinet reflétera mieux la diversité de la Saskatchewan.

Il n'existe aucune loi stipulant qu'une personne doit être élue à l'Assemblée législative pour être membre du Cabinet. En fait, onze personnes ont déjà été membres du Cabinet des ministres en Saskatchewan sans avoir été élues à l'Assemblée. L'exemple le plus intéressant est peut-être celui de Herb Pinder.

Lors de l'élection générale de mai 1964, Herb Pinder a gagné de peu la circonscription de Hanley sous la bannière libérale, contre le candidat du NPD Robert Walker. Le premier ministre Thatcher a immédiatement nommé Pinder ministre de l'Industrie et de l'Information.

Un recomptage a cependant révélé qu'en fait, Pinder avait perdu par deux voix aux mains de Walker. Pinder a donc perdu son siège à l'Assemblée législative, et Walker est devenu le membre de l'Assemblée pour la circonscription de Hanley.

Les Libéraux ont mis en doute la neutralité du recomptage. Pinder est donc demeuré en poste au Cabinet, et les Libéraux se sont adressés aux tribunaux pour demander l'annulation du résultat de l'élection pour la circonscription de Hanley.

Plutôt que de laisser des doutes subsister au sujet de la légitimité de sa victoire pendant que les tribunaux entendaient la cause, Walker a démissionné de son siège. Sa démission a entraîné une élection partielle. Pinder et Walker se sont à nouveau affrontés dans une élection en décembre. Walker a remporté cette nouvelle par 744 voix. Pinder a donc démissionné de son poste au Cabinet et a quitté la vie politique.

Même Pinder a souligné que le temps qu'il a passé au Cabinet avait été plutôt banal. Néanmoins, son règne de sept mois a fait de lui le ministre non élu ayant occupé le plus longtemps un poste au Cabinet.

LA GOUVERNANCE DE LA SASKATCHEWAN : UN APERÇU... SUITE

Les ministres du Cabinet n'ont pas à appartenir au parti au pouvoir. En fait, il n'est même pas nécessaire d'être un membre de l'Assemblée législative pour être un ministre du Cabinet, mais ils le sont presque toujours. Leurs fonctions consistent à :

- superviser l'élaboration des nouvelles lois qui seront soumises à l'étude par l'Assemblée législative;
- être responsable envers l'Assemblée législative pour les actions et la gestion de leur ministère;
- représenter leur ministère auprès du public.

Lorsqu'un ministre du Cabinet a une idée pour une nouvelle loi, il la présente à l'ensemble du Cabinet. Si les membres du Cabinet approuvent le concept, un projet de loi est alors rédigé par les avocats de ce ministère. Le projet de loi est ensuite présenté à l'Assemblée législative pour examen.

DISCUTEZ

1. Quelles sortes de qualités souhaiteriez-vous voir chez un premier ministre?
2. Le Cabinet est le groupe politique de personnes le plus puissant dans la province. Pourquoi est-il important que, lorsqu'un premier ministre choisit les membres du Cabinet, le groupe reflète la population provinciale dans son ensemble?

BRANCHE LÉGISLATIVE

D'un point de vue purement démocratique, la branche législative est la branche la plus importante de notre gouvernement. Elle se compose de 61 membres de l'Assemblée législative. Ces 61 membres comprennent environ 20 personnes qui sont nommées à la branche exécutive du gouvernement.

La branche législative a la responsabilité d'examiner les lois proposées par l'exécutif, et ensuite d'approuver ou de rejeter ces lois. Chaque membre de l'Assemblée a également la responsabilité d'agir dans l'intérêt des citoyens de sa circonscription. Cela peut comprendre recevoir les plaintes au sujet des services gouvernementaux et défendre des programmes qui contribuent à améliorer la situation de leur communauté. Cependant, ils ne peuvent pas simplement mettre les intérêts de leur communauté devant le bien-être de la province dans son ensemble.

En tant qu'autorité de la démocratie parlementaire, l'exécutif est tenu de rendre des comptes à l'Assemblée législative. Ceci contribue à faire en sorte que le peuple prévaut : le premier ministre et le Cabinet doivent répondre de leurs décisions devant les membres de l'Assemblée législative.

Le chef de l'opposition et le cabinet fantôme

Le parti ayant le deuxième plus grand nombre de représentants élus forme habituellement l'opposition officielle. Appelée l'opposition loyale de Sa Majesté, l'opposition, bien que généralement opposée aux politiques du gouvernement, reste loyale à la Couronne. À ce titre, elle agit de la manière qu'elle considère être dans l'intérêt supérieur de la province.

L'une des tâches du chef de l'opposition est d'examiner minutieusement les actions posées par le gouvernement. Pour l'aider dans cette tâche, plusieurs membres de l'Assemblée législative du parti de l'opposition se voient assigner un rôle de critique. Ensemble, le chef de l'opposition et les critiques forment le cabinet fantôme. Ils surveillent les gestes de leurs contreparties au gouvernement pour veiller à ce que la province soit bien gouvernée.

L'opposition est souvent considérée comme le gouvernement en attente. Son objectif est de gagner suffisamment d'appui pour remporter la prochaine élection et former le gouvernement. Ainsi, en plus de critiquer le gouvernement, les partis de l'opposition proposent des idées différentes sur la façon dont la province devrait être gouvernée.



Président de la Chambre

Le président de la Chambre est le membre de l'Assemblée législative choisi pour être le président de l'Assemblée. Le président supervise de manière impartiale les débats et les votes de l'Assemblée législative, en veillant à ce qu'ils respectent les règles établies. De plus, le président de la Chambre a la responsabilité de superviser de nombreuses fonctions administratives de l'Assemblée. Le président est choisi par tous les membres de l'Assemblée, au moyen d'un vote secret.

Contrairement à tous les autres membres de l'Assemblée législative, le président de la Chambre ne vote habituellement pas les lois. La seule exception est en cas d'égalité des voix. Si c'est le cas, le président de la Chambre doit voter afin de déterminer le résultat. Habituellement, le président votera pour le statu quo. Ce qui veut dire qu'il votera de manière à entraîner le moins de changements possible.

DISCUTEZ

1. Les membres de l'opposition appuieront à l'occasion des initiatives du gouvernement. De même, les membres de l'Assemblée législative du parti au pouvoir soutiendront parfois des idées de l'opposition. Pourquoi les membres de l'Assemblée doivent-ils examiner les avantages et les inconvénients de chaque question qui leur est présentée, peu importe qui a proposé l'idée?
2. Le président de la Chambre veille à ce que les règles soient respectées au sein de l'Assemblée législative. Pourquoi est-il essentiel que nous ayons une façon ordonnée de débattre et de créer des lois?

BRANCHE JUDICIAIRE

La branche judiciaire est composée des juges. Elle est indépendante des branches législative et exécutive du gouvernement. Comme aucune loi ne peut possiblement couvrir toutes les circonstances possibles, la branche judiciaire a la responsabilité d'interpréter les lois adoptées par la branche législative, dans les causes se retrouvant devant les tribunaux.

Au Canada, les juges ne sont pas élus. Ils sont plutôt nommés par le gouverneur général sur avis du premier ministre du Canada dans le cas des tribunaux fédéraux, et par le lieutenant-gouverneur sur avis du premier ministre de la Saskatchewan dans le cas des tribunaux provinciaux. L'une des raisons pour lesquelles nous nommons les juges, c'est afin qu'ils soient libres de prendre des décisions justes, fondées sur les faits de chaque cause et ce qu'en dit la loi. Les juges ne prennent pas des décisions fondées sur la volonté populaire du moment. Ils ne prennent pas non plus des décisions pour plaire à leurs sympathisants et aux personnes qui contribuent à leur campagne. Au contraire, leurs décisions sont fondées sur la loi et sur les décisions précédentes prises par d'autres juges par le passé, dans des cas similaires.

Comme les juges sont indépendants des branches législative et exécutive, ils protègent la primauté du droit. La primauté du droit est l'idée que nous devons tous obéir à la loi. Si des citoyens considèrent que le gouvernement ou un représentant élu en particulier enfreint la loi, la branche judiciaire peut être un arbitre impartial. Autrement dit, la branche judiciaire contribue à faire en sorte que tout le monde au gouvernement respecte la loi.

DISCUTEZ

1. Au Canada, les juges sont nommés à leur poste. Ils peuvent conserver leur emploi jusqu'à l'âge de 75 ans. D'après vous, est-ce que le fait d'élire les juges ferait en sorte qu'ils se préoccuperaient de prendre des décisions populaires, plutôt que des décisions justes?
2. Dans certains cas, la décision d'un juge peut être portée en appel devant une cour supérieure. Le tribunal supérieur peut infirmer la décision du tribunal inférieur. En quoi les appels font-ils en sorte que les lois soient bien interprétées par les juges?

NOMS DE POLITICIENS ET LIEUX

Des édifices, des infrastructures publiques et d'autres sites sont souvent nommés en l'honneur de personnes qui ont consacré leur vie au service public. Associe les membres de l'Assemblée législative ou candidats passés en Saskatchewan au lieu qui porte leur nom.

1. ____ Première femme membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, elle a remporté ses élections en 1918 pour remplacer son mari, membre de l'Assemblée pour la circonscription de Pelly décédé de la pandémie de grippe espagnole.
 2. ____ Premier ministre de l'Agriculture de la province et fondateur de la Saskatchewan Grain Growers Association, il est devenu le ministre de l'Agriculture fédéral sous le gouvernement libéral de Mackenzie King.
 3. ____ Membre de l'Assemblée législative pendant de nombreuses années, il a représenté la circonscription de Tisdale de 1938 à 1967. Il est reconnu comme étant l'un des pionniers de la croissance et du développement des industries de la potasse, du pétrole et de l'uranium en Saskatchewan.
 4. ____ Ancien enseignant et directeur d'école à Regina, il est devenu le premier ministre des Finances dans le gouvernement du Parti social démocratique de Tommy Douglas.
 5. ____ Dans ses débuts en politique, il a contribué à la fondation du Saskatchewan Wheat Pool et de la Prince Albert Board of Trade and Agriculture Society. Pendant qu'il était au gouvernement, il a établi le ministère de la Coopération, entraînant une croissance notable des coopératives.
 6. ____ Bien que de nombreuses personnes le considèrent comme le premier ministre le plus controversé de la Saskatchewan, il a pris le pouvoir lors de la victoire la plus écrasante de l'histoire de la province.
 7. ____ Cet ancien enseignant et chef du Parti progressiste-conservateur de la Saskatchewan a été membre de la Chambre des communes de 1958 à 1988, ne perdant qu'une seule élection pendant cette période.
 8. ____ Cet ancien premier ministre perdait constamment ses élections. À part avoir été élu au conseil municipal de Wakaw, il a perdu deux élections au poste de maire de Prince Albert, deux élections provinciales et deux élections fédérales. Il est finalement devenu député en 1940 dans une constitution où il n'a jamais habité.
 9. ____ Après la Deuxième Guerre mondiale, Saskatoon a élu deux députés à l'Assemblée législative provinciale. Ceux deux députés du Parti social démocratique ont été élus à Saskatoon en 1944. L'un travaillait dans des programmes de justice réparatrice dans les prisons de la Saskatchewan, et l'autre était un partisan du mouvement syndical.
 10. ____ Ce chef du Parti libéral de la Saskatchewan a commencé sa vie politique en tant que conseiller municipal et l'a terminé comme sénateur.
- a) Brockelbank Place, Tisdale
 - b) Grant Devine Dam, près d'Alameda
 - c) Rt. Hon. John G. Diefenbaker Bridge, Prince Albert
 - d) C. F. Fines Building, Regina
 - e) Motherwell Building, Regina.
 - f) Dave G. Steuart Arena, Prince Albert
 - g) Sturdy-Stone Building, Saskatoon
 - h) Francis Alvin George Hamilton Building, Regina
 - i) Ramsland Building, Yorkton
 - j) L. F. McIntosh Building, Prince Albert



ACTIVITÉ

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET MINISTÈRES

Cette activité comporte deux volets afin d'en apprendre plus au sujet des membres de l'Assemblée législative et des ministères.

PARTIE 1 : PROFILS

A) Profil d'un membre de l'Assemblée législative

Sélectionne un membre de l'Assemblée législative du gouvernement ou de l'opposition. Crée un profil professionnel de cette personne. Le profil pourrait comprendre :

- son expérience d'implication communautaire ou de bénévolat
- sa formation
- son expérience de travail
- ses croyances et valeurs
- des aspects pertinents de ses intérêts personnels
- son idéal pour la Saskatchewan

B) Profil d'un ministère

Sélectionne un ministère du gouvernement de la Saskatchewan. Tu trouveras des liens vers tous les principaux ministères du gouvernement au www.saskatchewan.ca/bonjour/government/ministries. Crée une présentation du ministère. Le profil pourrait comprendre :

- les services dont ce ministère a la responsabilité ou qu'il offre directement
- les personnes, organismes communautaires ou entreprises qui bénéficient des services de ce ministère
- des exemples des projets ou initiatives majeurs de ce ministère

PARTIE 2 : ASSOCIE LE MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU MINISTÈRE

À présent que tes camarades de classe et toi avez chacun de l'information sur un ministère et sur un membre de l'Assemblée législative, tu dois associer chacun d'eux. Circule dans la classe en partageant les informations de ta recherche avec les autres élèves. Tu devrais faire deux choses :

- Pour le membre de l'Assemblée législative que tu as choisi, trouve un ministère qui convient aux compétences de cette personne et justifie ta décision. Si le membre de l'Assemblée législative que tu as choisi est déjà ministre, choisis un ministère différent.
- Pour le ministère que tu as choisi, trouve un membre de l'Assemblée législative qui y ferait un bon ministre. Justifie les raisons pour lesquelles tu crois que ce membre de l'Assemblée convient au ministère.



ACTIVITÉ

LEÇON 2.2

CRÉATION DES LOIS EN SASKATCHEWAN

OBJECTIF

Les élèves comprendront la façon dont les gouvernements provinciaux créent les lois.

MATÉRIEL

Comment fait-on les lois
Projets de loi émanant de députés en
Saskatchewan

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Texte législatif vs common law

La plupart d'entre nous pensent que les lois au Canada sont adoptées par la branche législative du gouvernement : le parlement fédéral ou les Assemblées législatives provinciales. Et nous avons raison, parce que la plupart des lois importantes sont des textes législatifs qui font l'objet d'un examen, d'un débat et d'un vote par nos représentants élus.

Parmi les lois adoptées par l'Assemblée législative de la Saskatchewan, on trouve entre autres la *Loi sur l'éducation*, qui encadre la façon dont l'éducation est fournie de la maternelle à la 12^e année en Saskatchewan et *The Consumer Protection and Business Practices Act*, qui établit les obligations et responsabilités des entreprises et des consommateurs dans leurs transactions.

Les gouvernements essaient de faire des lois qui sont faciles à comprendre et qui s'appliquent à de nombreuses situations. Il s'agit souvent d'une tâche difficile. Il se peut que les termes ou les expressions utilisés dans une loi ne soient pas toujours clairs. La branche judiciaire du gouvernement peut être

appelée à interpréter ou à définir la signification de ces termes. Lorsque les juges interprètent une loi, ils utilisent un système de justice connu sous le nom de *common law*.

La *common law* – la pratique consistant à étudier les décisions passées des juges pour prendre une décision – vient d'une période où, en Angleterre, il n'y avait pas un parlement ayant le pouvoir d'adopter des lois. À cette époque, les juges appliquaient une norme commune de règles à toutes les causes entendues au pays. Ces règles provenaient des coutumes locales. Sous la *common law*, un juge qui entendait une cause était lié par la décision antérieure d'un autre juge dans un cas similaire entendu devant le même tribunal ou un tribunal supérieur. Ces décisions antérieures établissaient des précédents.

La pratique consistant à utiliser des décisions antérieures comme guide fait partie du système juridique canadien d'aujourd'hui. Lorsque les juges sont appelés à interpréter des lois, ils examinent les décisions prises par d'autres juges dans des cas passés. Des problèmes légaux similaires font l'objet de décisions similaires, et les tribunaux inférieurs vont suivre les décisions des tribunaux supérieurs. Cette façon de faire assure une uniformité dans l'application de la loi.

Examinons un exemple simple. Supposons que le gouvernement provincial voulait créer un parc où les citoyens pourraient profiter de la nature en paix. Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, il a adopté une loi stipulant qu'« il est interdit de pratiquer un sport d'équipe dans le parc. » La loi pourrait sembler suffisamment claire au début. Cependant, des questions pourraient se poser dans certaines situations. Est-ce que la loi s'appliquerait à quatre personnes qui se lancent un frisbee? À une équipe de course à relais qui se retrouve de manière non officielle pour une rencontre d'athlétisme? À un groupe d'enfants jouant à la « tag »? Il pourrait être difficile de trancher. Mais s'il y avait eu un cas antérieur pour lequel un juge avait décidé que les activités des jeunes enfants ou d'autres jeux spontanés n'étaient pas des « sports d'équipe », cette décision servirait de précédent pour la façon dont un juge pourrait trancher au sujet d'un jeu de « tag ». Les juges considéreront aussi quelle était l'intention des législateurs lorsqu'ils ont adopté cette loi.

Cet exemple simple permet d'illustrer que l'interprétation de la loi va rarement de soi. La plupart des lois doivent être interprétées, ce qui est fait par la branche judiciaire du gouvernement.

MARCHE À SUIVRE

1. Passez en revue les raisons d'avoir des lois dans la société, tel qu'abordé dans la Leçon 1.2.
2. Lisez Comment fait-on les lois.

QUESTIONS CLÉS

- Pourquoi est-il important d'examiner trois fois les lois proposées?

- **Quelle est la raison d'utiliser des comités pour examiner les projets de loi après la deuxième lecture?**
3. Pour examiner le rôle des projets de loi émanant de députés, faites lire Projets de loi émanant de députés en Saskatchewan. Vous trouverez la réponse à la question 2 à la page 106.
 4. Pour expliquer le rôle de la branche judiciaire dans l'interprétation des lois adoptées par l'Assemblée législative, revenez au document Les trois branches du gouvernement de la Leçon 2.1, avec les informations générales de la présente leçon.

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour examiner plus avant les difficultés liées à l'interprétation des lois, consultez l'activité No Vehicles in the Park (ressource disponible en anglais seulement). Vous la trouverez à **teachers.plea.org**.
6. Pour une perspective historique sur l'élaboration des lois, consultez la ressource *Le Code de Hammurabi*. Vous la trouverez à **teachers.plea.org**.

COMMENT FAIT-ON LES LOIS

Les lois contribuent à préserver l'ordre dans notre société. Pour cette raison, on ne doit pas s'étonner qu'un processus ordonné soit nécessaire à la création des lois. Contrairement à une dictature où les chefs peuvent gouverner par décrets, la Saskatchewan a un processus défini pour guider la création des lois, de la première idée jusqu'à ce qu'elle devienne un ensemble de règles que nous sommes tous tenus de respecter.

Lorsqu'une loi est proposée, c'est ce qu'on appelle un *projet de loi*. Les projets de loi sont la plupart du temps présentés par un ministre du gouvernement. Les membres de l'Assemblée législative de l'opposition et ceux qui sont simples députés peuvent également proposer des projets de loi, à condition qu'ils ne contiennent pas de dispositions financières.

Les projets de loi ne sont pas créés sur un coup de tête. Ils sont habituellement élaborés dans le cadre d'un vaste processus de planification.

Dans une démocratie, la volonté du peuple dicte les actions du gouvernement. Généralement, la plateforme électorale et l'idéologie du parti au pouvoir permettent de savoir quels genres de lois le gouvernement tentera de faire adopter.

Le fait de remporter une élection donne au gouvernement le mandat du peuple de mettre en œuvre son projet politique. La première étape législative dans l'élaboration de son ambition en matière de lois est le discours du Trône. Le discours du Trône ne contient aucun projet de loi précis. Il décrit plutôt les priorités à venir du gouvernement.

L'Assemblée législative votera sur le discours du Trône. Si elle l'approuve, le gouvernement pourra aller de l'avant avec ses plans de création de lois. Si l'Assemblée rejette le discours, le gouvernement tombe. Ce qui veut dire qu'un nouveau gouvernement doit être mis en place : le lieutenant-gouverneur demandera alors au parti de l'opposition de former le gouvernement ou permettra la tenue d'une nouvelle élection provinciale.

Les idées présentées dans le discours du Trône sont ensuite introduites dans des projets de loi précis par une division de politique et planification du gouvernement. Celle-ci crée une proposition législative. Cette proposition décrit plus en détail ce que la loi entend accomplir. Lorsque la proposition législative est terminée, un avocat spécialisé dans la rédaction des lois rédige la loi proposée, ou projet de loi. À ce moment-là, le projet de loi est prêt à être étudié par l'Assemblée législative.

Un projet de loi est examiné en trois étapes, que l'on appelle des *lectures*. Il vaut la peine de préciser qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une « lecture » du projet de loi dans l'Assemblée législative : des copies du projet sont distribuées afin que les membres de l'Assemblée législative et le public puissent examiner la loi proposée.

PREMIÈRE LECTURE

Après l'élaboration et la rédaction d'une loi, le projet de loi est présenté à l'Assemblée législative. C'est ce qu'on appelle la *première lecture*. Il n'y a aucun débat ou vote à cette étape. Le projet de loi est simplement présenté, afin que les membres de l'Assemblée législative puissent l'examiner.



DEUXIÈME LECTURE

L'étape suivante est appelée *deuxième lecture*. Le ministre ou le membre de l'Assemblée législative proposant le projet de loi explique ce qu'il est censé accomplir. À cette étape, le principe et l'objectif du projet de loi font l'objet d'un débat. Les détails du projet de loi ne seront habituellement pas débattus.

Si un projet de loi est approuvé en deuxième lecture, il est renvoyé à un comité. En comité, un groupe de membres de l'Assemblée législative l'étudie plus en détail. Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles l'étape du comité est cruciale pour créer de bonnes lois :

- les comités peuvent examiner plus en détail un projet de loi
- les comités sont en mesure de faire appel à des experts pour discuter d'un projet de loi, afin de pouvoir en apprendre plus sur sa raison d'être et ses implications
- les comités peuvent proposer des amendements à un projet de loi et en débattre

Bien que le public accorde peu d'attention aux comités, ils sont cruciaux pour la création de bonnes lois. Un travail en comité approfondi et fonctionnel contribue à prévenir que la société se retrouve avec des lois mal conçues.

Si le lieutenant-gouverneur a des craintes au sujet d'un projet de loi adopté par l'Assemblée législative, deux options s'offrent à lui pour bloquer ou stopper le projet de loi.

La première option du lieutenant-gouverneur est de refuser d'accorder la sanction royale. Ce qui veut dire que le projet de loi devra être représenté à l'Assemblée législative et étudié à nouveau.

Le refus de la sanction royale est pratiquement sans précédent dans l'histoire moderne de la monarchie britannique. La dernière fois qu'il a été utilisé au Royaume-Uni était par la reine Anne, en 1707. Au Canada, la seule fois qu'il a été utilisé était à l'Île-du-Prince-Édouard, en 1945.

L'autre option dont dispose le lieutenant-gouverneur est la réserve de la sanction royale. Si un projet de loi est « réservé », il sera étudié par le gouverneur général, qui se fondera sur l'avis du Cabinet fédéral pour déterminer s'il doit ou non devenir une loi.

La réserve de la sanction royale avait pour but à l'origine de permettre au gouvernement fédéral d'intervenir dans le cas d'une loi qui menacerait les intérêts de l'ensemble du pays. Elle a été utilisée 79 fois au Canada, principalement dans les premiers temps de l'édification de la nation, avant les années 1900.

Il n'est arrivé qu'une seule fois que le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan exerce son droit de réserve. En 1961, le gouvernement de Woodrow Lloyd a adopté le projet de loi 56, *The Alteration of Certain Minerals Contracts*. Le lieutenant-gouverneur Frank Bastedo doutait de la validité du projet de loi. Il se demandait également si le projet de loi était dans l'intérêt public. Les conseillers de Bastedo lui ont dit que le projet de loi était valide d'un point de vue constitutionnel. Néanmoins, il a réservé le projet de loi 56 et l'a transmis au gouverneur général.

Suivant le protocole établi, le gouverneur général s'est adressé au Cabinet fédéral pour avoir son avis. Le Cabinet du gouvernement Diefenbaker a adopté un décret (une motion créée par le Cabinet et transmise au gouverneur général) demandant d'accorder la sanction royale au projet de loi 56. C'est la dernière fois qu'une réserve de la sanction royale a été utilisée au Canada.

TROISIÈME LECTURE

Après l'étape du comité, le projet de loi sous sa forme finale est présenté à nouveau à l'Assemblée législative. Il s'agit de la troisième lecture. À la troisième lecture, le projet de loi est soumis au vote des membres de l'Assemblée. Si le projet de loi est adopté, il est prêt à devenir une loi.

Pour devenir dans les faits une loi, les projets de loi doivent obtenir la sanction royale. Il s'agit de la signature du projet de loi par le lieutenant-gouverneur, au nom de la Couronne.

La plupart des projets de loi deviennent des lois lorsqu'ils reçoivent la sanction royale. Mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, des dispositions sont inscrites à même le projet de loi stipulant la date où la loi entrera en vigueur. D'autres fois, le projet de loi ne deviendra pas une loi avant que le lieutenant-gouverneur n'ait reçu l'instruction du Cabinet de mettre la loi en vigueur.

CLÔTURE

Il n'y a habituellement pas de limite quant au temps qu'un projet de loi peut être débattu dans l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Le but d'un débat est d'analyser de manière critique les projets de loi et de les faire connaître auprès du public. C'est pourquoi les débats sont normalement autorisés à se poursuivre aussi longtemps que nécessaire pour comprendre la loi. Cependant, une procédure appelée *clôture* peut être instituée afin de limiter la durée des débats pour une mesure. La clôture peut être adoptée si la majorité des membres de l'Assemblée législative est d'accord.

La clôture n'a jamais été utilisée en Saskatchewan depuis le 7 août 1989. Le gouvernement tentait alors de faire adopter une loi visant à privatiser la Potash Corporation of Saskatchewan. L'opposition avait planifié poursuivre le débat aussi longtemps que possible afin de stopper la privatisation, une stratégie appelée *obstruction parlementaire*. Ce débat est ainsi devenu le plus long débat au sujet d'un texte de loi de l'histoire de la province. Pour mettre fin à l'obstruction, le gouvernement a adopté une motion afin de limiter à trois jours la durée de toutes les étapes du débat sur le projet de loi de privatisation.

DISCUTEZ

1. Pouvez-vous imaginer un cas où le lieutenant-gouverneur refuserait la sanction royale pour un projet de loi adopté par l'Assemblée législative démocratiquement élue? Quelles seraient les conséquences d'une telle décision?
2. Il y a habituellement peu de chances qu'un projet de loi émanant d'un député devienne une loi. Pourquoi un député propose-t-il une loi?
3. Rappelez-vous l'idée de démocratie, particulièrement le concept voulant que la majorité l'emporte uniquement après que la minorité se soit exprimée. Même s'il ne fait aucun doute qu'une majorité de membres de l'Assemblée législative appuieront un projet de loi, pourquoi ce projet de loi doit-il être débattu?



PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS EN SASKATCHEWAN

Voici quelques-uns des projets de loi émanant des députés qui ont été présentés à l'Assemblée législative de la Saskatchewan pour examen. Ces projets ne sont pas tous devenus des lois.

- 1. Projet de loi 609 (2010) – *The Whistleblower Protection Act***
accordait aux employés du secteur public de la Saskatchewan une protection contre les représailles pour avoir signalé des actes répréhensibles dans leur milieu de travail.
- 2. Projet de loi 201 (2006) – *The Bio-diesel Fuel Act***
exigeait qu'une quantité minimale de mélanges de biodiesel soit utilisée en Saskatchewan.
- 3. Projet de loi 227 (1999) – *The Grain Elevators Sales Act***
exigeait que les vendeurs de silos à grains annoncent localement leur vente et, si une offre était rejetée, qu'un arbitre puisse décider si le prix offert était juste.
- 4. Projet de loi 617 (2010) – *The Protection of Service Animals Act***
interdisait que l'on touche, nourrisse, gêne ou porte atteinte aux animaux d'assistance comme les chiens-guides, les singes d'assistance ou les chiens policiers.
- 5. Projet de loi 603 (2012) – *The Seniors' Bill of Rights Act***
déclarait les droits des personnes âgées, notamment la liberté de planifier leur vie, la protection contre les abus et la négligence, et le droit à des soins longue durée sans égard au revenu.
- 6. Projet de loi 612 (2010) – *The Earth Day Recognition Act***
désignait officiellement le 22 avril Journée de la Terre en Saskatchewan.
- 7. Projet de loi 618 (2018) – *The Saskatchewan Strategy for Suicide Prevention Act***
exigeait une stratégie provinciale de prévention du suicide, qui serait évaluée chaque année.
- 8. Projet de loi 602 (2012) – *The School Bus Drivers of Saskatchewan Appreciation Day Act***
désignait officiellement une journée pour souligner le travail des chauffeurs d'autobus scolaire.
- 9. Projet de loi 606 (2009) – *The Protection of the Wild Ponies of the Bronson Forest Act***
accordait un statut protégé aux poneys sauvages de la forêt Bronson, au nord de Lloydminster.
- 10. Projet de loi 612 (2015) – *The Respect for Diversity—Student Bill of Rights Act***
déclarait les droits des élèves des écoles publiques, notamment le droit à un environnement sécuritaire et constructif, la liberté d'expression et la liberté d'établir des activités et des groupes sécuritaires et inclusifs.

DISCUTEZ

1. Décidez si en principe chaque loi serait une bonne idée. Justifiez votre réponse.
2. Est-ce que certains de ces projets de loi sont devenus des lois?
3. Même si un projet de loi émanant d'un député n'est pas adopté, voyez-vous une utilité à ce qu'il soit proposé et débattu devant l'Assemblée législative?
4. Est-ce important que des députés, et non seulement le Cabinet et le premier ministre puissent présenter des projets de loi?
5. Les projets de loi émanant des députés ne peuvent obliger le gouvernement à dépenser de l'argent. Quelle en est la raison d'après vous? Croyez-vous que c'est juste?
6. Si vous étiez un membre de l'Assemblée législative, quel type de projet de loi émanant d'un député présenteriez-vous?



LEÇON 2.3

PARTIS DE L'OPPOSITION

OBJECTIF

Afin de comprendre le rôle que joue l'opposition loyale dans la gouvernance de la Saskatchewan, nous explorerons la façon dont les partis d'opposition obligent le gouvernement à rendre des comptes.

MATÉRIEL

La période de questions : débat ou spectacle?

Examinons la période de questions

Vidéo d'une période de questions

Procédures de la période questions – Hansard

MARCHE À SUIVRE

1. Réexaminez brièvement le rôle d'un membre de l'Assemblée législative. Les sujets de discussion peuvent inclure les heures innombrables qu'il passe à la chambre, en réunions de comité, en réunions avec divers groupes communautaires et d'affaires, et à rencontrer les citoyens dans leur circonscription. Soulignez ensuite qu'une grande partie de la couverture médiatique consacrée aux politiciens, et presque toute la couverture consacrée aux processus législatifs portent sur le segment d'une demi-heure de la journée qu'on appelle la *période de questions*.
2. Lisez La période de questions : débat ou spectacle?

QUESTIONS CLÉS

- La période de questions est surnommée le théâtre politique. Est-ce que l'importance accordée au théâtre politique contribue à propulser de bons acteurs à l'Assemblée législative, qu'ils aient de bonnes idées ou non?
3. Visionnez la période de questions pour l'activité Examinons la période de questions. Vous la trouverez en direct et archivée au www.legassembly.sk.ca/legislative-business/watch-legislative-proceedings. Vous trouverez la transcription des périodes de questions sur *Hansard* au www.legassembly.sk.ca/legislative-business/debates-hansard.
 4. Afin d'illustrer que la plus grande partie du travail réalisé par les législateurs est fastidieux et non acrimonieux, présentez une brève vidéo d'une réunion d'un comité de travail, possiblement une qui concerne un événement courant pertinent. Vous trouverez des réunions de comité en direct et archivées au www.legassembly.sk.ca/legislative-business/watch-legislative-proceedings.

QUESTION CLÉ

- Est-ce que le débat public serait mieux servi si les médias et le public accordaient plus d'attention aux débats législatifs et aux réunions de comité, et moins à la période de questions?

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Les élèves souhaitant en apprendre plus au sujet de la procédure parlementaire et s'y exercer peuvent consulter le Saskatchewan Youth Parliament au www.facebook.com/saskatchewanyp (ressource disponible en anglais seulement).
6. Les élèves souhaitant acquérir des compétences en discours et débats peuvent consulter The Saskatchewan Elocution and Debat Association (SEDA) au www.saskdebate.ca (ressource disponible en anglais seulement).

LA PÉRIODE DE QUESTIONS : DÉBAT OU SPECTACLE?

Le gouvernement et les partis de l'opposition passent la plus grande partie de leur temps à discuter et à débattre des lois en Chambre, en comités et dans la communauté. Peut-être que la partie la plus connue de ces discussions est le segment de 30 minutes réservé chaque jour à la période de questions. Il s'agit d'un forum où les partis de l'opposition interrogent le gouvernement sur les questions du jour.

La période de questions a été introduite à l'Assemblée législative de la Saskatchewan en 1976 sur une base expérimentale, à peu près au même moment qu'elle a été introduite à la Chambre des communes à Ottawa. À la suite d'une période d'essai concluante, elle a été intégrée officiellement aux procédures le 22 novembre de la même année.

Comme la période de questions est parfois plus un spectacle qu'un débat de fond, elle est parfois considérée comme un théâtre politique.

Le but de l'opposition est d'éventuellement former un gouvernement. Ses questions pendant la période de questions sont donc souvent simplement destinées à discréditer le gouvernement et ses politiques. Elle tente de prendre au dépourvu le gouvernement et de souligner les différences entre ce que le gouvernement a dit qu'il ferait et ce qu'il fait concrètement. Le gouvernement n'est pas averti des questions qui lui seront posées.

Les questions portent habituellement sur des événements en cours. En préparation à chaque période de questions, des conseillers pour l'opposition et le gouvernement surveillent les tendances dans la province, principalement au moyen des médias traditionnels et des médias sociaux.

Bien que les questions de la période de questions soient destinées au gouvernement, comme pour toutes les procédures de l'Assemblée législative, les membres de l'Assemblée doivent adresser leurs questions au président de la Chambre. En fait, les membres ne peuvent s'interpeller entre eux par leur nom. Ils doivent plutôt s'interpeller par leur titre, par exemple, le ministre du Travail ou le chef de l'opposition. Si le membre de l'Assemblée législative n'a pas de titre, il est désigné par sa circonscription, par exemple, le député de Cannington. Cette pratique suit la tradition parlementaire : il s'agit d'une marque de respect, et cela contribue à éviter de personnaliser le débat.

Pendant les procédures à l'Assemblée législative, les membres sont à l'abri des lois en matière de calomnies et de diffamations. Ce qui veut dire qu'ils sont libres de faire des déclarations au sujet des autres membres sans avoir à craindre les répercussions légales. Cela ne veut toutefois pas dire, cependant, que les membres de l'Assemblée législative peuvent dire tout ce qu'ils veulent. Si les membres de l'Assemblée législative utilisent un langage non parlementaire – par exemple, jurer ou accuser d'autres membres de mentir –, ils seront invités par le président de la Chambre à se rétracter.

En 2005, un nouveau système d'enregistrement a été installé dans l'Assemblée législative. Peu après, un micro a capté le critique de l'agriculture appeler le vice-premier ministre un « fils de pute menteur » (*lying s.o.b.*). Cette déclaration contrevenait à deux protocoles du langage parlementaire : accuser un autre membre de mentir et proférer une obscénité. Le président a demandé au critique de l'agriculture de s'excuser et de retirer ses propos.

Comme le sens de l'humour n'est pas considéré comme étant non parlementaire, le critique de l'agriculture a pu apporter un peu de légèreté à la situation. Il a commencé ses excuses en disant : « Tout d'abord bravo, monsieur le Président, pour le nouveau système de son dans l'Assemblée et à ceux qui l'ont conçu et installé. »

EXAMINONS LA PÉRIODE DE QUESTIONS

On dit souvent que ce n'est pas pour rien que la période de questions ne s'appelle pas la période de réponses. Examinez les questions suivantes pendant que vous regardez la période de questions ou que vous suivez avec une copie du *Hansard*.

1. Selon vous, les questions portaient-elles sur des enjeux importants? Est-ce que des sujets différents auraient dû être abordés?
2. Est-ce que les réponses semblaient appropriées aux questions?
3. Si des questions n'ont pas eu de réponses, quelles techniques ont été utilisées pour éviter de répondre?
4. Est-ce que l'opposition a écouté la réponse du gouvernement, ou est-elle juste passée à sa prochaine question?
5. Avez-vous remarqué des effets théâtraux de la part des membres du gouvernement ou de l'opposition? Si oui, lesquels?
6. Le président de la Chambre a-t-il eu à intervenir et à rappeler les membres à l'ordre?
7. Considérez la période de questions dans son ensemble. Joue-t-elle un rôle utile pour notre démocratie?



ACTIVITÉ

LEÇON 2.4

MÉDIAS TRADITIONNELS

OBJECTIF

Les élèves apprendront quel est le rôle des médias pour examiner le travail du gouvernement et réfléchiront aux raisons pour lesquelles les citoyens doivent examiner le travail des médias.

MATÉRIEL

Médias traditionnels et couverture politique
Éditoriaux et chroniques d'opinion

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Une brève histoire du journalisme

Nous pourrions nous attendre du journalisme à ce qu'il soit un compte rendu neutre, objectif et non partisan des événements. Cependant, cette définition ne correspond pas avec l'histoire du journalisme. L'historien des médias Robert McChesney s'est penché sur cette question dans son ouvrage *The Political Economy of Media*.

Selon McChesney, le journalisme a une histoire de partisanerie. En fait, c'était sa fonction initiale. Avant les années 1900, de nombreux journaux imprégnaient la société de différentes idéologies. La liberté de presse avait pour but de protéger le droit de chaque journal de disséminer son opinion politique. Le gouvernement subventionnait même les coûts d'impression et d'envoi pour tous les journaux, afin d'assurer une diversité d'opinions. McChesney mentionne qu'un « système de presse partisan a beaucoup à offrir à une société démocratique, pourvu qu'il y ait plusieurs médias bien subventionnés fournissant un large spectre d'opinions » (p. 27, traduction libre) À la fin du XIX^e siècle, chaque grande ville nord-américaine

comptait plusieurs journaux, chacun épousant les opinions politiques de leur propriétaire.

Cependant, la presse s'est métamorphosée à la fin du XIX^e siècle. L'objectif principal des éditeurs de journaux est passé de la dissémination d'idées à la création d'une entreprise rentable. Pour atteindre cet objectif, les propriétaires ont fusionné des journaux afin d'accroître leur efficacité et ont fait appel aux annonceurs. Des journaux ont fermé leurs portes, et ceux qui sont restés épousaient généralement les points de vue du milieu des affaires. Les idéologies qui ne s'intéressaient pas principalement au profit ont commencé à disparaître des journaux.

Certains ont critiqué la façon dont ce nouveau modèle d'affaires a muselé un débat politique plus large. Une étude marquante à ce sujet a été l'ouvrage *The Brass Check* publié en 1919 par Upton Sinclair. L'auteur y exposait la façon dont le journalisme des quelques journaux qui restaient faisait simplement la promotion des valeurs et volontés des propriétaires des journaux, de leurs banquiers et de leurs annonceurs. L'idéologie de la diversité des années 1800 s'était envolée.

Les propriétaires ont alors senti le besoin pour leurs journaux de présenter une apparence de neutralité. En effet, si les journaux pouvaient être considérés comme des sources d'information fiables, les lecteurs n'auraient pas à se soucier du fait que la fusion des médias entraînait un monopole sur l'information dans leur communauté. C'est ainsi que la création d'écoles de journalisme a connu un essor. La théorie voulait que des rédacteurs en chef et journalistes formés, à qui les propriétaires de journaux accordaient l'autonomie, puissent respecter des normes professionnelles qui assureraient une séparation entre les opinions politiques des propriétaires et l'information diffusée. McChesney mentionne que :

Avec le temps, il est devenu clair qu'il y avait un problème avec la théorie du journalisme professionnel, un problème insurmontable en fait. L'affirmation selon laquelle il était possible d'offrir une information neutre et objective était suspecte, sinon entièrement fausse. La prise de décision constitue une part inévitable du processus journalistique, et certaines valeurs doivent être défendues lorsque vient le moment de décider pourquoi une nouvelle fera la une, alors qu'une autre sera ignorée. Ce qui ne veut pas dire qu'un certain type de journalisme ne puisse pas être plus neutre ou plus exact que d'autres. Et ça ne signifie sûrement pas qu'un journalisme non partisan et exact ne doive pas avoir un rôle important à jouer dans une société démocratique. Ça veut simplement dire que le journalisme ne peut pas dans les faits être neutre ou objectif et, si l'on ne reconnaît pas ce fait, il est impossible de détecter les valeurs qui déterminent ce qui fera les nouvelles, et ce qui ne les fera pas. (p. 30, traduction libre)

La propriété des médias, selon McChesney, a le pouvoir structurel de définir, de manière cachée si ce n'est pas ouvertement, le contenu de l'information que nous voyons.

MARCHE À SUIVRE

1. Jouez au téléphone arabe pour réfléchir aux défauts de l'information de seconde main. Demandez à un élève d'écrire une phrase et de la murmurer ensuite à son voisin. L'élève suivant la murmure ensuite à son voisin, et ainsi de suite. Comparez ce que le dernier élève a entendu à ce qui avait été écrit au départ. Utilisez cet exercice pour illustrer que la couverture médiatique constitue de l'information de seconde main.
2. Lisez en groupe le texte Médias traditionnels et couverture politique.

QUESTIONS CLÉS

- **Quels types de sources d'information spécifiques à la Saskatchewan sont disponibles dans votre communauté?**
- **Quelles sont les qualités et les faiblesses des médias traditionnels?**

3. Lisez en groupe le texte Éditoriaux et chroniques d'opinion.

QUESTIONS CLÉS

- **Les positions éditoriales et les opinions des propriétaires de médias ne devraient pas – en théorie – influencer le travail des journalistes. Pensez-vous que c'est le cas en pratique?**
- **Les médias qui donnent des opinions devraient-ils être obligés de présenter une diversité équilibrée d'opinions?**

4. Résumez le sujet de cette leçon en animant une discussion plus large en classe sur la question suivante :

Faites-vous confiance à l'information présentée dans les médias traditionnels?

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour une étude de cas détaillée sur le rôle des médias pour orienter l'opinion publique, consultez le texte « Hiroshima and Nagasaki: The Damage and the Reporting » dans la trousse *70 Years of the Bomb* (ressource disponible en anglais seulement). Vous trouverez cette ressource à **teachers.plea.org**.

MÉDIAS TRADITIONNELS ET COUVERTURE POLITIQUE

Les citoyens ne peuvent être présents à chaque assemblée du gouvernement ou espérer comprendre tout ce qui se passe dans leur communauté. Néanmoins, pour que nous puissions, en tant que citoyens, faire des choix politiques éclairés, nous devons être au courant de ce qui se passe. C'est pourquoi la société s'en remet aux médias. Les médias nous aident à mieux connaître notre communauté, à nous tenir au courant des actions du gouvernement et à surveiller les institutions ayant du pouvoir. Comme les médias fournissent cette information vitale, ils peuvent influencer grandement nos croyances et nos décisions.

Afin de fournir des renseignements exacts, les médias doivent être en mesure de faire des reportages sans interférence des gouvernements. Parce que la liberté de presse constitue un pilier fondamental de la démocratie, elle est inscrite à même la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Saskatchewan dispose de plusieurs médias traditionnels qui nous aident à rester informés. De nombreuses communautés ont leur propre journal hebdomadaire. Ces journaux appartiennent généralement à des organisations locales. Il existe également des quotidiens plus importants et de grandes stations de radio et de télévision. La plupart appartiennent à de grandes sociétés. De plus, certaines communautés ont une station de radio communautaire sans but lucratif.

Sans oublier le radiodiffuseur public CBC/Radio-Canada. Il se distingue des autres médias traditionnels, car il s'agit d'une société d'État. La CBC a été créée par le gouvernement fédéral en 1936, devant l'expansion des technologies de télécommunications. Elle a le mandat d'offrir à tous les Canadiens des émissions culturelles et d'information. Comme CBC/Radio-Canada est un service public, il peut faire contrepoids aux intérêts des entreprises et des médias américains.

DEMANDER DES COMPTES AU GOUVERNEMENT

Une force particulière aux médias traditionnels est leur capacité de couvrir l'information de l'Assemblée législative. Ils le font principalement par la tribune de presse. La tribune de presse est un groupe de journalistes ayant un accès spécial à l'Assemblée législative. Les journalistes ou les médias paient des frais pour en faire partie et ont ainsi accès aux bureaux de l'Assemblée législative afin de rendre compte des activités du gouvernement. Tous les grands médias de la Saskatchewan sont membres de la tribune de presse.

Les journalistes de la tribune de presse jouent un rôle important dans la démocratie. Leurs comptes rendus de première main de l'Assemblée législative jouent, pour la société, le rôle d'une fenêtre ouverte sur le gouvernement. Ils surveillent la période de questions, les procédures législatives et le travail des comités. Ils participent également aux mêlées de presse, une séance non structurée de questions posées aux politiciens, qui a souvent lieu dans les couloirs de l'Assemblée législative. Comme ils sont affectés à l'Assemblée législative, ils sont souvent en meilleure position pour mener des enquêtes qui demandent au gouvernement de rendre des comptes. Les journalistes politiques de la Saskatchewan travaillent fort pour fournir un point de vue équilibré sur les événements de la journée.

Cependant, la plupart des membres de la tribune de presse ne couvrent l'Assemblée législative qu'à temps partiel, s'y présentant lorsque nécessaire. Seuls quelques journalistes travaillent à temps plein à la tribune de presse de l'Assemblée législative.

Pendant les élections, la nature de la couverture politique se transforme. Les chefs des principaux partis politiques passent la plus grande partie de leur temps à faire la tournée de la province. Des journalistes sont attachés à la tournée de chaque chef, faisant des reportages sur ses activités et annonces. Pendant ce temps, les candidats consacrent leur temps à faire campagne dans leur circonscription. Ces activités sont souvent couvertes par les médias locaux.

PARTIALITÉ DES MÉDIAS?

On entend souvent des critiques au sujet des « médias de gauche », une idée principalement américaine voulant que les médias soient partisans des points de vue de la gauche. Il est vrai que la prise de décision fait partie de tout processus de cueillette et de diffusion d'information. Certains enjeux et certaines idées seront donc mis de l'avant, alors que d'autres seront négligés. Comme il faut choisir l'information qui sera ou non diffusée, il y



aura toujours un certain degré de partialité dans les médias, même si les journalistes tentent de présenter les faits de manière exacte. Certaines nouvelles se verront accorder une importance plus grande que d'autres. Certaines nouvelles se verront accorder moins d'importance que d'autres. Et certaines nouvelles ne retiendront aucune attention. Et pour toutes ces nouvelles, ce ne sont pas tous les points de vue qui seront abordés.

Cependant, de nombreuses études ont démontré que la propriété des médias était le principal facteur de partialité en information. Comme les propriétaires des médias sont en définitive responsables de créer les publications et émissions, et de choisir les personnes qui y travaillent, il faut s'attendre à une certaine partialité.

Par ailleurs, étant donné qu'aucun bulletin d'information ni aucune source d'information ne peuvent possiblement couvrir tous les points de vue d'une question, il est important de consulter plusieurs sources. En lisant plusieurs reportages sur la même nouvelle, nous sommes mieux outillés pour nous former une opinion sur les nouvelles de la journée.

DISCUTEZ

1. La loi impose que les médias canadiens soient presque entièrement de propriété canadienne. Pensez-vous qu'il est important de restreindre la propriété de nos médias par des intérêts étrangers?
2. Choisissez un reportage au sujet d'un enjeu politique actuel en Saskatchewan. Trouvez plusieurs sources différentes afin de comparer la couverture.
 - a) Quels éléments de la nouvelle ont été mentionnés par tous les médias?
 - b) Quels éléments se retrouvent dans quelques reportages, mais pas dans les autres?
 - c) Y a-t-il des aspects de cette nouvelle qui sont complètement absents de toutes les couvertures?
 - d) Voyez-vous des signes de partialité en faveur d'un point de vue particulier?
 - e) S'il y a des différences entre les reportages, voyez-vous des raisons qui peuvent les expliquer?

L'indépendance des journalistes est importante pour la démocratie. Les journalistes devraient être libres de réaliser leurs reportages sans interférence du gouvernement. De même, les journalistes devraient être libres de réaliser leurs reportages sans interférence directe des propriétaires des médias. Ce principe a été mis à l'épreuve dans le cadre d'un litige entre Bell Media, la société à qui appartient CTV, et le CRTC, l'organisme chargé de réglementer la radiodiffusion au Canada.

En mars 2015, le CRTC a statué que les entreprises de câblodistribution – dont Bell Media – devaient apporter des changements majeurs à leur offre, notamment en offrant des forfaits de base à faible coût. Cette décision a mis en colère Richard Crull, président de Bell Media.

Crull a téléphoné au président de CTV News. Il a décrété que le président du CRTC, Jean-Pierre Blais, ne devait apparaître dans aucun reportage au sujet de cette décision. Une entrevue prévue à 17 h avec Blais à CTV News a ainsi été annulée. De même, les reportages des bulletins de nouvelles de 18 h de CTV partout au pays excluaient Blais. Cependant, des journalistes chevronnés de CTV considéraient que le point de vue de Blais devait être inclus dans un reportage au sujet de la décision du CRTC. Ils ont donc défié l'ordre de Crull et ont inclus Blais dans le bulletin de nouvelles CTV *National* de 23 h ce jour-là.

Apprenant l'interférence de Crull, Blais a publié un communiqué de presse sévère. On y lisait, notamment :

L'un des piliers du système de radiodiffusion du Canada – et, en fait, de la démocratie de notre pays – est que les journalistes soient en mesure de faire des reportages de manière indépendante et sans influence éditoriale indue... L'importance que les citoyens soient bien informés ne peut être sacrifiée aux intérêts commerciaux d'une entreprise.

Crull a présenté ses excuses. Bell Media l'a toutefois congédié moins de trois semaines plus tard.

ÉDITORIAUX ET CHRONIQUES D'OPINION

Les éditoriaux et chroniques d'opinion se distinguent des reportages réguliers. Ils sont conçus pour partager un point de vue et influencer des croyances.

On trouve des chroniques d'opinion dans la plupart des journaux. Les rédacteurs – que l'on appelle souvent *chroniqueurs* – partageront leurs opinions au sujet des événements de la journée. Par exemple, le *Saskatoon StarPhoenix* et le *Regina Leader-Post* publient régulièrement des chroniques écrites par Doug Cuthand et Murray Mandryk, qui présentent des points de vue intéressants au sujet des événements de l'actualité.

Des éditoriaux sont publiés dans de nombreux journaux. Les éditoriaux sont généralement des articles non signés, rédigés par le comité de rédaction du journal. Les comités de rédaction supervisent l'orientation générale d'un journal ou d'un magazine. Les éditoriaux présentent la position « officielle » d'un journal sur un sujet particulier. Les opinions éditoriales ne sont pas censées influencer directement le travail des journalistes.

L'échange ouvert et honnête d'idées dans les chroniques d'opinion et les éditoriaux constitue un élément essentiel de la société démocratique. Cependant, la frontière entre le journalisme et l'opinion devient de plus en plus brouillée.

INFORMATION OU OPINION?

À une époque, les éditoriaux et chroniques d'opinion étaient diffusés à titre de segments spéciaux dans les émissions de télé et de radio, et publiés sur une page distincte dans les journaux. Les segments étaient clairement identifiés comme des chroniques d'opinion. Aujourd'hui, ce n'est souvent plus le cas.

De nombreux médias traditionnels et portails d'information en ligne mettent aujourd'hui l'accent sur la diffusion de chroniques d'opinion, plutôt que la diffusion de nouvelles. L'auteur Jonathan Schell a observé cette tendance. Mentionnant que Fox News était le cas le plus flagrant, il a écrit ce qui suit dans *Project Syndicate* :

l'information et le commentaire sont entremêlés dans un flux ininterrompu de campagne politique. L'idéologie invente les faits. Et les figures majeures du Parti républicain, y compris les candidats à l'élection présidentielle du parti, sont embauchées à titre de « commentateurs ». En fait, le génie de la chaîne a été de transformer de la propagande en un succès populaire et financier.

L'une des raisons de ce changement est que la plupart des médias sont aujourd'hui des entreprises commerciales. Et les entreprises tentent de maximiser leurs profits. Il en coûte moins de diffuser des opinions que de produire du journalisme d'enquête sérieux. En même temps, les articles et émissions d'opinion sont généralement plus populaires que le journalisme d'enquête. C'est pourquoi de nombreuses entreprises médiatiques sont passées du journalisme aux chroniques d'opinion.

Les médias du Canada agissent généralement de façon plus responsable que leurs équivalents américains. Cependant, nos médias privilégient souvent les opinions, eux aussi. Par exemple, pensez aux stations de radio dites « de discussions/nouvelles ». Quelle proportion du contenu diffusé est de l'information? Et quelle proportion du contenu diffusé constitue des opinions sur l'information?

Bien entendu, partager des opinions est un élément vital de la démocratie. Néanmoins, les journalistes professionnels tenteront de fournir un point de vue équilibré sur l'actualité. Ceux qui font de l'opinion n'ont pas une telle obligation.

Comme le gouvernement n'intervient généralement pas, et ne devrait pas le faire, avec la libre expression dans les médias, nous avons la responsabilité de choisir l'information et les opinions de manière responsable. Pour ce faire, nous devons être conscients des différences entre le journalisme et les chroniques d'opinion.



DISCUTEZ

1. Pourquoi, d'après vous, les émissions présentant des chroniques d'opinion sont-elles plus populaires que le journalisme d'enquête?
2. Trouvez une chronique d'opinion ou un éditorial qui a été diffusé dans un média de la Saskatchewan.
 - a) Est-ce que c'est clair pour le public qu'il s'agit d'une chronique d'opinion ou d'un éditorial?
 - b) Quel est le sujet?
 - c) Quels faits le contenu d'opinion/éditorial utilise-t-il pour soutenir sa position?
 - d) La chronique d'opinion présente-t-elle un point de vue équilibré sur la question?
3. Examinez plus attentivement la chronique d'opinion/l'éditorial que vous avez choisi.
 - a) Qui est susceptible de profiter de cette position?
 - b) Qui est susceptible d'être désavantagé par cette position?
 - c) Que vous soyez ou non d'accord avec ce contenu, pensez-vous qu'il ajoute un point de vue utile au débat public?



ACTIVITÉ

LEÇON 2.5

MÉDIAS SOCIAUX

OBJECTIF

Les élèves examineront maintenant en quoi les médias sociaux se distinguent des autres façons de partager de l'information, et en quoi ils s'en rapprochent.

MATÉRIEL

[L'histoire se répète-t-elle? L'essor des médias numériques](#)

MARCHE À SUIVRE

1. Un rapport de Reuters/Université d'Oxford publié en 2019 indiquait que 52 % des Canadiens avaient confiance en l'information diffusée par les médias traditionnels. En revanche, seulement 20 % d'entre eux accordaient leur confiance à l'information publiée dans les médias sociaux. Demandez aux élèves de réfléchir aux raisons pour lesquelles les gens ont moins confiance dans les médias sociaux que dans les médias traditionnels.
2. Lisez en groupe *L'histoire se répète-t-elle? L'essor des médias numériques*.

QUESTIONS CLÉS

- Traitons-nous les gens de la même façon en ligne que nous les traitons en personne? Sinon, en quoi cela nous fait-il du tort en tant que société?
- L'Internet a permis à pratiquement tout le monde de disposer d'une plateforme pour remettre en question le discours dominant. Quels sont les avantages et les inconvénients de ce phénomène?

3. Pour clore la discussion sur l'importance d'Internet pour le discours public, rappelez-vous la Leçon 1.3, Biens et services publics. SaskTel est une société publique qui fournit l'accès Internet et mobile à la plus grande partie de la province.
 - Est-il important pour la démocratie que SaskTel demeure un bien public?
 - Compte tenu du rôle central que joue Internet pour informer les citoyens, l'accès à Internet devrait-il devenir un véritable bien public, c'est-à-dire disponible à tous gratuitement?

POUR ALLER PLUS LOIN

4. Pour examiner plus avant le rôle des médias sociaux afin de comprendre les enjeux de la politique et du gouvernement, consultez le texte « Est-ce que les citoyens sont les mieux placés » dans la Leçon 4 de la trousse *Démocratie directe : plébiscites et référendums*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.
5. CBC a réalisé une excellente série en deux parties pour aider les élèves à repérer les « fausses nouvelles ». Vous la trouverez au www.cbc.ca/news/technology/fake-news-misinformation-online-1.5196865 (ressource disponible en anglais seulement).
6. L'ouvrage *Media Literacy for Citizenship : A Canadian Perspective* de Kirsten Kozolanka et Paul Orłowski est utile pour examiner plus en profondeur la façon d'analyser les messages des médias (ressource disponible en anglais seulement). Vous le trouverez à votre bibliothèque publique.

L'HISTOIRE SE RÉPÈTE-T-ELLE? L'ESSOR DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Au XX^e siècle, l'information circulait en grande partie dans un seul sens. Les médias traditionnels présentaient l'information. La plupart du temps, le public consommait cette information en lisant des quotidiens ou des hebdomadaires, et en regardant ou écoutant les nouvelles à la télé et à la radio.

L'Internet a changé tout ça.

Aujourd'hui, l'information est un phénomène participatif. Les médias traditionnels continuent de diffuser de l'information. Mais dorénavant, les gens sont en mesure de partager instantanément ce qu'ils lisent avec le monde entier, avec leurs commentaires ou opinions au sujet des articles. Et ils sont en mesure d'avoir une discussion instantanée avec les journalistes sur les médias sociaux au sujet des articles qu'ils ont écrits.

Mais le changement plus important est le fait que pratiquement n'importe qui peut créer et publier ses propres nouvelles. Par le passé, il s'agissait d'une entreprise coûteuse et ambitieuse. Une station de télévision ou de radio ne pouvait être établie sans un permis du gouvernement. Il était plus facile de mettre sur pied des journaux et des magazines, mais il fallait tout de même disposer de ressources considérables pour les imprimer et les distribuer. De nos jours, quiconque a un ordinateur et une connexion Internet peut créer et distribuer du contenu d'information,

L'expansion de l'information en ligne nous rappelle notre droit à la liberté d'expression. Nous sommes tous libres de diffuser de l'information, tant que nous évitons la diffamation (affirmations mensongères qui nuisent à la réputation d'une personne) ou le discours haineux. Toute cette information entraîne toutefois un effet secondaire : un scepticisme grandissant à l'égard de ce que nous lisons.

PLUS DE SOURCES, PLUS DE SCEPTICISME

Les principales entreprises médiatiques – particulièrement les médias traditionnels – disposent de rédacteurs en chef et de comités de rédaction qui examinent le travail de leurs journalistes. Les rédacteurs en chef et les comités de rédaction ne sont pas parfaits, mais ils jouent le rôle d'une deuxième paire d'yeux. Nous pouvons être raisonnablement certains que les reportages de la CBC, du *National Observer* ou du *Saskatoon StarPhoenix*, par exemple, sont exacts, même s'il arrive qu'ils ne soient pas parfaits.

En revanche, certaines publications – particulièrement celles qui sont apparues à l'époque d'Internet – peuvent être fortement partiales. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Cependant, en plus d'offrir différents points de vue, certaines de ces publications veulent également nous faire réagir. En accordant peu d'égard à l'équité et en employant un langage incendiaire, ces publications empoisonnent le débat public. Cette approche nuit à l'idéal démocratique : il ne nous encourage pas à trouver un terrain d'entente, mais plutôt à nous dresser les uns contre les autres.

De tels problèmes avec les médias en ligne ne sont pas limités aux publications d'information et d'opinions. Pensez à la façon dont nous nous tournons de plus en plus vers les tweets, blogues, babillards d'information et autres outils des médias sociaux pour recueillir de l'information. Des reportages de première main publiés sur Twitter ou reddit, par exemple, pourraient être tout à fait exacts. Ou complètement inventés. Le problème est qu'il n'y a pas de comité de rédaction pour filtrer au préalable les publications sur les médias sociaux. Il faut ajouter à ces complications le fait que ces publications ont souvent tendance à être polémiques et d'un ton peu courtois.



L'HISTOIRE SE RÉPÈTE-T-ELLE?

La façon dont nous partageons l'information à l'ère numérique n'est peut-être pas radicalement différente de celle dont nous le faisons dans le passé. Réfléchissez à ces exemples illustrant la façon dont l'information se propageait par le passé :

L'essor du pamphlet au XV^e et au XVI^e siècle

L'invention de l'imprimerie a facilité le partage de l'information. Des vagues de pamphlets ont commencé à déferler en Europe, faisant la promotion de diverses idées. Ces textes étaient courts, souvent anonymes, et habituellement rédigés dans une langue accessible. Le philosophe Érasme craignait que la popularité des pamphlets ne nuise à l'éducation, particulièrement si on les comparait aux approches plus en profondeur des livres et de l'enseignement officiel.

- En quoi la simplification de la connaissance utilisée dans les pamphlets était-elle similaire aux façons dont nous partageons l'information aujourd'hui?

La diffusion des idées de Martin Luther au XVI^e siècle

Les idées de Martin Luther sur la réforme religieuse se sont répandues rapidement, en partie à cause de l'imprimerie. Luther n'était pas payé pour ses écrits, et les éditeurs ne révisaient pas ses textes pour en vérifier l'exactitude. Néanmoins, de nombreuses personnes trouvaient ses idées intéressantes; ils ont donc réimprimé ses pamphlets et les ont distribués.

- En quoi la diffusion des idées de Martin Luther est-elle similaire à la façon dont nous partageons l'information aujourd'hui?

La culture des cafés à Londres au XVII^e siècle

Les cafés sont devenus les points de rassemblement sociaux à Londres au milieu des années 1600. Pour le prix d'une tasse de café (environ un penny), les gens se réunissaient pour discuter de différentes questions. Les cafés fournissaient aux clients des pamphlets et journaux. Les classes sociales n'existaient plus après avoir franchi le seuil de ces cafés, et les voyageurs étrangers y étaient les bienvenus. Contrairement aux buveurs de bière dans les tavernes bruyantes, les clients des cafés étaient tenus de se comporter de manière polie et respectueuse.

- En quoi la culture des cafés de Londres ressemblait-elle à la façon dont nous discutons de l'information de nos jours?

La popularisation de l'imprimerie, les pamphlets de Luther et l'essor de la culture des cafés à Londres suggèrent que bien que l'histoire ne se répète pas, elle peut présenter des similitudes d'une époque à l'autre. En moins de 20 ans, le monde a connu des changements spectaculaires dans la façon dont nous recueillons et partageons les nouvelles et l'information. Ces changements spectaculaires présentent toutefois de nombreuses similitudes avec les changements survenus dans le passé.



Importants, les tweets?

Les discussions prolifèrent sur Twitter. Compte tenu du fait que 22 % des Américains et 18 % des Canadiens utilisent Twitter, il semblerait que ce soit un bon endroit pour comprendre l'opinion publique. Ce n'est toutefois pas le cas.

En effet, une étude récente du Pew Research Center a constaté que Twitter n'était pas représentatif de la société. Comparativement à la population générale, les utilisateurs de Twitter étaient plus jeunes, avaient un niveau d'éducation plus élevé, étaient plus riches et avaient plus de sympathie pour la gauche que la société dans son ensemble. La seule façon dont les utilisateurs de Twitter étaient représentatifs de la société, c'est en ce qui a trait à l'ethnicité et au genre. Un autre élément faussant la réalité : une poignée d'accros à Twitter monopolisent la conversation. En effet, 80 % des publications sont faites par seulement 10 % des utilisateurs.

L'étude du Pew est l'une des nombreuses études du genre à soulever des questions au sujet de la politique et des médias sociaux. Par exemple, *The Perception Gap* a révélé que les utilisateurs des médias sociaux avaient tendance à avoir une opinion déformée au sujet de leurs opposants politiques.

De tels constats ont amené le politologue Yascha Mounk à conclure :

Ce n'est pas la santé mentale des accros à Twitter qui m'inquiète cependant; c'est le bien-être de la nation qu'ils gouvernent collectivement. Pour les décideurs qui passent la plupart de leurs journées à l'abri dans une bulle d'élites, Twitter peut sembler une fenêtre ouverte sur l'opinion publique à l'état pur. Mais en réalité, il s'agit d'une distorsion extrême.¹

Twitter peut être de nombreuses choses utiles. Un outil pour recueillir de l'information. Un espace pour rester en contact avec ses amis. Un portail pour des débats parfois productifs. Mais Twitter n'est pas le vrai monde.

1 « The Problem Isn't Twitter. It's That You Care About Twitter », *The Atlantic*, 29 avril 2019 <https://www.theatlantic.com/ideas/archive/2019/04/political-leaders-should-stop-caring-about-twitter/588004/>

DISCUTEZ

1. Des entreprises privées comme Twitter, Facebook et YouTube peuvent choisir qui a accès à leur plateforme.
 - a) Connaissez-vous quelqu'un qui s'est fait suspendre ou bannir d'un média social? Que s'est-il passé?
 - b) Qui établit les règles relatives au comportement sur les plateformes des médias sociaux?
 - c) Quelles sont les conséquences possibles au fait que trop peu d'entreprises contrôlent un trop grand nombre de plateformes de médias sociaux?
2. Réfléchissez à l'accès aux technologies et aux écarts de richesse.
 - a) Qui est exclu de l'utilisation d'Internet et des médias sociaux?
 - b) Est-ce que l'accès aux technologies est vital pour jouer son rôle de citoyen aujourd'hui?



LEÇON 2.6

PARTICIPATION DES CITOYENS

OBJECTIF

Les élèves examineront des façons de s'impliquer dans le processus politique.

MATÉRIEL

Participer au processus politique
Sauver les bibliothèques de la Saskatchewan : « Nous n'avons pas peur d'admettre que nous avons fait une erreur »

MARCHE À SUIVRE

1. Au tableau, créez cinq colonnes. Identifiez-les comme suit :
 - Fortement en accord
 - En accord
 - Neutre
 - En désaccord
 - Fortement en désaccord

Lisez l'énoncé suivant : « Il est important d'exprimer nos opinions sur la façon dont nous sommes gouvernés. » Demandez aux élèves de se mettre devant la colonne indiquant l'opinion qui correspond le mieux à la leur. Demandez aux élèves de justifier leur position et donnez-leur ensuite la possibilité de changer de position. Demandez à ceux qui ont changé de position de partager avec le groupe la raison pour laquelle ils ont changé d'avis.

2. Lisez Participer au processus politique.

QUESTIONS CLÉS

- Quel type de groupes d'intérêt et de groupes politiques existent dans la communauté?
 - Si vous exprimez votre opposition au sujet d'une loi ou d'une politique, devriez-vous aussi proposer une option de remplacement?
 - Est-il important d'exprimer votre soutien lorsque vous êtes d'accord avec une loi ou une politique?
3. Afin de démontrer comment l'engagement citoyen peut entraîner un changement, lisez l'étude de cas Sauver les bibliothèques de la Saskatchewan : « Nous n'avons pas peur d'admettre que nous avons fait une erreur ».
 4. Afin de mieux comprendre la participation citoyenne, demandez aux élèves de créer un plan d'action pour observer une activité ou y participer dans Participer au processus politique. Par exemple, les élèves pourraient observer un rassemblement organisé par un groupe syndical ou un groupe de la société civile, écrire une lettre, prendre la parole à une assemblée publique, faire du bénévolat pour un groupe d'action communautaire, ou commenter ou créer des affiches avec des slogans politiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour comprendre la façon dont la Saskatchewan permet aux citoyens de proposer des lois, consulter la trousse *Démocratie directe : plébiscites et référendums*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.
6. Pour examiner plus avant les façons dont les citoyens sont venus à la rescousse des bibliothèques, consultez l'étude de cas « Créer un pont avec la Saskatoon Public Library » dans la trousse *Les municipalités, c'est notre affaire*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.

PARTICIPER AU PROCESSUS POLITIQUE

Voter n'est pas la seule façon de participer au processus politique. La démocratie repose sur la participation de citoyens bien informés. Voici quelques-unes des façons de sensibiliser l'opinion publique et de s'impliquer. Et n'oubliez pas, vous ne devez pas participer uniquement si vous vous opposez à quelque chose. Lorsque le gouvernement fait quelque chose de bien, n'hésitez pas à afficher votre soutien.

GROUPES D'INTÉRÊT

Divers groupes d'intérêt forment la société civile : les organisations non commerciales et non gouvernementales qui influencent et définissent notre monde. Ils comprennent notamment des sociétés historiques locales, des groupes de défense des droits des minorités et des groupes environnementaux. Soutenir la société civile contribue à attirer l'attention du gouvernement sur des enjeux communautaires.

LES PARTIS POLITIQUES

Le fait de se joindre à un parti politique peut nous aider à en apprendre plus au sujet des processus politiques et des processus de création des lois. Les membres du parti influencent les politiques du parti et la sélection des candidats, contribuant ainsi à orienter les lois qui nous gouvernent. La plupart des partis ont des volets jeunesse.

RASSEMBLEMENTS POLITIQUES OU MANIFESTATIONS

Tous les Canadiens ont le droit de se rassembler dans le calme. Les rassemblements et les manifestations contribuent à sensibiliser l'opinion publique au sujet d'enjeux particuliers. Même si nous n'appuyons pas une cause, participer en observateur à un rassemblement ou une manifestation nous aide à comprendre les divers points de vue qui coexistent dans une société diversifiée.

PLACARDER DES AFFICHES

De nombreuses communautés disposent d'espaces publics dédiés aux affiches. Il est possible d'utiliser ces espaces pour afficher de l'information au sujet d'enjeux, de problèmes et de causes qui concernent la communauté.

CRÉER DES PÉTITIONS

Les pétitions peuvent être utilisées pour partager une opinion. La collecte de signatures pour une pétition permet également de sensibiliser l'opinion publique à cette question. Si le processus adéquat a été suivi, la pétition pourra être lue et enregistrée dans les archives de l'Assemblée législative provinciale. Vous trouverez ces règles au www.legassembly.sk.ca/media/1308/practicalguidepetitions.pdf (ressource disponible en anglais seulement).

MÉDIAS SOCIAUX

Des plateformes comme Facebook ou Twitter créent des espaces numériques nous permettant d'exprimer notre opinion sur l'actualité. En publiant dans les médias sociaux et en participant à des discussions et des débats productifs, nous pouvons influencer nos concitoyens, les politiciens et les médias.

COMMUNIQUER AVEC LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Rédiger des lettres et des courriels, signer des pétitions ou visiter des membres de l'Assemblée législative constitue des moyens efficaces d'exprimer vos opinions. Les membres de l'Assemblée – comme tous les élus – sont là pour représenter leurs électeurs. Il est donc important que nous leur exprimions nos opinions.

PLÉBISCITES

Un plébiscite est un vote provincial sur une question d'intérêt public. Si au moins 15 % des électeurs signent une pétition demandant la tenue d'un plébiscite, et qu'il s'agit d'une question relevant des compétences provinciales, alors un vote sur la question devra être tenu dans l'ensemble de la province.



SAUVER LES BIBLIOTHÈQUES DE LA SASKATCHEWAN

« NOUS N'AVONS PAS PEUR D'ADMETTRE QUE NOUS AVONS FAIT UNE ERREUR »

L'engagement politique peut prendre de nombreuses formes et, souvent, nécessite de trouver des intérêts communs entre différents groupes. Gardez cela en tête en lisant l'étude de cas suivante racontant la façon dont des citoyens de la Saskatchewan ont convaincu le gouvernement d'annuler la décision d'une réduction du financement du système de bibliothèques publiques.

Le contexte

En avril 2016, le Parti saskatchewanais a été réélu à la tête du gouvernement avec une majorité écrasante de 62 % des voix. Sa plateforme électorale promettait la croissance pour bâtir une meilleure qualité de vie et l'essor de communautés actives et dynamiques. Cependant, devant l'effondrement des prix des matières premières, le budget de 2017 du gouvernement comportait des hausses d'impôts et des coupures dans de nombreux services publics.

L'une de ces coupures consistait en une réduction de 4,8 millions de dollars du financement des bibliothèques. La subvention de fonctionnement des bibliothèques publiques rurales passait ainsi de 6 millions de dollars à 2,5 millions de dollars, et la subvention de fonctionnement de 1,3 million de dollars pour les bibliothèques publiques de Saskatoon et de Regina était entièrement éliminée. Les coupures ont été annoncées sans consultation.

Le ministre de l'Éducation Don Morgan a présenté plusieurs arguments à la défense des coupures, dont les suivants :

- les emprunts dans les bibliothèques avaient chuté de 1,6 million d'articles depuis 2007
- le nombre de cartes de bibliothèque avait diminué de 175 000
- de nombreuses petites villes avaient déjà des bibliothèques scolaires; pourquoi auraient-elles besoin d'une bibliothèque municipale distincte?

Les bibliothèques réagissent

La Saskatchewan Library Association (SLA) a averti le gouvernement que les coupures seraient dévastatrices pour le système de bibliothèques. Des employés seraient mis à pied, des programmes seraient éliminés et les prêts interbibliothèques seraient abolis.

Ils ont répliqué que les arguments du ministre démontraient une compréhension limitée de la situation dans les bibliothèques publiques :

- bien que la circulation des ressources soit en baisse, l'utilisation des bibliothèques était en hausse : par exemple, les bibliothèques de Saskatoon avaient connu une hausse de 30 % dans la participation aux programmes, et une hausse de 10 % dans l'utilisation d'Internet sans fil et des ordinateurs depuis 2015
- le nombre de cartes n'était pas une mesure juste de l'utilisation des bibliothèques : les familles avaient souvent une seule carte pour toute la famille; les établissements comme les foyers pour personnes âgées avaient souvent une seule carte pour des dizaines de membres; et un nouveau système de cartes intégré en 2015 éliminait les cartes en double
- combiner les bibliothèques scolaires avec les bibliothèques publiques serait difficile et coûteux, étant donné qu'elles avaient de nombreuses utilités différentes

La SLA invitait les citoyens à communiquer avec le député de leur circonscription pour lui demander que les coupures soient annulées.

Le public réagit

Immédiatement, les gens sont allés en ligne pour exprimer leurs inquiétudes. Un groupe Facebook « Save Saskatchewan Libraries a été créé, comptant rapidement plus de 7 000 membres. Pendant ce temps, le site Web www.savesasklibraries.ca est apparu, avec le mot-clic #saveSKlibraries. Ces outils ont aidé les gens à se regrouper et à partager de



l'information sur les raisons pour lesquelles les bibliothèques sont importantes et ce qui pourrait être fait pour rétablir leur financement.

Christine Freethy, l'une des fondatrices et administratrices du groupe Facebook Save Saskatchewan Libraries, a déclaré au *Library Journal* qu'il était important que le groupe soit non partisan :

Nous avons comme stratégie d'être officiellement un groupe non partisan... Nous avons été en mesure d'attirer à notre mouvement beaucoup de personnes qui avaient voté pour le Parti saskatchewanais lors des dernières élections, beaucoup de personnes des milieux ruraux, la base électorale de ce parti, en étant officiellement non partisan et en faisant une campagne propre. Ce n'est pas que nous n'étions pas critiques face aux actions du gouvernement, mais nous n'avons pas laissé les choses devenir trop enflammées ou trop politiques. Nous avons gardé la campagne vraiment accessible.¹ (traduction libre).

Le groupe a concentré ses énergies sur une seule chose : rétablir le financement des bibliothèques.

Pendant ce temps, une pétition a commencé à circuler dans la province. Elle avait été créée conformément à la *Referendum and Plebiscite Act* et demandait un vote dans l'ensemble de la province sur les coupures. Plus de 32 000 personnes l'ont signée. De plus, des modèles de lettre avaient été créés pour aider les gens à écrire leur propre lettre à leur député au sujet des coupures.

Mais les gens ne se sont pas contentés d'aller en ligne, d'écrire des lettres ou de signer des pétitions pour exprimer leur mécontentement. Les manifestations publiques ont également joué un rôle clé. La première manifestation a eu lieu le 5 mars, lorsque la Canadian Union of Public Employees a convié les gens à Regina pour exprimer leur mécontentement au sujet des coupures dans le système des bibliothèques.

L'action la plus visible, cependant, a été les rassemblements DEAR (Drop Everything and Read) qui ont eu lieu dans l'ensemble de la province. L'idée était simple. Le 7 avril, les gens devaient se présenter devant le bureau de leur député ou leur bibliothèque, et lire pendant 15 minutes. Leslie Richards, idéatrice de DEAR, a raconté à la CBC qu'« il y avait tellement de gens qui étaient fâchés et indignés de la situation... l'objectif était de les rassembler ensemble de manière pacifique. » (traduction libre)

Des organisations regroupant des citoyens pour DEAR ont commencé à apparaître dans de nombreuses communautés. Lorsque le grand jour est arrivé, ça a été l'une des plus importantes manifestations de l'histoire de la Saskatchewan. Plus de 100 personnes se sont présentées à Yorkton, 50 à Shellbrook, 200 à Swift Current, 65 à Lumsden, 150 à Estevan, 40 à Fox Valley, etc. Au total, on estime que 6 500 personnes sont allées manifester dans plus de 70 communautés en soutien aux bibliothèques publiques. Pour de nombreuses personnes, il s'agissait de leur première participation à une manifestation. Dans de nombreuses villes, c'était la première fois qu'une manifestation avait lieu dans leur communauté.

Les lettres, pétitions, publications dans les médias sociaux et manifestations étaient efficaces. Un sondage réalisé du 11 au 13 avril a indiqué que l'appui au Parti saskatchewanais au pouvoir avait chuté de près de 20 points comparativement aux élections, affichant maintenant un appui de 44 %. Le NPD recevait 40 % des appuis, et le parti des Progressistes-conservateurs – le prédecesseur agonisant du Parti saskatchewanais – était loin derrière avec un 7 % tout de même notable. Bien entendu, les manifestations en soutien aux bibliothèques n'étaient pas la seule chose qui mettait à mal la popularité du gouvernement, mais l'impact des sympathisants aux bibliothèques sur l'opinion publique ne fait aucun doute.



Le gouvernement reconsidère la question

Le gouvernement a pris conscience de l'importance de l'opposition des citoyens à l'endroit du budget en général, et des coupures dans le système des bibliothèques en particulier. Le 24 avril, il a révoqué les coupures dans le financement des bibliothèques.

Au moment d'annoncer le rétablissement du financement, le ministre Morgan a déclaré aux journalistes :

Nous n'avons pas peur d'admettre que nous avons fait une erreur sur quelque chose... Les citoyens nous ont exprimé très clairement qu'ils tenaient aux bibliothèques dans leur forme actuelle. Il est important pour eux de ne pas avoir simplement accès aux équipements électroniques, mais de pouvoir aussi fréquenter l'espace physique de la bibliothèque.² (traduction libre).

L'effort collectif de milliers de citoyens avait fonctionné, démontrant ainsi l'importance de l'engagement politique.

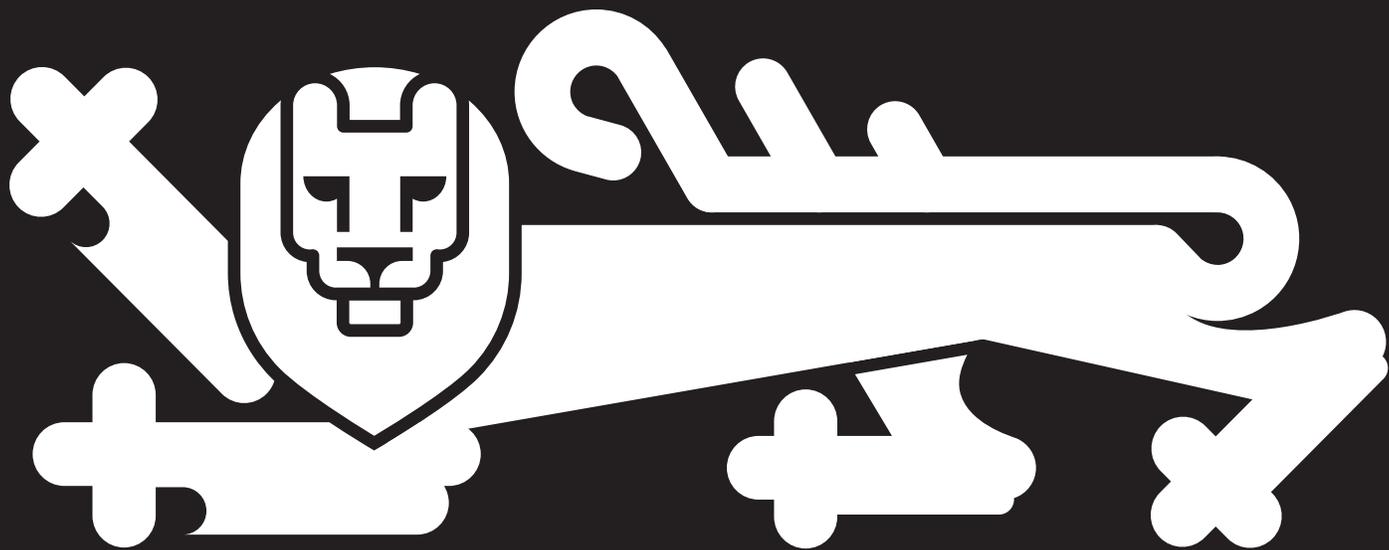
DISCUTEZ

1. Le ministre Morgan a affirmé au *Library Journal* qu'il ne faisait aucun doute que les manifestations avaient joué un rôle dans le changement de cap du parti au pouvoir. Il a félicité les manifestants pour leur comportement pacifique et respectueux.
 - a) Certaines études ont démontré que les manifestations pacifiques sont plus susceptibles d'obtenir l'appui du grand public pour une cause que les manifestations violentes. Pensez-vous qu'une manifestation pacifique est plus efficace qu'une manifestation violente?
 - b) Y a-t-il des circonstances où la violence est nécessaire?
2. La campagne pour le rétablissement du financement des bibliothèques s'est déroulée sur plusieurs fronts, dont les médias sociaux, la rédaction de lettres, les pétitions, les rassemblements et les lettres aux médias locaux. Qu'est-ce que cette campagne nous dit sur l'importance de s'engager politiquement sur plusieurs fronts?
3. Si les citoyens ordinaires ne s'engagent pas politiquement pour des enjeux qui sont importants pour eux, qui aura le plus d'influence dans une démocratie?

1 Warburton, Bob. « Public Outcry Saves Saskatchewan Library Funds », *Library Journal*, 15 mai 2017. www.libraryjournal.com/?detailStory=public-outcry-saves-saskatchewan-library-funds

2 Langenegger, Stephanie. « "We made a mistake": Sask. government turns back page on library cuts », *CBC News*, 24 avril 2017. www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/sask-libraries-budget-reversal-1.4082965





SECTION 3

L'ÉLECTION

DU

GOVERNEMENT

LEÇON 3.1

LES PROCESSUS ÉLECTORAUX PROVINCIAUX

OBJECTIF

Les élèves découvriront les processus et l'histoire des élections provinciales en Saskatchewan.

MATÉRIEL

Nomination des candidats pour l'élection

Déclenchement d'une élection

On est fixés : Loi pour des élections à date fixe

Formation d'un gouvernement

Songer à former un gouvernement

Histoire des élections en Saskatchewan

Mots croisés : les élections en Saskatchewan

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DE L'ENSEIGNANT

Élire un gouvernement en Saskatchewan

Le système gouvernemental de la Saskatchewan est fondé sur le système de démocratie parlementaire de Westminster, hérité du Royaume-Uni. Ce système a tendance à reposer sur des partis politiques. Les partis politiques sont des associations volontaires de personnes ayant des points de vue politiques similaires. Les partis politiques et les chefs de parti – contrairement aux candidats individuels – constituent d'importants facteurs de motivation dans le choix des électeurs. Un sondage d'opinion publique réalisé en 2015 a révélé que lorsque les gens décident pour qui voter,

- 51 % sont surtout motivés par la position du parti sur les enjeux
- 33 % sont surtout motivés par le chef du parti
- 16 % sont surtout motivés par le candidat de leur circonscription

L'influence importante des partis politiques et de leurs chefs explique en partie pourquoi les candidats indépendants sans affiliation à un parti sont rarement élus à l'Assemblée législative.

Nomination des candidats pour l'élection

Les candidats aux élections défendent généralement les opinions du parti politique qu'ils représentent. Parfois, le parti nommera un candidat qu'il a choisi. Mais la plupart du temps, les membres du parti dans chaque circonscription organiseront une course à l'investiture pour décider qui sera leur candidat.

Lorsqu'une personne souhaite se présenter à la course à l'investiture d'un parti, ce dernier se renseignera sur elle. Cette vérification contribue à s'assurer que les candidats potentiels représentent les valeurs du parti. Les décisions du processus d'approbation se prennent principalement derrière des portes closes. Si le parti rejette un candidat, ce dernier ne pourra pas participer à la course à l'investiture du parti. Le rejet de candidats potentiels n'est pas quelque chose qui se produit tous les jours, mais ce n'est pas rare non plus.

À l'occasion, un candidat sera autorisé à se présenter, remportera la course à l'investiture et sera ensuite rejeté par le parti. Par exemple, en 2003, le Parti saskatchewanais a rejeté la nomination de Grant Schmidt.

Grant Schmidt était un ministre au franc-parler du gouvernement du Parti progressiste-conservateur de Grant Devine dans les années 1980. En 1991, Schmidt a n'a pas été réélu et est retourné à la pratique du droit à Melville. En 2003, il a décidé de faire un retour en politique. Schmidt s'est présenté et a remporté la course à l'investiture du Parti saskatchewanais dans la circonscription de Melville-Saltcoats. Le parti a toutefois refusé d'approuver sa candidature. Il a déclaré qu'il appuyait des politiques qui n'étaient pas celles du Parti saskatchewanais. Une seconde course à l'investiture a eu lieu, et Schmidt n'a pas eu le droit d'y participer.

Même si un candidat est rejeté par un parti, il a tout de même le droit de se présenter à titre de candidat indépendant. Schmidt a décidé de se présenter comme candidat indépendant à l'élection générale de 2003. Schmidt est arrivé troisième, illustrant la difficulté des élections pour les candidats indépendants. Il a obtenu 19 % des voix, derrière le candidat du Parti saskatchewanais (39 %) et du candidat du NPD (32 %).

Pour se présenter comme candidat indépendant ou affilié à un parti dans une élection provinciale, un individu doit être un citoyen canadien de 18 ans ou plus et avoir résidé en Saskatchewan les six mois précédant l'élection. Le candidat doit soumettre les documents de candidature signés par quatre électeurs, avec un cinquième électeur à titre de témoin. De plus, un dépôt de 100 \$ est exigé.

Déclenchement d'une élection

La Saskatchewan dispose d'une loi pour des élections à date fixe. Les élections ont lieu tous les quatre ans, le dernier lundi d'octobre. Pour déclencher les élections, le premier ministre doit demander au lieutenant-gouverneur de dissoudre la Chambre et de convier les électeurs aux urnes.

Des élections peuvent être déclenchées par d'autres moyens. Par exemple, certains votes à l'Assemblée législative ont comme fonction d'avaliser la légitimité du gouvernement. C'est ce qu'on appelle des votes de confiance. Les votes de confiance se font habituellement sur les discours du Trône, les budgets, les changements majeurs à la loi et la plupart des projets de loi qui impliquent des dépenses. Si un gouvernement perd un vote de confiance, il perd son droit d'exercer le pouvoir.

De façon générale, si le gouvernement perd un vote de confiance, il peut se passer deux choses. Ou bien le gouvernement démissionne, et le lieutenant-gouverneur devra demander à un autre parti ou à une coalition de partis de former un nouveau gouvernement. Ou bien le lieutenant-gouverneur dissout la Chambre et déclenche une nouvelle élection générale.

Gouvernement de transition

Le lieutenant-gouverneur doit veiller à ce qu'une branche exécutive du gouvernement demeure toujours en place. Ainsi, le premier ministre et les ministres du Cabinet conservent leurs fonctions ministérielles pour la durée de l'élection. Cependant, la convention de transition limite les pouvoirs exécutifs aux tâches de routine et aux décisions non controversées, ou aux tâches urgentes dans une situation d'urgence. Les pouvoirs de l'exécutif sont limités, parce que pendant une élection, aucune Assemblée législative devant qui il devrait rendre des comptes n'est en place.

Élection des membres à l'Assemblée législative

Les électeurs de chaque circonscription de la province votent pour élire un membre de l'Assemblée législative. Le nombre de membres de l'Assemblée législative, de même que la taille et les limites des circonscriptions sont déterminées par la combinaison de lois provinciales et d'une commission indépendante. Lors de la première élection provinciale en Saskatchewan, il y avait 25 circonscriptions. Cependant, pendant la plus grande partie de l'histoire de la province, il y a eu autour de 60 circonscriptions. Des changements controversés en 1991 ayant été contestés jusqu'en Cour suprême ont augmenté le nombre de sièges à un nombre record de 66. Aujourd'hui, nous avons 61 circonscriptions électorales.

Pour les partis politiques, l'objectif suprême dans une élection est de former un gouvernement majoritaire. Un gouvernement majoritaire, c'est quand plus de la moitié

des sièges sont remportés par un même parti politique. Si un parti est majoritaire, il n'a pas besoin des votes des autres membres de l'Assemblée législative pour faire adopter ses lois. Les gouvernements minoritaires, quant à eux, ont besoin de l'appui des membres de l'Assemblée législative qui ne sont pas dans le parti au pouvoir.

Bien que la Saskatchewan ne compte que 61 députés provinciaux, l'édifice de l'Assemblée législative peut en recevoir jusqu'à 125. Lors de la construction de l'Assemblée législative en 1908, la Saskatchewan connaissait une croissance exponentielle. Le premier ministre de l'époque, Walter Scott, imaginait une province qui deviendrait le lieu de résidence de millions de personnes, et il a donc fait construire l'Assemblée législative en conséquence.

Formation d'un gouvernement

Quel que soit le résultat d'une élection, le premier ministre en fonction avant la dissolution de la Chambre demeure en poste. Il a le premier l'occasion de démontrer au lieutenant-gouverneur qu'il peut obtenir l'appui de l'Assemblée législative. En fait, techniquement, quiconque est nommé premier ministre par le lieutenant-gouverneur pourrait conserver ce poste jusqu'à sa démission, jusqu'à son décès, ou jusqu'à ce qu'il soit informé par le lieutenant-gouverneur que ses services à titre de premier ministre ne sont plus requis (la façon constitutionnelle de dire que le lieutenant-gouverneur a congédié le premier ministre). En pratique toutefois, si le parti au pouvoir perd les élections, le premier ministre démissionne habituellement, et le lieutenant-gouverneur invite le parti ayant récolté le plus de sièges à l'Assemblée législative à former un nouveau gouvernement.

Le choix d'un gouvernement devient plus compliqué pour le lieutenant-gouverneur si aucun parti n'émerge de l'élection avec une majorité claire. Il s'agit alors d'une situation de gouvernement minoritaire. Afin de déterminer qui formera le gouvernement, le lieutenant-gouverneur doit avoir la conviction qu'un parti peut former un gouvernement stable. Mais cette décision peut s'avérer complexe.

Par exemple, imaginez que le parti au pouvoir remporte le plus de sièges aux élections dans une situation de gouvernement minoritaire, mais qu'une coalition d'autres partis déclare vouloir former un gouvernement. Le parti au pouvoir pourrait faire valoir auprès du lieutenant-gouverneur qu'il a le premier le droit d'essayer de former un gouvernement stable. C'est ce qui s'est produit en 1929. Pour l'élection, les Conservateurs ont conclu un accord de non-compétition avec les Progressistes, et ont soutenu plusieurs candidats indépendants. Les Libéraux au pouvoir ont été le parti ayant remporté le plus de sièges, avec 28. Cependant, les forces qui s'opposaient

aux Libéraux ont remporté 35 sièges (24 Conservateurs, 5 Progressistes et 6 indépendants).

Cinq jours après l'élection, les Conservateurs, les Progressistes et les députés indépendants ont signé un accord appuyant un gouvernement de coalition dirigé par les Conservateurs. Ils ont demandé la démission des Libéraux. Cependant, les Libéraux croyaient qu'ils pouvaient s'accrocher au pouvoir en tentant de diviser les Conservateurs et leurs alliés. Le lieutenant-gouverneur a convenu que les Libéraux devaient avoir l'occasion de gagner la confiance de la Chambre. En septembre, l'Assemblée législative s'est réunie, et les Libéraux sont tombés sur un vote de confiance. Le lieutenant-gouverneur a alors demandé au Parti conservateur et à ses alliés de former un gouvernement. Bien que nous pourrions croire que cet exemple soit trop ancien pour être pertinent de nos jours, une situation presque identique s'est produite à la suite de l'élection provinciale de 2017 en Colombie-Britannique.

En Saskatchewan, une autre situation de gouvernement minoritaire est survenue en 1999, quoique celle-ci ait été moins compliquée. Le NPD a remporté 29 des 58 sièges. Le Parti saskatchewanais a obtenu 25 sièges, et les Libéraux, 4. En quelques jours, le NPD a conclu un accord avec les quatre députés libéraux pour former un gouvernement de coalition, et s'assurer ainsi d'un gouvernement majoritaire stable.

Comme le parti au pouvoir a le droit en premier de former un gouvernement, il est également possible pour un gouvernement de demeurer au pouvoir même s'il a carrément perdu une élection. Ce scénario s'est produit au niveau fédéral en 1925. Les Libéraux au pouvoir de William Lyon Mackenzie King ont remporté 100 sièges, derrière les Conservateurs d'Arthur Meighen qui en avaient obtenu 115. Le Parti progressiste avait quant à lui obtenu 22 sièges. Au lieu de démissionner, King a dit au gouverneur général qu'il aimerait rencontrer les députés de l'Assemblée nationale et les laisser décider. King a ainsi obtenu l'appui des Progressistes et est demeuré premier ministre jusqu'à ce que les Progressistes retirent leur appui en juin 1926.

Bien qu'il soit courant d'entendre des gens dire que « le parti qui obtient le plus de sièges devrait former le gouvernement », ces exemples illustrent que notre système de gouvernement est plus nuancé. La formation d'un gouvernement repose sur l'appui d'une majorité des membres de l'Assemblée législative, et le parti qui était au pouvoir avant le déclenchement des élections a en premier la possibilité de prouver qu'il peut obtenir l'appui de la majorité de la Chambre.

MARCHE À SUIVRE

1. Utilisez le document Nomination des candidats pour une élection afin d'expliquer comment la liste de candidats est formée pour une élection.

QUESTION CLÉ

- À quelles difficultés uniques les candidats indépendants font-ils face pour attirer des votes?

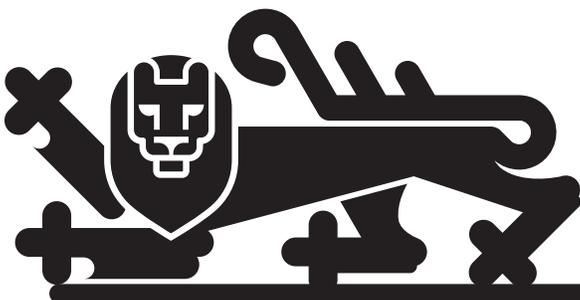
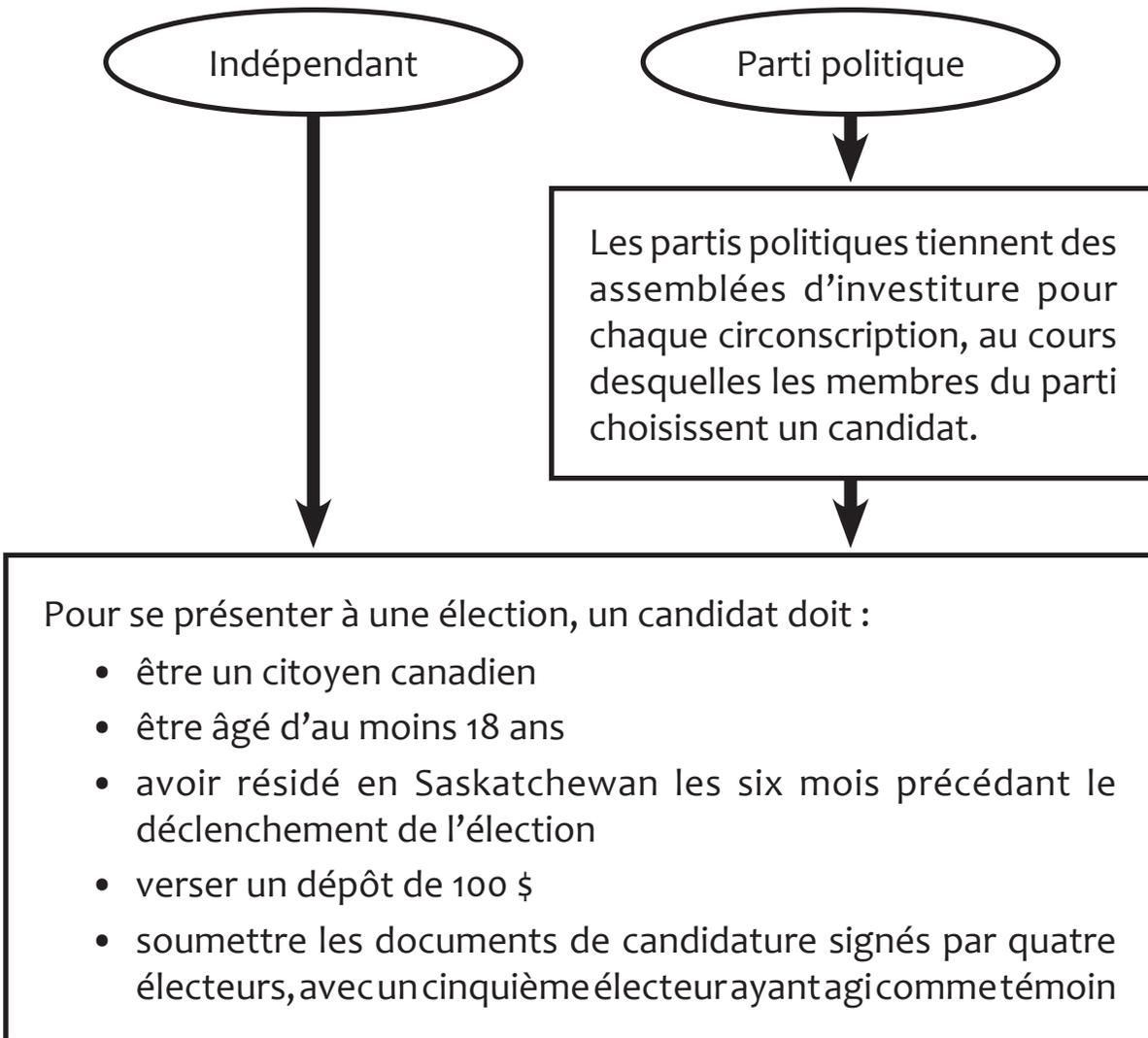
2. Utilisez le texte Déclenchement d'une élection pour expliquer comment s'enclenche le processus d'élection et faites ensuite lire le texte On est fixés : Loi pour des élections à date fixe afin de réfléchir sur les avantages et les inconvénients d'une loi pour des élections à date fixe.
3. Utilisez le texte Formation d'un gouvernement pour expliquer les résultats possibles d'une élection, et utilisez ensuite Songer à former un gouvernement pour une discussion ou un travail individuel.
4. Pour aider les élèves à mieux comprendre l'histoire des élections en Saskatchewan, utilisez le document Histoire des élections en Saskatchewan, avec l'activité Mots croisés : les élections en Saskatchewan. Vous trouverez les réponses à la page 106.
5. Le document Histoire des élections en Saskatchewan peut être un point de départ pour effectuer une recherche sur un parti politique, un gouvernement, un politicien ou une élection de l'histoire de la Saskatchewan. Une excellente ressource secondaire est le dossier thématique des archives de la CBC, *Showdown on the Prairies: A History of Saskatchewan Elections* (ressource disponible en anglais seulement). Vous le trouverez au www.cbc.ca/archives/topic/showdown-on-the-prairies-a-history-of-saskatchewan-elections.

POUR ALLER PLUS LOIN

6. Government House, le bureau du lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, offre plusieurs programmes et ressources pédagogiques pour aider à expliquer le rôle de la Couronne dans le gouvernement de la Saskatchewan (ressource disponible en anglais seulement). Pour y accéder : www.governmenthousesk.ca/educational-programs.

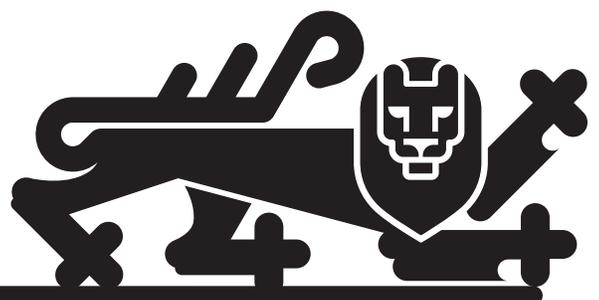
NOMINATION DES CANDIDATS POUR UNE ÉLECTION

Les candidats peuvent se présenter comme candidat indépendant ou pour un parti politique



DÉCLENCHEMENT D'UNE ÉLECTION

- La loi pour des élections à date fixe stipule qu'une élection a lieu tous les quatre ans, le dernier lundi d'octobre
- Le premier ministre conserve la liberté de déclencher une élection hâtive, malgré la loi pour des élections à date fixe
- Des élections peuvent également être déclenchées si
 - a) le gouvernement perd un vote de confiance, et
 - b) le lieutenant-gouverneur n'est pas persuadé qu'un autre parti peut former un gouvernement stable



ON EST FIXÉS : LOI POUR DES ÉLECTIONS À DATE FIXE

Pendant des décennies, la date d'une élection provinciale était à la discrétion du premier ministre. Lorsqu'un premier ministre croyait que c'était le bon moment, il allait voir le lieutenant-gouverneur et lui demandait de déclencher une élection. Bien que la population s'attendait à une élection tous les quatre ans, la seule limite pour le premier ministre était une disposition de la constitution : une élection provinciale doit avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans.

Parfois, les premiers ministres demandaient une élection hâtive si les circonstances politiques leur étaient favorables. Ross Thatcher (1967) et Allan Blakeney (1978) ont demandé le déclenchement d'une élection trois ans et demi après le début de leur mandat. D'autres fois, des premiers ministres qui semblaient se diriger vers une défaite électorale s'accrochaient au pouvoir. C'est le cas de J. T. M. Anderson (1934) et de Grant Devine (1991) qui ont appelé le déclenchement des élections après cinq ans en poste.

Cette latitude créait des spéculations constantes. Le public, les médias et les partis d'opposition étaient pris dans un jeu de devinette : quand les élections seraient-elles déclenchées? Par ailleurs, cette situation entraînait des difficultés à Elections Saskatchewan – l'organisme indépendant qui gère les élections provinciales –, particulièrement en ce qui concernait l'organisation des bureaux de scrutin et l'embauche de personnel.

Pour contribuer à mettre fin à tout ça, en 2007, la loi pour des élections à date fixe a été instituée. À l'origine, la loi prévoyait des élections provinciales le premier lundi de novembre, tous les quatre ans. Des modifications à la loi fixent maintenant les élections provinciales le dernier lundi d'octobre, tous les quatre ans.

ÉVITER LES CONFLITS

La loi pour des élections à date fixe de la Saskatchewan fait en sorte que les élections provinciales ne coïncident pas avec des élections fédérales. Ainsi, si une élection fédérale est prévue pour la même période qu'une élection provinciale, l'élection provinciale sera reportée au printemps suivant.

Cependant, d'autres conflits existent tout de même. En fait, le cycle actuel des élections provinciales fait en sorte que le scrutin provincial entre constamment en conflit avec deux autres élections majeures.

Tout d'abord, les élections municipales et scolaires se tiennent au début de novembre, tous les quatre ans. Ce qui signifie que seulement deux semaines après une élection provinciale, les électeurs doivent à nouveau aller voter pour élire des conseillers aux élections municipales et scolaires.

Ensuite, les élections présidentielles américaines ont lieu au début de novembre, tous les quatre ans. Bien sûr, nous ne votons pas aux élections américaines. Néanmoins, la course présidentielle américaine est la campagne électorale la plus suivie au monde, accaparant ainsi beaucoup de notre attention politique.

TOUT CELA EN VAIN?

La loi pour des élections à date fixe ne remplace pas les dispositions constitutionnelles. La loi pour des élections à date fixe stipule qu'aucune de ses dispositions « n'altère ou ne réduit le pouvoir de la Couronne de proroger ou de dissoudre l'Assemblée législative. »

Ce qui signifie, par exemple, que si le gouvernement tombe à la suite d'un vote de confiance avant la date d'élection fixe, la loi n'empêchera pas une élection d'avoir lieu.

Ce qui veut dire également que le premier ministre conserve la liberté de déclencher une élection au moment qui lui plaît. En fait, le premier ministre Scott Moe a considéré ouvertement la possibilité de déclencher une élection hâtive en avril 2020, soulignant qu'il avait encore ce pouvoir. Les tribunaux ont confirmé qu'une loi pour des élections à date fixe ne restreint pas la possibilité de déclencher une élection hâtive.

En fait, la loi pour des élections à date fixe ne peut même pas empêcher un premier ministre de s'accrocher au pouvoir après la date fixée pour les élections. Le gouvernement pourrait rester en poste pourvu que l'Assemblée législative adopte une nouvelle loi qui annulerait la date



ON EST FIXÉS : LOI POUR DES ÉLECTIONS À DATE FIXE... SUITE

« fixe » des élections. La seule limite à laquelle il ferait face est la constitution, qui exige la tenue d'une élection provinciale au moins tous les cinq ans.

UTILE OU NON?

La loi pour des élections à date fixe n'a pas changé les principes de base du déclenchement des élections dans notre système de gouvernement. Mais elle fournit des lignes directrices générales pour la planification des élections. Elle assure une structure ordonnée de base qui aide tout le monde à planifier pour les élections. Malheureusement, en fixant les élections à une date précise, des conflits avec d'autres élections ont été créés.

DISCUTEZ

1. La loi pour des élections à date fixe de la Saskatchewan devrait-elle faire en sorte que les élections provinciales et les élections municipales soient planifiées à des dates éloignées? Expliquez votre réponse.
2. Est-ce que la Saskatchewan devrait éviter de planifier des élections dans la même période que les élections présidentielles américaines? Expliquez votre réponse.
3. Terre-Neuve-et-Labrador dispose d'une clause unique dans sa loi pour des élections à date fixe. Si un premier ministre quitte son poste au milieu de son mandat, une élection doit avoir lieu dans l'année suivante. Est-ce une bonne idée?
4. Quelles raisons justifieraient le report d'une élection?



FORMATION D'UN GOUVERNEMENT

- Les électeurs dans 61 circonscriptions choisissent leur représentant local pour former l'Assemblée législative.
- Si un parti fait élire une majorité de membres (au moins 31), il formera un gouvernement majoritaire
- Si aucun parti n'obtient une majorité, le premier ministre en poste a en premier la possibilité de démontrer au lieutenant-gouverneur qu'il peut former un gouvernement stable
- Un gouvernement stable pourrait être :
 - a) un gouvernement minoritaire, où l'appui pour la création de lois est obtenu au cas par cas
 - b) un gouvernement de coalition, où deux partis ou plus forment un partenariat pour gouverner



SONGER À FORMER UN GOUVERNEMENT

NOUS ÉLISONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, ET NON DES CHEFS DE PARTI

Nous n'élisons pas directement le premier ministre. C'est plutôt 61 élections qui ont lieu dans 61 circonscriptions dans l'ensemble de la province, pour choisir 61 membres de l'Assemblée législative. Chaque électeur vote pour le membre de l'Assemblée législative (le député) dans sa circonscription. Habituellement, le parti obtenant le plus grand nombre de députés élus forme le gouvernement. Le chef de ce parti devient alors le premier ministre.

1. Les chefs de parti et les partis politiques représentent des facteurs importants dans la façon dont nous votons. Cependant, si nous nous concentrons trop sur les partis et les chefs de parti, ferons-nous un bon choix lorsque nous voterons pour notre député local?
2. Qu'est-ce qui est le plus important? La qualité de notre élu local, ou la qualité du parti et du chef qu'ils représentent?

GOVERNEMENTS MINORITAIRES ET DE COALITION : L'HEURE DES COMPROMIS

Il arrive parfois qu'aucun parti ne remporte suffisamment de sièges pour former un gouvernement majoritaire. Dans ce cas, un gouvernement minoritaire ou de coalition sera habituellement formé. Les gouvernements minoritaires et de coalition sont chose courante, et ont été au pouvoir pratiquement partout, d'Israël au Brésil, en passant par le Japon et bien d'autres pays. La Saskatchewan a été deux fois gouvernée par un gouvernement de coalition : de 1929 à 1934, et de 1999 à 2003.

1. L'appui d'une majorité de membres de l'Assemblée législative est requis pour adopter des lois. Ce qui veut dire que les gouvernements minoritaires et de coalition doivent tenir compte de différents points de vue.
 - a) Croyez-vous que des compromis entre les partis politiques permettent de créer de meilleures lois?
 - b) Y a-t-il des occasions où les compromis ne sont pas la meilleure solution?
2. Un gouvernement minoritaire ou de coalition tient compte de divers points de vue lorsqu'il crée des lois. Cependant, ça ne garantit pas que chaque loi sera à la satisfaction de tout le monde.
 - a) Même si vous n'appuyez pas une loi, est-ce important de la respecter?
 - b) Que pouvons-nous faire pour changer une loi que nous n'appuyons pas?



HISTOIRE DES ÉLECTIONS EN SASKATCHEWAN

13 DÉCEMBRE 1905

Le Parti libéral a formé le premier gouvernement élu de la Saskatchewan. Les Libéraux étaient dirigés par Walter Scott, un député représentant la région de la Saskatchewan dans le gouvernement fédéral de Wilfrid Laurier. Frederick Haultain, l'ancien premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, dirigeait le Parti des droits provinciaux. Haultain était lié au Parti conservateur et était un partisan de l'idée de faire de l'Alberta et la Saskatchewan une seule province appelée Buffalo. Il reprochait à Laurier de créer deux provinces et a fait campagne pour la première élection provinciale en Saskatchewan en s'opposant à l'interférence du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	Walter Scott	25	16	52.25%
Droits provinciaux	Frederick Haultain	24	9	47.47%
Indépendants		1	-	0.28%
Nbre total de sièges			25	

14 AOÛT 1908

Le nombre de membres de l'Assemblée législative est passé à 41, de manière à refléter la croissance rapide de la population. Les Libéraux ont présenté 40 candidats dans 41 circonscriptions : William Turgeon s'est présenté à la fois dans la circonscription de Prince Albert City et dans celle de Duck Lake. Il a remporté l'élection dans Duck Lake, mais l'a perdue dans Prince Albert. À l'époque, il n'était pas rare pour des candidats de se présenter dans plusieurs circonscriptions pour les aider à remporter leur élection. Si le candidat gagnait dans deux circonscriptions ou plus, il devait démissionner dans toutes les circonscriptions sauf une. Des élections partielles étaient alors organisées pour trouver des représentants pour les circonscriptions vacantes. Cette pratique n'est plus permise de nos jours.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	Walter Scott	41	27	50.79%
Droits provinciaux	Frederick Haultain	40	14	47.88%
Libéral indépendant		1	-	0.67%
Indépendants		2	-	0.66%
Nbre total de sièges			41	

11 JUILLET 1912

Le Parti des droits provinciaux est devenu le Parti conservateur de la Saskatchewan et a continué à faire campagne pour l'expansion des champs de compétence provinciaux. Seulement 53 membres ont été élus à l'Assemblée de 54 sièges, car les résultats de la circonscription de Cumberland ont été annulés. Une élection partielle a dû avoir lieu à une date ultérieure pour combler le siège.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	Walter Scott	53	45	56.96%
Conservateur	Wellington Willoughby	53	7	41.98%
Indépendants		5	1	1.06%
Nbre total de sièges			54	



26 JUIN 1917

Walter Scott a démissionné en raison de problèmes de santé mentale et de scandales entourant des allégations de pots-de-vin pour des contrats gouvernementaux accordés à des personnes liées aux Libéraux. William Martin, qui a remplacé Scott, était nouveau au Parti libéral provincial. Il a réussi à faire en sorte que le parti puisse se distancier des scandales passés. Les femmes avaient obtenu le droit de vote provincial en 1916, ce qui fait que cette élection a été la première où les femmes ont pu voter en Saskatchewan. Les femmes avaient toutefois pu exercer leur droit de vote en 1916, dans le cadre d'un plébiscite provincial sur la prohibition.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	William M. Martin	58	51	56.68%
Conservateur	Wellington Willoughby	53	7	36.30%
Non-Partisan League		7	-	3.87%
Indépendants		10	1	2.36%
Travailleuse	William G. Baker	2	-	0.79%
Nbre total de sièges			59	

9 JUIN 1921

C'est la débâcle au Parti conservateur, affaibli par une vague grandissante anti-conservateurs. Il s'est scindé, et de nombreux membres du parti se sont présentés comme candidats indépendants. Cette dispute a profité aux Libéraux. Pendant ce temps, William G. Baker a obtenu le premier siège du Parti travailliste en Saskatchewan. Contrairement au Royaume-Uni, le Parti travailliste était très mal organisé au Canada. Il était courant pour des candidats du Parti travailliste de se joindre aux Libéraux lors de l'élection. Ainsi, Baker s'est ensuite présenté comme Libéral-travailleuse en 1925. Il a finalement été élu sous la bannière libérale en 1938.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	William M. Martin	60	45	51.39%
Indépendants		35	7	25.73%
Progressiste		7	6	7.52%
Conservateur	Donald Maclean	4	2	3.94%
Conservateur indépendant		3	1	3.48%
Indépendant pro-gouvernement		1	1	Acclamation
Travailleuse	William G. Baker	3	1	3.34%
Non-Partisan League		3	-	2.06%
Travailleuse indépendant		1	-	0.93%
Gouvernement		1	-	0.84%
Non-partisan indépendant		1	-	0.77%
Nbre total de sièges			63	



2 JUIN 1925

Les Libéraux de la Saskatchewan ont souffert sous le leadership de Martin. Le parti avait coupé les liens avec les Libéraux fédéraux, impopulaires, mais Martin appuyait encore ouvertement des candidats Libéraux fédéraux. Au même moment, la Saskatchewan Grain Grower's Association – un groupe politique influent ayant des liens avec les Libéraux provinciaux – menaçait de former son propre parti politique. Tout cela a contribué à inciter les Libéraux à élire un nouveau chef : Charles Dunning. Dunning était le directeur de la Saskatchewan Co-operative Elevator Company, et les Libéraux croyaient qu'il pourrait renforcer la position de leur parti dans les communautés agricoles. Le Parti progressiste, avec sa base d'agriculteurs, formait l'opposition officielle.

RÉSULTATS :

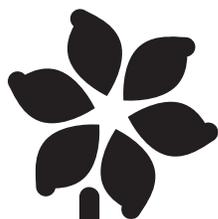
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	Charles A. Dunning	62	50	51.51%
Progressiste		40	6	23.04%
Conservateur	J.T.M. Anderson	18	3	18.35%
Indépendants		6	2	3.51%
Libéral-travailleiste		1	1	1.90%
Libéral indépendant		1	1	1.07%
Conservateur indépendant		1	-	0.62%
Nbre total de sièges			63	

6 JUIN 1929

Deux gouvernements ont été formés à la suite de l'élection de 1929. Les Libéraux ont remporté les élections de façon minoritaire et ont eu la possibilité en premier de former un gouvernement. Trois mois après l'élection, les Libéraux ont fait face à l'Assemblée législative. Ils ont perdu un vote de confiance; les Conservateurs et les Progressistes, avec quelques députés indépendants, ont formé une coalition.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	James Gardiner	62	28	45.56%
Conservateur	J.T.M. Anderson	40	24	36.44%
Indépendants		17	6	9.06%
Progressiste		16	5	6.92%
Libéral-travailleiste		1	-	1.16%
Economic Group		3	-	0.54%
Libéral indépendant		1	-	0.32%
Nbre total de sièges			63	



12 JUIN 1934

La coalition des Conservateurs au pouvoir a souffert sur plusieurs fronts. La Grande Dépression a rendu difficile son passage au gouvernement. De plus, le président de la Saskatchewan Conservative Party Association, insatisfait du gouvernement de coalition d'Anderson, a fait campagne contre son propre parti. Pendant ce temps, le Farmer Labour Party, précurseur du NPD moderne, a émergé. Il avait été créé par la section saskatchewanaise du United Farmers of Canada et du Parti travailliste indépendant. Le parti a fait campagne pour les soins de santé publics et la protection financière des fermiers.

RÉSULTATS :

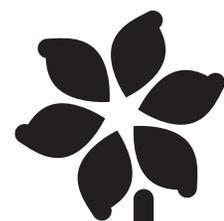
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	James Gardiner	56	50	48.00%
Conservateur	James Anderson	52	-	26.75%
Farmer-Labour	M.J. Coldwell	54	5	23.96%
Indépendants		3	-	0.69%
Travailliste	William G. Baker	1	-	0.33%
United Front		3	-	0.24%
Libéral indépendant		1	-	0.03%
Nbre total de sièges			55	

8 JUIN 1938

La Grande Dépression a encouragé de nombreux mouvements politiques, car les gens cherchaient des solutions aux conditions sociales et économiques difficiles. Le Parti communiste de la Saskatchewan a fait sa première apparition dans une élection sous deux fronts : deux candidats se sont présentés comme indépendants, alors que trois autres se sont présentés sous la bannière du Parti Unité. Au même moment, le mouvement du Crédit social, un parti populiste de droite ayant gouverné l'Alberta de 1935 à 1971, a fait élire ses premiers membres en Saskatchewan. Le Farmer Labour Party s'est joint au Commonwealth coopératif, devenant le Parti social démocratique de la Saskatchewan. Bien que le Parti conservateur, le Crédit social et le Parti social démocratique se soient entendus pour ne pas se faire concurrence dans plusieurs circonscriptions, les Libéraux sont revenus au pouvoir.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	William Patterson	53	38	45.45%
Parti social démocratique	George Williams	31	10	18.73%
Crédit social	Joseph Needham	40	2	15.90%
Conservateur	John Diefenbaker	24	-	11.87%
Travailliste indépendant		3	-	2.73%
Unité		3	2	2.24%
Ouvrier progressiste		2	-	1.93%
Indépendants		2	-	0.91%
Conservateur indépendant		1	-	0.19%
Crédit social indépendant		1	-	0.05%
Nbre total de sièges			52	



6 JUIN 1944

En raison de la Deuxième Guerre mondiale, cette élection s'est tenue six ans après la précédente. La Saskatchewan Grain Growers' Association – qui avait des liens étroits avec les Libéraux de la Saskatchewan – a perdu son influence en tant que voix des agriculteurs, affaiblissant ainsi le soutien au Libéraux. Le Parti social démocratique a remporté le pouvoir, formant le premier gouvernement socialiste en Amérique du Nord. Le Parti communiste est devenu le Parti ouvrier progressiste, en raison de son bannissement au Canada en 1940 en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*.

RÉSULTATS :

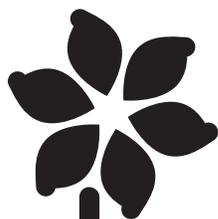
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti social démocratique	Tommy Douglas	52	47	53.13%
Libéral	William Patterson	52	5	35.42%
Progressiste-conservateur	H.E. Keown	39	-	10.69%
Ouvrier progressiste		3	-	0.52%
Indépendants		5	-	0.18%
Crédit social	Joseph Needham	1	-	0.06%
Libéral indépendant		1	-	0.00%
Nbre total de sièges			52	

24 JUIN 1948

Les Libéraux ont accusé le gouvernement du Parti social démocratique d'être des communistes russes et de suivre une ligne directe établie par Moscou. Ils ont fait campagne avec le slogan Tucker ou la tyrannie (*Tucker or Tyranny*) et ont tenté de consolider le vote contre le Parti social démocratique en présentant quelques Libéraux et Conservateurs à titre de candidats conjoints Libéraux-conservateurs. Un seul de ces candidats a gagné, Alexander McDonald, et il a immédiatement rejoint le caucus libéral.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti social démocratique	Tommy Douglas	52	31	47.56%
Libéral	Walter Tucker	41	19	30.60%
Crédit social		36	-	8.09%
Progressiste-conservateur	Rupert Ramsay	9	-	7.63%
Indépendants		5	1	2.23%
Libéral/ Progressiste-conservateur		3	-	1.92%
Libéral conservateur		1	1	1.05%
Libéral indépendant		1	-	0.66%
Ouvrier progressiste		1	-	0.26%
Nbre total de sièges			52	



11 JUIN 1952

Les Libéraux ont eu peu de succès à essayer de dépeindre le Parti social démocratique comme des agents russes. Il a donc tenté de présenter le Parti social démocratique comme un parti corrompu. Clarence Fines, ministre des Finances du Parti social démocratique, était sa cible principale. La tactique a lamentablement échoué, puisque le Parti social démocratique a repris le pouvoir avec sa plus forte proportion de voix à ce jour.

RÉSULTATS :

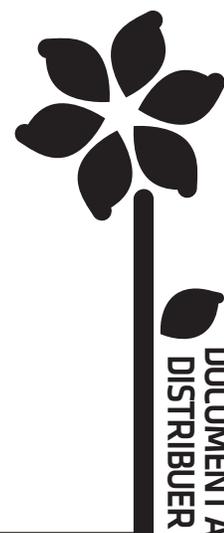
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti social démocratique	Tommy Douglas	53	42	54.06%
Libéral	Walter Tucker	53	11	39.27%
Crédit social		24	-	3.90%
Progressiste-conservateur	Alvin Hamilton	8	-	1.97%
Progressiste-conservateur indépendant		1	-	0.29%
Indépendants		3	-	0.28%
Ouvrier progressiste		2	-	0.21%
Libéral indépendant		1	-	0.02%
Nbre total de sièges			53	

20 JUIN 1956

Dans le sillage de son essor au gouvernement de la Colombie-Britannique, le Parti du Crédit social a fait un retour à l'Assemblée législative. Le Crédit social a amené massivement en Saskatchewan de l'argent provenant de l'extérieur de la province, de même que des membres du parti de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, afin de soutenir sa cause.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti social démocratique	Tommy Douglas	53	36	45.25%
Libéral	Alexander McDonald	52	14	30.34%
Crédit social		53	3	21.48%
Progressiste-conservateur	Alvin Hamilton	9	-	1.98%
Indépendants		2	-	0.85%
Ouvrier progressiste		2	-	0.10%
Nbre total de sièges			53	



8 JUIN 1960

Lors de cette élection portant sur l'enjeu de l'assurance maladie en Saskatchewan, l'Association médicale canadienne a mené une campagne vigoureuse contre la proposition du Parti social démocratique pour un système universel de soins de santé. L'association a dépensé 100 000 \$ en publicités à la télévision, à la radio et dans les journaux. Elle a également distribué dans ses bureaux des dépliants remplis de déclarations fausses, par exemple, que les patients seraient réaffectés à de nouveaux médecins selon leur nom de famille, et que le gouvernement utiliserait de manière éhontée les dossiers médicaux confidentiels des patients. À l'exception du Crédit social qui était fermement opposé, tous les autres partis ont adopté des positions mitigées sur la question de l'assurance maladie. L'année 1960 a également marqué la première élection provinciale où les Autochtones pouvaient voter, un droit que Tommy Douglas a accordé sans l'entière approbation des populations autochtones.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti social démocratique	Tommy Douglas	55	37	40.76%
Libéral	Ross Thatcher	55	17	32.67%
Progressiste-conservateur	Martin Pederson	55	-	13.95%
Crédit social	Martin Kelln	55	-	12.35%
Indépendants		3	-	0.21%
Communiste		1	-	0.06%
Nbre total de sièges			55*	

* un résultat a été annulé; seulement 54 membres ont donc été élus sur 55 sièges.

22 AVRIL 1964

Tommy Douglas a démissionné de son poste de premier ministre en 1961 afin de diriger le Nouveau parti démocratique en politique fédérale. Son successeur, Woodrow Lloyd, a mis en place avec succès l'assurance maladie, mais n'a pu empêcher les Libéraux de gagner l'élection suivante. Ross Thatcher, un ancien député du Parti social démocratique, a dirigé la campagne des Libéraux portant sur l'expansion de l'économie de marché. Le premier membre conservateur de l'Assemblée législative en 30 ans a été élu, alors que le Parti social démocratique s'est effondré. Les résultats dans la circonscription de Hanley ont été contestés, entraînant une élection partielle en décembre pour combler ce siège.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	Ross Thatcher	59	32	40.40%
Parti social démocratique	Woodrow Lloyd	59	25	40.30%
Progressiste-conservateur	Martin Pederson	42	1	18.90%
Crédit social	Martin Kelln	2	-	0.39%
Communiste		1	-	0.01%
Nbre total de sièges			59	



11 OCTOBRE 1967

Avant 1967, Regina, Saskatoon et Moose Jaw étaient des circonscriptions à plusieurs députés. Sur un même bulletin de vote, les gens pouvaient voter pour autant de candidats qu'il y avait de sièges dans la ville. Les candidats qui remportaient le plus de votes devenaient membres de l'Assemblée législative. Cette situation a changé, de manière à ce que Regina, Saskatoon et Moose Jaw soient divisées en plusieurs circonscriptions distinctes. Peu après l'élection, le Parti social démocratique est devenu le Nouveau parti démocratique.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Libéral	Ross Thatcher	59	35	45.57%
Parti social démocratique	Woodrow Lloyd	59	24	44.35%
Progressiste-conservateur	Martin Pederson	41	-	9.78%
Crédit social		6	-	0.30%
Nbre total de sièges			59	

23 JUIN 1971

Avec 45 des sièges disponibles à l'extérieur des trois plus grandes villes de la Saskatchewan (Saskatoon, Regina et Moose Jaw), Ross Thatcher a tenté de dépeindre le NPD comme étant plus concerné par les syndicats que les fermiers. La tactique a échoué, les Libéraux ont perdu et Thatcher est décédé trois semaines plus tard.

RÉSULTATS :

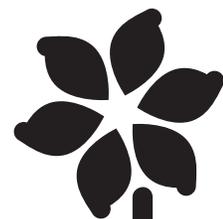
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Allan Blakeney	60	45	55.00%
Libéral	Ross Thatcher	60	15	42.82%
Progressiste-conservateur	Ed Nasserden	16	-	2.13%
Indépendants		1	-	0.04%
Communiste		1	-	0.01%
Nbre total de sièges			60	

11 JUIN 1975

Allan Blakeney a remporté facilement un deuxième mandat pour son gouvernement, affirmant qu'un chef établi était nécessaire pour négocier avec le gouvernement fédéral. Cependant, le Parti progressiste-conservateur a entamé un retour, en soutenant que personne ne pouvait détester un parti qui n'avait pas été au pouvoir depuis quatre décennies. Entre les élections de 1975 et celles de 1978, deux membres de l'Assemblée législative (Gary Lane et Colin Thatcher) ont quitté les Libéraux pour se joindre aux Progressistes-conservateurs.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Allan Blakeney	61	39	40.07%
Libéral	David Stuart	61	15	31.67%
Progressiste-conservateur	Dick Collver	61	7	27.62%
Indépendants		5	-	0.64%
Nbre total de sièges			61	



18 OCTOBRE 1978

Le NPD défendait un plus grand contrôle public du développement des ressources, alors que les autres partis étaient partisans d'un plus grand contrôle privé. Pour la première fois dans l'histoire de la province, aucun candidat libéral n'a été élu à l'Assemblée législative. Le parti a souffert en raison de l'impopularité de Pierre Trudeau dans l'ouest, de même que de divisions internes au sujet de la course à la chefferie entre Ted Malone et Tony Merchant. Les Progressistes-conservateurs ont également connu des difficultés après l'élection. Dick Collver a démissionné de son poste de chef et a ensuite quitté les Progressistes-conservateurs pour former le Parti Unionest, prônant la sécession des provinces de l'Ouest canadien et leur rattachement aux États-Unis.

RÉSULTATS :

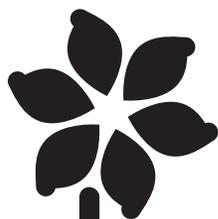
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Allan Blakeney	61	44	48.12%
Progressiste-conservateur	Dick Collver	61	17	38.08%
Libéral	Ted Malone	61	-	13.78%
Indépendants		2	-	0.02%
Nbre total de sièges			61	

26 AVRIL 1982

Le NPD a fait campagne sur le thème « testé et éprouvé » (*Tested and Trusted*) afin de mettre l'accent sur le faible taux de chômage et l'économie robuste de la province. Les Conservateurs ont répliqué que le NPD était fatigué et rouillé (*tired and rusted*) et ont promis des baisses d'impôts. Pendant ce temps, l'Aboriginal People's Party a émergé, mais n'a pas réussi à faire élire de députés, en dépit de l'appui du Canadian Union of Public Employees. Le Western Canada Concept – un parti séparatiste de l'Ouest – n'a pas réussi lui non plus à faire élire de députés. Néanmoins, deux membres de l'Assemblée législative élus sous la bannière des Conservateurs ont changé de parti pour siéger comme membres du Western Canada Concept. Mais ils n'ont jamais été populaires auprès des membres du Western Canada Concept et ont été expulsés du parti peu de temps après.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Progressiste-conservateur	Grant Devine	64	55	54.07%
Nouveau parti démocratique	Allan Blakeney	64	9	37.64%
Libéral	Ralph Goodale	64	-	4.51%
Western Canada Concept	Ray Bailey	40	-	3.26%
Indépendants		8	-	0.30%
Aboriginal People's Party		10	-	0.22%
Nbre total de sièges			64	



20 OCTOBRE 1986

Le NPD a obtenu plus de votes que les Progressistes-conservateurs, mais ceux-ci ont remporté plus de sièges. Cette élection a été la seule fois dans l'histoire de la Saskatchewan où le parti ayant remporté l'élection obtient un gouvernement majoritaire, alors que l'opposition officielle a obtenu plus de voix.

RÉSULTATS :

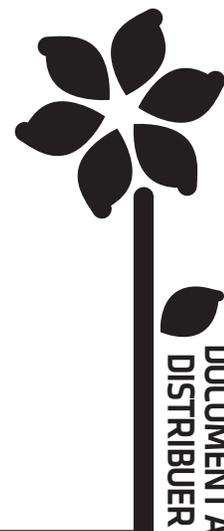
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Allan Blakeney	64	25	45.20%
Progressiste-conservateur	Grant Devine	64	38	44.61%
Libéral	Ralph Goodale	64	1	9.99%
Western Canada Concept	Hilton J. Spencer	9	-	0.08%
Indépendants		3	-	0.07%
Alliance		6	-	0.04%
Communiste		1	-	0.01%
Nbre total de sièges			64	

21 OCTOBRE 1991

L'élection de 1991 a été presque le contraire de l'élection de 1982. Le NPD est retourné au pouvoir, alors que le public protestait pour l'énorme dette provinciale et les programmes mal conçus du Parti progressiste-conservateur, comme le Fair Share Saskatchewan, un plan visant à déplacer 2 000 fonctionnaires de Regina vers des régions rurales. Malgré les exhortations de Grant Devine de ne pas voter pour les Libéraux par crainte de diviser le vote de l'« économie de marché », le soutien aux Libéraux provinciaux s'est consolidé sous la gouverne de Lynda Haverstock.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Roy Romanow	66	55	51.05%
Progressiste-conservateur	Grant Devine	66	10	25.54%
Libéral	Lynda Haverstock	66	1	23.29%
Indépendants		8	-	0.11%
Independance (Western Canada Concept)		1	-	0.01%
Nbre total de sièges			66	



21 JUIN 1995

Dans le cadre des efforts du NPD pour éviter la faillite de la province, l'Assemblée législative a été réduite de 66 à 58 sièges. Cette redistribution a fait en sorte que certains élus ont dû mener des courses à l'investiture contre des collègues de leur propre parti. Les Progressistes-conservateurs se sont présentés comme étant les Nouveaux progressistes-conservateurs, afin de se distancier des résultats de leur passage au gouvernement, de même que des nouvelles constantes au sujet d'anciens membres de l'Assemblée législative progressistes-conservateurs maintenant accusés de fraude. Les Libéraux sont devenus l'opposition officielle, remportant 11 sièges et arrivant en deuxième place dans 41 autres circonscriptions.

RÉSULTATS :

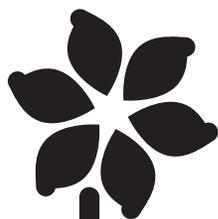
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Roy Romanow	58	42	47.21%
Libéral	Lynda Haverstock	58	11	34.70%
Progressiste-conservateur	Bill Boyd	58	5	17.92%
Indépendants		4	-	0.17%
Nbre total de sièges			58	

16 SEPTEMBRE 1999

En 1997, quatre des cinq membres progressistes-conservateurs de l'Assemblée législative se sont associés à quatre anciens députés libéraux pour former le Parti saskatchewanais. Les Libéraux ont subsisté, mais le Parti progressiste-conservateur a décidé de se mettre en veilleuse, présentant simplement des candidats poteaux pour conserver son statut de parti officiel. Le Parti saskatchewanais a été le parti qui remporté le plus de voix, mais est arrivé en deuxième en nombre de sièges. Le NPD a été élu minoritaire et a formé une coalition avec les Libéraux.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti saskatchewanais	Elwin Hermanson	58	25	39.61%
Nouveau parti démocratique	Roy Romanow	58	29	38.73%
Libéral	Jim Melenchuk	58	4	20.15%
New Green Alliance	Neil Sinclair	16	-	1.01%
Progressiste-conservateur	Iris Dennis	14	-	0.40%
Indépendants		2	-	0.10%
Nbre total de sièges			58	



5 NOVEMBRE 2003

Les Libéraux ont désavoué leur coalition avec le NPD et présenté une liste complète de candidats dans une élection où le Parti saskatchewanais était considéré comme le favori. Cependant, des inquiétudes au sujet de la privatisation de sociétés d'État par le parti saskatchewanais et une campagne ciblée du NPD ont amené ce dernier à remporter un quatrième mandat. Les Libéraux n'ont fait élire aucun député à l'Assemblée législative.

RÉSULTATS :

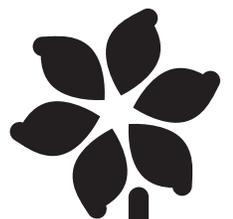
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Nouveau parti démocratique	Lorne Calvert	58	30	44.68%
Parti saskatchewanais	Elwin Hermanson	58	28	39.35%
Libéral	David Karwacki	58	-	14.18%
Parti de l'indépendance de l'Ouest	Bruce Ritter	17	-	0.61%
New Green Alliance	Ben Webster	27	-	0.55%
Indépendants		5	-	0.47%
Progressiste-conservateur	Iris Dennis	11	-	0.16%
Nbre total de sièges			58	

7 NOVEMBRE 2007

Avec le boom économique en cours, le NPD a promis d'instaurer un programme universel d'assurance médicaments pour faire en sorte que les médicaments d'ordonnance soient disponibles pour tous les citoyens. Pendant ce temps, les Libéraux ont choisi un nouveau chef, la New Green Alliance a changé de nom pour devenir le Parti vert (bien que le parti demeure non affilié au Parti vert fédéral) et a présenté une liste presque complète de candidats, le Marijuana Party a fait son unique apparition dans une élection provinciale et les Progressistes-conservateurs ont fait activement campagne pour la première fois depuis 1995. Mais aucune de ces forces ne pouvait stopper l'ascension au pouvoir du Parti saskatchewanais.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti saskatchewanais	Brad Wall	57	38	50.92%
Nouveau parti démocratique	Lorne Calvert	58	20	37.24%
Libéral	David Karwacki	58	-	9.40%
Vert	Sandra Finley	48	-	2.01%
Progressiste-conservateur	Rick Swenson	5	-	0.18%
Parti de l'indépendance de l'Ouest	John Neddoly	8	-	0.13%
Marijuana Party	Nathan Holowaty	5	-	0.11%
Nbre total de sièges			58	



7 NOVEMBRE 2011

Un boom économique basé sur les ressources a contribué à amener le Parti saskatchewanais au pouvoir à remporter la plus grande proportion des suffrages exprimés dans une élection générale en Saskatchewan. Les Libéraux ont poursuivi leur descente et, pour la première fois de son histoire, le parti est arrivé quatrième, derrière les Verts. Bien que le Parti progressiste-conservateur soit arrivé cinquième, des cinq plus petits partis, il a été celui qui a remporté le plus de voix par candidats.

RÉSULTATS :

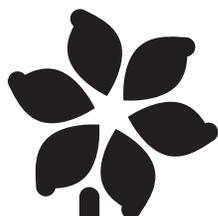
Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti saskatchewanais	Brad Wall	58	49	64.25%
Nouveau parti démocratique	Dwain Lingenfelter	58	9	31.97%
Vert	Victor Lau	58	-	2.87%
Libéral	Ryan Bater	9	-	0.56%
Progressiste-conservateur	Rick Swenson	5	-	0.33%
Parti de l'indépendance de l'Ouest	Dana Arnason	1	-	0.01%
Indépendants		1	-	0.01%
Nbre total de sièges			58	

4 AVRIL 2016

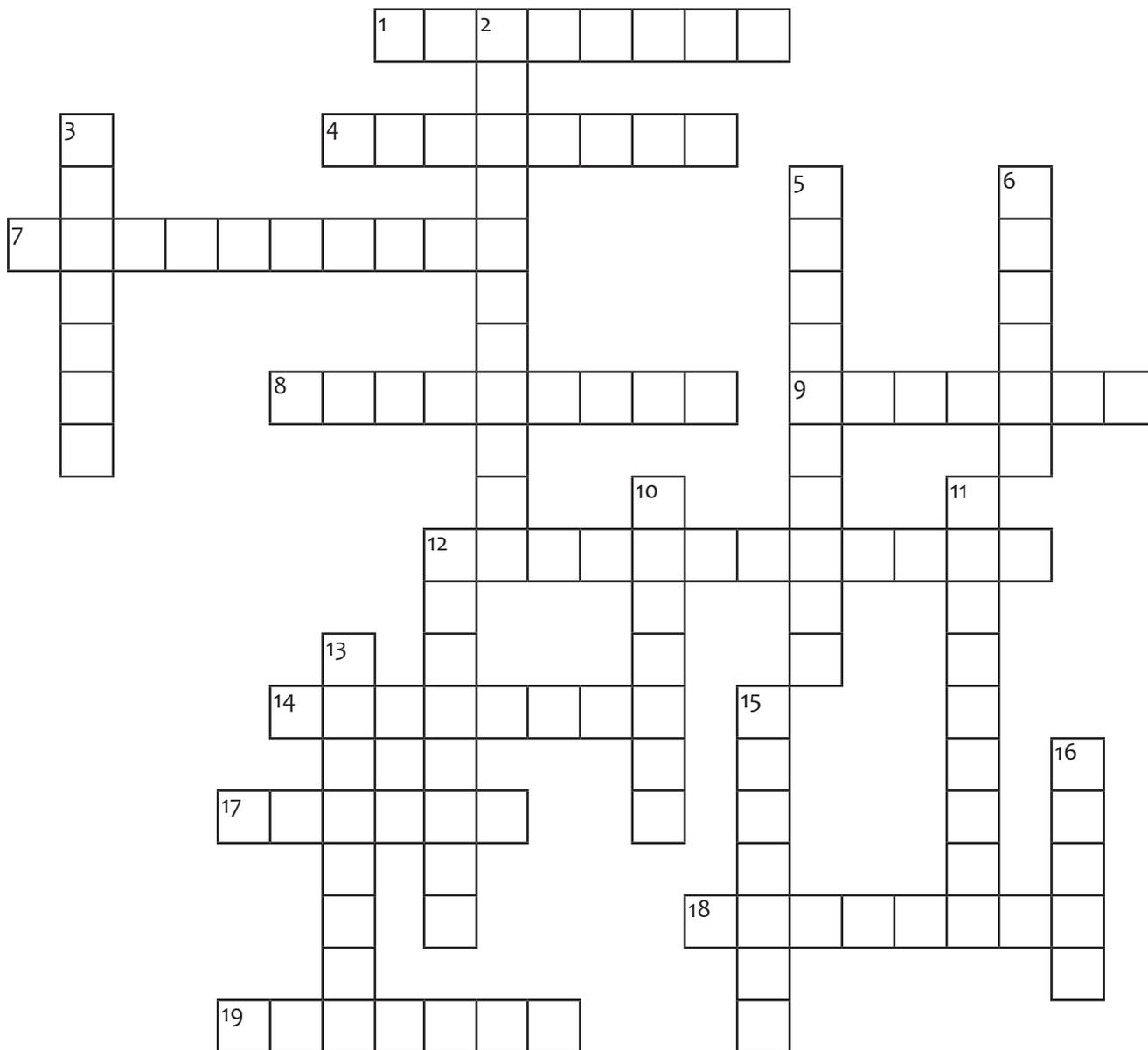
La popularité du Parti saskatchewanais de Brad Wall – particulièrement dans les régions rurales – a contribué à laisser croire que l'élection de 2016 était gagnée d'avance. Cependant, cette certitude à l'endroit du résultat de l'élection a également fait en sorte que le taux de participation à l'élection a été le plus bas jamais enregistré, avec 57,8 % des électeurs.

RÉSULTATS :

Parti	Chef	Candidats	Élus	Suffrages exprimés
Parti saskatchewanais	Brad Wall	61	51	62.36%
Nouveau parti démocratique	Cam Broten	61	10	30.20%
Libéral	Darrin Lamoureux	61	0	3.59%
Vert	Victor Lau	58	0	1.83%
Progressiste-conservateur	Rick Swenson	18	0	1.28%
Parti de l'indépendance de l'Ouest	Frank Serfas	4	0	0.07%
Indépendants		5	0	0.39%
Nbre total de sièges			61	



MOTS CROISÉS : LES ÉLECTIONS EN SASKATCHEWAN



HORIZONTAL

1. Ce chef progressiste-conservateur a mis fin à une période de 30 ans où aucun Conservateur n'avait été élu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.
4. Ce premier ministre conservateur a tenté de se distancier de l'appui offert à son parti par le Ku Klux Klang.
7. Ce parti politique a fait sa première apparition dans une élection provinciale en Saskatchewan en 1938.
8. Ce chef de l'opposition a été l'un des deux seuls de l'histoire de la Saskatchewan à remporter le plus de voix lors d'une élection, mais à ne pas obtenir assez de sièges pour prendre le pouvoir.



ACTIVITÉ

9. Il a été le seul premier ministre de la Saskatchewan à gagner une élection avec moins de 40 % des suffrages exprimés.
12. Bien qu'il ait formé des gouvernements en Alberta et en Colombie-Britannique, ce parti politique n'a élu qu'un total de cinq membres à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.
14. Ce Libéral a été premier ministre, chef de l'opposition et encore premier ministre. Un barrage a été nommé en son honneur.
17. Dans le cadre de sa campagne électorale, ce chef du Parti progressiste-conservateur a soutenu que personne ne pouvait détester un parti qui n'avait pas été au pouvoir depuis quatre décennies.
18. Ce premier ministre a mené cinq campagnes électorales à titre de chef du NPD, et en a remporté trois.
19. Cette personne est arrivée en Saskatchewan en 1902, sans le sou, et, sans connaître l'agriculture. En 1916, il devenait ministre de l'Agriculture en 1916 et, en 1922, il dirigeait la province.

VERTICAL

2. Ce chef du Parti conservateur dirigeait le parti lorsqu'il n'a remporté aucun siège en 1938, mais a plus tard mené le parti libéral fédéral vers la plus importante majorité dans l'histoire du gouvernement fédéral.
3. Ce chef des Libéraux provinciaux a également été député libéral fédéral de 1974 à 1979 et de 1993 à 2019.
5. Ce chef libéral est plus tard devenu le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan.
6. Cette personne a mené les Progressistes-conservateurs vers la victoire la plus écrasante, en terme de sièges, de l'histoire de la Saskatchewan.
10. Ce parti politique a remporté neuf élections consécutives en Saskatchewan, même s'il n'a pas été au pouvoir sans interruption pendant cette période.
11. Bien que Ross Thatcher ait été le premier premier ministre de la Saskatchewan né dans la province, ce premier ministre a été le premier né dans un territoire qui est maintenant la Saskatchewan d'aujourd'hui.
12. Le précurseur du NPD moderne a remporté ses cinq premiers sièges sous le leadership de cette personne.
13. Ce chef de l'opposition a perdu trois élections aux mains de Walter Scott.
15. Ce premier ministre a été celui qui a gagné le plus d'élections.
16. Ce chef du Parti social démocratique est devenu premier ministre après que Tommy Douglas ait fait le saut en politique fédérale, mais a ensuite mené le Parti social démocratique à deux défaites consécutives.



LEÇON 3.2

COMMENT NOUS VOTONS

OBJECTIF

Les élèves apprendront que voter est un droit démocratique et se demanderont si voter est une responsabilité démocratique.

MATÉRIEL

Taux de participation aux élections
Bulletins de vote refusés
Abaisser l'âge du droit de vote?

MARCHE À SUIVRE

1. En groupe, faites un remue-méninges sur les raisons pour lesquelles il est important de voter.
2. Reliez la discussion à la lecture du texte Taux de participation aux élections.

QUESTIONS CLÉS

- À quelles difficultés les étudiants et les personnes sans-abri doivent-ils faire face pour avoir les papiers d'identité nécessaires pour voter? Comment pourrait-on remédier à cela?
- Est-ce que le vote obligatoire est une bonne idée? Expliquez votre réponse.
- Quels sont les avantages et les inconvénients à utiliser des bulletins de vote en papier? Qu'en est-il du vote en ligne?

3. Afin de présenter comment il est possible de participer au processus électoral sans voter pour un candidat, lisez le texte Bulletins de vote refusés. Il pourrait être utile de consulter la Leçon 2.6 Participer au processus politique pour répondre à la question 1 de ce document.
4. Pour réfléchir au taux de participation aux élections, lisez le texte Abaisser l'âge du droit de vote?

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Pour explorer l'obtention du droit de vote pour les Autochtones aux élections fédérales, et la résistance de nombreux Autochtones à se voir accorder ce droit, consultez l'étude de cas « Les peuples autochtones et le droit de vote » dans la ressource *La démocratie et la primauté du droit*. Vous la trouverez à teachers.plea.org.
6. Les archives de la CBC contiennent un dossier sur l'histoire du vote au Canada : *Voting in Canada : How a Privilege Became a Right*. Vous le trouverez au www.cbc.ca/archives/topic/voting-in-canada-how-a-privilege-became-a-right (ressource disponible en anglais seulement).
7. Vous trouverez le guide complet d'Élections Canada *L'histoire du vote au Canada* au <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=his&document=index&lang=f>.

TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS

Pratiquement tous les résidents de la Saskatchewan qui sont des citoyens canadiens âgés de 18 ans ou plus peuvent voter aux élections provinciales. La seule restriction est qu'ils doivent avoir vécu ici pour les six mois précédant le déclenchement des élections.

Au moment de voter, les citoyens doivent prouver leur identité et leur adresse. Ils peuvent le faire en présentant une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement comportant le nom et l'adresse (par exemple, un permis de conduire) ou en présentant deux documents originaux d'une liste approuvée par Elections Saskatchewan et comportant le nom de l'électeur. L'un de ces documents doit avoir l'adresse de l'électeur (par exemple, une carte santé de la Saskatchewan et une facture d'électricité).

Si un électeur ne peut pas fournir de pièces d'identité, un autre électeur admissible peut confirmer son identité et son lieu de résidence, à condition que les deux soient assignés au même district de vote. Un électeur admissible peut prêter serment pour une seule autre personne.

Les exigences en matière de pièces d'identité peuvent créer des obstacles au vote. Des personnes comme les sans-abri ou des étudiants habitant loin de leur lieu de résidence officiel ne disposeront peut-être pas des documents requis pour voter, et il peut être difficile de les obtenir. Ces problèmes ne doivent pas être négligés ou sous-estimés : créer des obstacles à l'exercice des droits démocratiques fondamentaux n'est pas une bonne chose.

Malgré cela, la grande majorité des citoyens de la Saskatchewan ont les documents requis pour voter. Même s'il est facile de voter pour le peuple, un nombre étonnant de personnes omettent d'exercer ce droit. Le pourcentage des électeurs inscrits qui participent au scrutin a connu une baisse marquée au milieu des années 1990 et est depuis revenu à ses niveaux historiques.

Une façon d'accroître le taux de participation aux élections est de rendre le vote obligatoire, comme en Australie. Les Australiens qui ne participent pas au scrutin sont condamnés à une amende, à moins qu'ils aient une raison valide de ne pas voter. Cette obligation a entraîné un taux de participation tournant autour de 95 %.

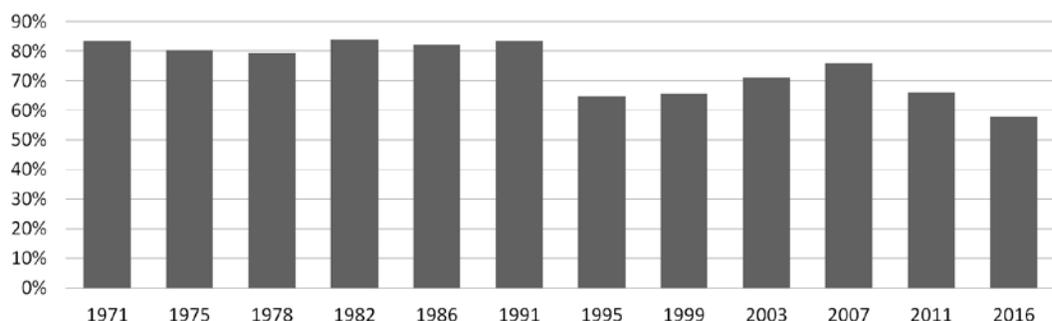
Le vote obligatoire augmente le taux de participation des électeurs. Cependant, exiger que les gens votent restreint notre liberté en nous enlevant le droit de choisir librement de ne pas participer à une élection. Le fait de ne pas voter peut être une forme légitime de protestation politique.

En Saskatchewan, nous avons choisi d'encourager volontairement les gens à voter. L'une des méthodes par lesquelles nous encourageons la participation consiste à donner un meilleur accès aux bureaux de scrutin. Dans la province :

- des bureaux de vote par anticipation sont ouverts pendant cinq jours juste avant les élections
- des bureaux de vote sont installés dans les résidences pour personnes âgées et les foyers de soins personnels
- des bureaux de vote sont ouverts dans les hôpitaux pour les patients
- les personnes qui ne peuvent quitter leur résidence en raison d'une incapacité (et leurs soignants) peuvent voter sur rendez-vous dans leur résidence
- les gens peuvent faire une demande pour voter par la poste

Malgré tout, on pourrait en faire plus. Par exemple, installer des bureaux de vote par anticipation dans les universités et les collèges durant les élections provinciales pourrait encourager les jeunes électeurs à voter.

TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS EN SASKATCHEWAN



CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE

Un débat animé s'est ouvert sur la façon d'utiliser la technologie moderne pour rendre le scrutin plus efficace et plus accessible. Notre méthode actuelle consistant à déposer des bulletins de vote est fondée sur des normes établies au XIX^e siècle. Les électeurs reçoivent un bulletin de vote en papier, y indiquent pour qui ils votent et déposent le bulletin dans une urne. À la fermeture des bureaux de scrutin, les bulletins sont comptés à la main. Des observateurs de tous les candidats et tous les partis politiques sont invités à superviser le processus de dépouillement du scrutin. Si un résultat est serré, un juge pourrait être appelé à procéder à un recomptage des votes. Cela a été la méthode pour voter et pour compter les votes depuis nos premières élections territoriales dans les années 1800.

Elections Saskatchewan – l'organisme indépendant qui supervise les élections en Saskatchewan – avait prévu commencer à changer la façon dont les votes sont comptés pour les élections provinciales de 2020, mais ces plans ont été reportés. La première vague de changements comprenait l'essai de tabulatrices de votes électroniques. Contrairement à notre méthode actuelle consistant à compter les bulletins à la main, des machines auraient été utilisées pour compter les bulletins.

Les changements apportés à la façon dont nous dénombrons les votes doivent être faits avec précaution. Par exemple, aux États-Unis, des rapports sont constamment publiés au sujet de problèmes avec leurs systèmes électroniques de dénombrement des bulletins. En revanche, les élections avec bulletins en papier en Saskatchewan n'entraînent pratiquement jamais de doutes persistants sur le dénombrement des votes. Cela dit, des tabulatrices électroniques ont été utilisées dans de nombreuses élections municipales en Saskatchewan sans qu'aucun problème n'ait été signalé. Bien que les tabulatrices puissent accélérer le dénombrement des votes, il est difficile d'imaginer que le dénombrement électronique des votes entraîne une hausse du taux de participation.

VOTER EN LIGNE?

Un changement encore plus radical qui n'a pas encore été apporté dans les élections provinciales en Saskatchewan est le vote en ligne. Il fait peu de doute que le fait de pouvoir voter sur Internet faciliterait le processus pour les personnes habituées aux technologies et augmenterait possiblement le taux de participation aux élections. En 2007, l'Estonie était le premier pays à faire l'essai du vote en ligne pour une élection nationale. La méthode a été si populaire que près de la moitié de tous les votes sont maintenant faits en ligne. Le taux de participation aux élections en Estonie a également connu une hausse, même si la recherche n'indique pas clairement si cette hausse est le résultat ou non du vote en ligne. Après tout, de nombreux facteurs influencent la décision d'une personne de voter ou non. Plus près de chez nous, des élections en ligne ont été organisées dans plusieurs municipalités de l'Ontario, et ont connu peu de difficultés.

Les détracteurs du vote en ligne craignent que cette méthode soit beaucoup moins sécuritaire que le vote par bulletins physiques. Les systèmes informatiques pourraient être trafiqués, ou faire l'objet de fraudes ou de cyberattaques. Même le principe du vote secret pourrait être compromis, étant donné que votre vote est transféré sur Internet.

Mais peu importe la façon dont nous votons, et si nous votons ou non, nous pouvons avoir confiance dans la fidélité des résultats des élections en Saskatchewan. Nos élections provinciales ont été pour ainsi dire exemptes d'allégations de fraude et d'irrégularités dans le dépouillement des votes. Les citoyens doivent analyser soigneusement tout changement proposé à notre processus de scrutin, mais doivent également faire confiance en l'indépendance d'Élections Saskatchewan, l'organisme de surveillance des élections de la province.

Les bulletins de vote en papier ont été utilisés pour la première fois à Rome, en 139 avant notre ère. Notre système moderne consistant à fournir aux électeurs un bulletin de papier standard où ils indiquent en secret leur choix, avant de mettre le bulletin dans une urne est né en Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie, en 1858. Avant l'expérience australienne, les électeurs amenaient aux bureaux de scrutin leur propre bulletin en papier, sur lequel était indiqué le candidat choisi. Parfois, des partis politiques imprimaient même des bulletins de papier que leurs sympathisants pouvaient utiliser. Comme la méthode du « Apportez votre bulletin » était susceptible d'entraîner toutes sortes de fraudes, les bulletins étaient généralement déposés publiquement. En fait, il était pratique courante d'utiliser des contenants en verre comme urnes afin de voir ce qui était déposé à l'intérieur.



BULLETINS REFUSÉS

Pour de nombreuses raisons, certaines personnes décident de ne pas voter. C'est leur droit. Cependant, les citoyens qui ne veulent voter pour aucun candidat le jour de l'élection ont d'autres options que celle de rester à la maison. Ils peuvent se présenter au bureau de scrutin et déposer un bulletin qui sera rejeté lors du processus de comptage ou ils peuvent se présenter et refuser officiellement leur bulletin.

LES BULLETINS QUI NE COMPTENT PAS POUR UN VOTE POUR UN CANDIDAT

1. Bulletins rejetés

Pour qu'un bulletin soit rejeté, il doit avoir été rempli incorrectement ou de manière illogique par l'électeur. Par exemple, si sur un bulletin plus d'un candidat a été sélectionné, le bulletin sera rejeté lors du processus de dénombrement. (Ces bulletins sont communément appelés *bulletins annulés*. Cependant, les bulletins annulés ne sont pas la même chose. Selon la loi régissant les élections en Saskatchewan, un bulletin annulé est un bulletin conservé par le scrutateur et non compté. Les bulletins sont considérés comme annulés s'ils présentent un problème d'impression. Ils sont également considérés comme annulés si un électeur fait une erreur au moment de voter et, au lieu de mettre le bulletin dans l'urne, il le remet au scrutateur en échange d'un nouveau bulletin.)

Avec les bulletins rejetés, il est impossible de connaître les motivations de l'électeur. Il se peut que certains électeurs expriment sincèrement leur insatisfaction face aux options disponibles ou au système de gouvernement dans son ensemble. Cependant, d'autres personnes peuvent avoir simplement fait une erreur au moment de remplir leur bulletin. Il n'y a aucune façon de distinguer les personnes qui ont fait une erreur de celles qui ont rejeté spécifiquement leurs options.

Afin de clarifier les choses et d'offrir plus d'options aux électeurs qui souhaitent rejeter tous les choix sur un bulletin, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont donné aux électeurs des élections provinciales l'option de refuser leur bulletin.

2. Bulletins de vote refusés

Lorsqu'un électeur reçoit un bulletin de vote au bureau de scrutin, il a l'option de refuser de l'utiliser. Pour exercer cette option, l'électeur doit remettre le bulletin au fonctionnaire électoral sans l'avoir rempli et déclarer qu'il souhaite « refuser son bulletin de vote ». Dans ce cas, le fonctionnaire électoral doit noter que le bulletin de vote a été refusé.

Les bulletins de vote peuvent être refusés lors d'une élection provinciale en Saskatchewan. Cependant, nos lois électorales n'exigent pas que les bulletins de vote refusés soient spécifiquement indiqués dans les résultats électoraux. Le dénombrement des bulletins de vote refusés est plutôt considéré en bloc avec le dénombrement des bulletins annulés. Ce qui signifie que le public ne sait pas combien de bulletins de vote ont été intentionnellement refusés.

Les autres provinces où les électeurs ont le droit de refuser un bulletin de vote considèrent que les bulletins refusés doivent être signalés séparément, de manière publique. Par exemple, les résultats des élections en Alberta et au Manitoba comportent un décompte des bulletins rejetés et des bulletins refusés. L'Ontario va encore plus loin, avec le dénombrement des bulletins rejetés, des bulletins refusés et des bulletins laissés en blanc, mais déposés dans l'urne.



PRÉSERVER LE VOTE SECRET

Refuser votre bulletin de vote est une forme légitime d'expression politique, mais ce n'est pas un processus secret. En effet, l'électeur doit déclarer publiquement son désir de refuser un bulletin et le remettre au bureau de scrutin. Comparativement aux autres électeurs qui votent pour un candidat ou annulent leur bulletin, et dont la décision est secrète.

Le fait de ne pas avoir droit au secret lorsqu'on refuse un bulletin pose problème. En effet, le vote secret contribue à empêcher que les gens soient victimes d'intimidation, menacés ou soudoyés. Lorsqu'un vote est secret, personne ne peut vous forcer à voter d'une certaine façon, ou vous récompenser pour le vote que vous avez fait. De même, le vote secret limite votre capacité à demander des faveurs pour votre choix. Refuser un bulletin de vote, cependant, est un geste public. Cela porte atteinte à la confidentialité politique, un principe que le Canada a reconnu depuis sa première utilisation du vote secret lors des élections fédérales de 1874.

Les lois électorales du Manitoba reconnaissent l'importance du secret pour les électeurs qui souhaitent refuser leur bulletin de vote. Elles permettent aux électeurs d'inscrire « Refusé » sur leur bulletin de vote et de le placer dans l'urne. Cette méthode permet de préserver la confidentialité politique, tout en faisant en sorte que le bulletin soit considéré comme refusé.

POURQUOI REFUSER VOTRE BULLETIN DE VOTE?

Les bulletins refusés donnent aux électeurs la chance d'exprimer officiellement leur insatisfaction. S'ils rejettent tous les candidats – ou peut-être même le système gouvernemental dans son ensemble –, décliner leur bulletin est une manière de se faire entendre le jour de l'élection. En revanche, annuler simplement son bulletin et le mettre dans l'urne peut signifier plusieurs choses, de l'expression d'un mécontentement politique à une simple erreur.

Néanmoins, les bulletins refusés ne sont pas signalés séparément lors des élections en Saskatchewan. Leur nombre est plutôt amalgamé à la catégorie des bulletins de vote annulés. Ce manque de visibilité peut potentiellement amoindrir l'efficacité politique d'un bulletin refusé dans nos élections provinciales.

DISCUTEZ

1. Dans quelles circonstances est-ce une bonne chose de refuser un bulletin de vote? Existe-t-il de meilleures façons d'exprimer son mécontentement politique qu'en refusant un bulletin?
2. En 2014, un citoyen de l'Ontario a lancé la campagne non partisane « Refusez votre vote » (*Decline Your Vote*) afin de faire connaître au public l'option des bulletins refusés. La campagne semble avoir eu un impact sur l'élection provinciale de cette année-là : 31 399 bulletins ont été refusés, comparativement à 2 335 lors de l'élection précédente.
 - a) Est-ce que plus de gens refuseraient leur bulletin de vote s'ils étaient au courant de cette option?
 - b) À qui incombe la responsabilité de faire connaître l'option du bulletin refusé auprès de la population?
3. Qu'arriverait-il si, lors d'une élection, le nombre de bulletins refusés dépassait le nombre de bulletins pour les candidats? Autrement dit, qu'arriverait-il si les bulletins refusés « gagnaient » l'élection?
4. Apporteriez-vous des changements à la loi en Saskatchewan relativement aux bulletins refusés? Si oui, quels seraient ces changements?

Les électeurs ne peuvent pas publier des photos de leur bulletin de vote dans les médias sociaux. En fait, les cellulaires et appareils photo ne doivent pas être utilisés dans les bureaux de scrutin, même pour photographier votre bulletin pour votre collection privée. Une photo pourrait permettre à une autre personne de confirmer votre vote. Cela compromettrait le principe du vote secret et créerait la possibilité de punir ou de récompenser les gens pour avoir voté d'une certaine façon.



ABAISSER L'ÂGE DU DROIT DE VOTE?

Les luttes pour le droit de vote sont aussi anciennes que la démocratie elle-même. Lorsque le concept occidental de la démocratie a émergé à Athènes il y a environ 2 500 ans, seuls quelques citoyens mâles adultes pouvaient voter. Il a fallu attendre les XIX^e et XX^e siècles pour que le droit de vote soit largement étendu. Les mouvements visant à accorder aux femmes le droit de vote étaient à l'avant-scène de cet élargissement du droit de vote. La Nouvelle-Zélande a été le premier pays des temps modernes à accorder ce droit, en 1893. Les femmes de la Saskatchewan l'ont obtenu en 1916. Jesse Florence Read, l'épouse du premier ministre de l'époque Walter Scott, a signé une pétition en soutien à ce mouvement en 1909. Scott appuyait son épouse et a encouragé les femmes à recueillir du soutien auprès de la population de la province afin d'ouvrir la voie au droit de vote.

Les femmes étaient un groupe de la société parmi plusieurs qui ont obtenu le droit de vote au XX^e siècle. La loi canadienne autorisait spécifiquement la discrimination envers le droit de vote des minorités. Ce qui veut dire que le gouvernement fédéral pouvait limiter de façon arbitraire le droit de vote. Par exemple, les Doukhobors ne pouvaient pas voter avant 1945. Les Sino-Canadiens et les Indo-Canadiens ont obtenu le droit de vote en 1947 seulement. Les Canadiens d'origine japonaise l'ont obtenu en 1948. Et il a fallu attendre en 1960 pour que les Autochtones canadiens n'aient plus à renoncer aux droits issus des traités et à leur statut en vertu de la *Loi sur les Indiens* afin de voter à une élection fédérale. Le gouvernement provincial a accordé le droit de vote aux Autochtones la même année.

En 1988, le droit de vote a été accordé aux personnes se trouvant dans des établissements de soins de santé mentale. En 2002, la Cour suprême a statué que les prisonniers avaient le droit de voter.

Pour les jeunes, l'élargissement du droit de vote a également été un sujet de discorde. Ce n'est qu'en 1970, suivant l'exemple du Royaume-Uni, que l'âge légal pour voter au Canada est passé de 21 à 18 ans. Dernièrement, l'idée d'abaisser à 16 ans l'âge du droit de vote a circulé, mais ne s'est pas imposée. Un projet de loi émanant d'un député a été présenté à la Chambre des communes en 2005 afin d'abaisser l'âge du droit de vote aux élections fédérales, mais il n'a pas été adopté. De même, en 2008, le concept a été proposé en Nouvelle-Écosse, mais l'idée n'a pas abouti.

Parmi les arguments en faveur de l'idée d'abaisser l'âge du droit de vote, on trouve les suivants :

- l'instruction civique, conjointement au droit de vote instaure un sens du devoir et l'habitude de voter
- si les jeunes commencent à voter, les politiciens devraient mieux répondre à leurs besoins
- les jeunes se voient déjà accorder de nombreux autres droits des adultes, comme conduire un véhicule

Parmi les arguments contre l'idée d'abaisser l'âge du droit de vote, on trouve les suivants :

- les jeunes n'ont pas la maturité des adultes pour prendre des décisions au sujet de la gouvernance
- le taux de participation des jeunes aux élections est faible, alors leur accorder le droit de vote plus tôt ne changerait pas grand chose

Quelques pays ont fixé l'âge légal pour voter à moins de 18 ans. Par exemple, en Autriche, au Brésil et à Cuba, l'âge minimal pour voter est 16 ans, et au Timor oriental et au Soudan, il est de 17 ans. Globalement toutefois, il est très rare que l'âge légal pour voter soit de moins de 18 ans.



DISCUTEZ

1. Presque tous les jeunes apprennent à l'école ce que sont le vote et les élections. Ils n'ont toutefois pas la chance de voter avant l'âge adulte.
 - a) Est-ce que le temps écoulé entre votre apprentissage du processus électoral et le moment où vous pouvez exercer votre droit de vote vous rendra moins enclin à voter une fois adulte?
 - b) Est-ce que les jeunes sont assez matures pour voter?

2. Les personnes de moins de 18 ans ont quelques-unes des responsabilités des adultes, mais pas toutes. De nombreuses lois en tiennent compte. Par exemple, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* traite généralement les jeunes de manière différente des adultes. De même, les lois de la Saskatchewan concernant l'alcool traitent les jeunes de moins de 19 ans différemment des adultes.
 - a) Est-ce que le fait d'abaisser l'âge du droit de vote renforcerait les arguments pour changer d'autres lois relatives aux jeunes? Expliquez votre réponse.
 - b) Si les lois criminelles ou relatives à l'alcool changeaient à la suite d'une reconnaissance de la maturité des jeunes, est-ce que ces changements seraient nécessairement bons pour vous?

3. Quelles seraient les conséquences générales du droit de vote des jeunes?



LEÇON 3.3

RÉFORME ÉLECTORALE

OBJECTIF

Les élèves apprendront ce qu'est un système uninominal majoritaire à un tour, le type de lois qu'il produit et certaines des réformes qui ont été suggérées.

MATÉRIEL

Petits partis politiques
Raisons pour une réforme électorale

MARCHE À SUIVRE

1. En groupe, faites un remue-méninges pour dresser une liste des partis qui se présentent aux élections. Si la liste est incomplète, partagez avec le groupe les partis manquants.
2. Utilisez le texte Petits partis politiques pour illustrer que nous avons en Saskatchewan un choix politique plus vaste que ce qui est généralement perçu.

QUESTIONS CLÉS

- Pourquoi les petits partis politiques et leurs candidats obtiennent-ils généralement moins de soutien que les candidats des partis traditionnels? Discutez des possibilités suivantes.
 - Les candidats locaux sont devenus moins importants pendant les élections, car les campagnes se concentrent sur les chefs.
 - Les médias ne prêtent attention qu'aux principaux partis.
 - Les électeurs n'ont pas le temps, ou ne prennent pas le temps de faire une recherche sur tous les candidats.

- Souvent, les petits partis ne mènent pas de campagnes provinciales comme les partis principaux.
 - Les petits partis ne reflètent pas les opinions d'une masse critique de personnes.
 - Les gens ont tendance à voter pour des partis qui, selon eux, ont de meilleures chances de gagner.
 - Les petits partis ont simplement des points de vue qui représentent une opinion marginale.
- Quels sont les exemples, dans l'histoire de la Saskatchewan, où de petits partis sont devenus des partis majeurs?

Il peut être utile d'examiner les politiques d'un ou de plusieurs petits partis afin d'éclairer cette discussion ou de faire un suivi. Les activités de la Leçon 3.4 vous aideront à guider un tel examen.

3. Reliez la discussion du manque de représentation des petits partis politiques à l'Assemblée législative à une discussion sur le système de scrutin uninominal majoritaire à un tour, à l'aide du texte Raisons pour une réforme électorale.
4. Il existe des débats sains afin de déterminer quels sont les meilleurs types de systèmes électoraux. Les élèves peuvent entreprendre des projets de recherche qui examinent de manière critique différents types de scrutins : Cette liste pourrait comprendre les éléments suivants :
 - des variantes de la représentation proportionnelle, telles que le scrutin à vote unique transférable, la représentation proportionnelle à scrutin de liste et la représentation proportionnelle mixte
 - le vote préférentiel
 - le système uninominal majoritaire à un tour

Un excellent point de départ pour comprendre les différents modes de scrutin est le rapport de 2004 de la Commission du droit du Canada *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*. Vous trouverez cette publication au <http://publications.gc.ca/collections/Collection/J31-61-2004F.pdf>.

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Plusieurs provinces ont tenu des plébiscites et des référendums sur la réforme électorale. Pour une étude de cas sur l'expérience de l'Île-du-Prince-Édouard, consultez le texte « Établissement du taux de participation minimum : votes sur la réforme électorale de l'Île-du-Prince-Édouard » dans la trousse *Démocratie directe : plébiscites et référendums*. Vous trouverez cette ressource à teachers.plea.org.

PETITS PARTIS POLITIQUES

La plupart des gens connaissent les deux grands partis politiques en Saskatchewan : le Parti saskatchewanais et le NPD. Mais ce ne sont pas les seuls partis politiques de la province. Présentement, la Saskatchewan compte six partis politiques officiels :

- Nouveau parti démocratique (NPD)
- Parti progressiste-conservateur de la Saskatchewan
- Parti vert de la Saskatchewan
- Parti libéral de la Saskatchewan
- Parti saskatchewanais
- Wexit Saskatchewan

De plus, il peut y avoir dans certaines circonscriptions des candidats indépendants non affiliés à un parti politique officiel qui se présentent aux élections.

Les petits partis politiques n'ont pas eu beaucoup de succès pour remporter des sièges à l'Assemblée législative. C'est particulièrement vrai depuis les années 1940.



RAISONS POUR UNE RÉFORME ÉLECTORALE

Les élections en Saskatchewan sont fondées sur ce qu'on appelle le système uninominal majoritaire à un tour. Dans ce système, le candidat de chaque circonscription qui remporte le plus de voix devient le membre de l'Assemblée législative pour cette circonscription.

Par exemple, imaginez le résultat de cette course à trois hypothétique :

Candidat A : 37 % des voix

Candidat B : 35 % des voix

Candidat C : 28 % des voix

Le Candidat A est élu et occupera un siège à l'Assemblée législative.

Lors des élections générales, ce processus de scrutin est appliqué dans chaque circonscription de la province. Le parti ayant le plus de candidats élus dans la province formera habituellement le gouvernement.

Un des problèmes du système de scrutin uninominal majoritaire à un tour, c'est que le nombre de sièges qu'occupe chaque parti à l'Assemblée législative ne reflète pas le nombre de votes obtenus par chaque parti dans la province.

Pour mieux comprendre l'écart entre les suffrages exprimés et les sièges obtenus, regardez les résultats de l'élection provinciale de 2016. Comparez le pourcentage de sièges gagnés par chaque parti au pourcentage des suffrages exprimés :

Parti	Suffrages exprimés	Nbre de sièges – scrutin uninominal majoritaire à un tour	% des sièges – scrutin uninominal majoritaire à un tour
Parti saskatchewanais	62.36%	51	84%
Nouveau parti démocratique	30.20%	10	16%
Libéral	3.59%	0	0%
Vert	1.83%	0	0%
Progressiste-conservateur	1.28%	0	0%
Parti de l'indépendance de l'Ouest	0.07%	0	0%
Indépendants	0.39%	0	0%

Le Parti saskatchewanais a remporté 84 % des sièges à l'Assemblée législative avec 62 % des suffrages exprimés. En même temps, les électeurs qui ont voté pour d'autres partis étaient sous-représentés à l'Assemblée législative, lorsqu'ils étaient représentés.

En Saskatchewan, les élections à scrutin uninominal majoritaire à un tour mettent presque toujours au pouvoir le parti ayant remporté le plus de voix. Cependant, ce mode de scrutin a déjà mis au pouvoir le parti arrivé en seconde place. En effet, en 1986, le NPD a remporté le plus de votes, mais les Progressistes-conservateurs ont obtenu le plus de sièges et ont formé le gouvernement. De manière un peu différente, en 1999, le Parti saskatchewanais a remporté le plus de voix, mais le NPD a obtenu le plus de sièges. Pour former un gouvernement, le NPD a accepté de créer une coalition avec les Libéraux, qui étaient arrivés en troisième place.



RÉFORME ÉLECTORALE

De nombreuses personnes ont préconisé des réformes électorales afin de remédier aux problèmes qu'ils perçoivent du système de scrutin uninominal majoritaire à un tour.

L'une des réformes proposées est la représentation proportionnelle. Il existe plusieurs types de représentation proportionnelle, mais ils partagent tous le même objectif : les partis obtiennent des sièges en fonction des suffrages exprimés. Par exemple, si le Parti A reçoit 55 % des suffrages exprimés et que le Parti B reçoit 45 % des suffrages exprimés, le Parti A obtient 55 % des sièges de l'Assemblée législative et le Parti B obtient 45 % des sièges de l'Assemblée législative. Cette façon de faire reflète plus fidèlement les intentions des électeurs de la province.

Une autre réforme proposée est le vote préférentiel. Il existe plusieurs types de vote préférentiel, mais ils ont tous un objectif commun. Dans les systèmes à vote préférentiel, un candidat doit recevoir 50 % ou plus des suffrages exprimés pour obtenir un siège à l'Assemblée. Lorsque les votes sont comptés, si aucun candidat n'obtient 50 % des voix, le candidat ayant remporté le moins de voix est éliminé et le processus de tours commence. Les tours se poursuivent jusqu'à ce qu'un candidat obtienne 50 % ou plus des voix. Contrairement à la représentation proportionnelle, les systèmes à vote préférentiel favorisent généralement les grands partis.

DISCUTEZ

1. Est-ce que le scrutin uninominal majoritaire à un tour est une façon juste de choisir un gouvernement? Expliquez votre réponse.
2. Seriez-vous plus enclins à voter pour un petit parti, si vous pensiez que votre vote aurait plus de chances de faire élire quelqu'un?



LEÇON 3.4

LES PLATEFORMES DES PARTIS

OBJECTIF

Les élèves effectueront une recherche sur les enjeux auxquels fait face la Saskatchewan et examineront la position des partis à leur sujet.

MATÉRIEL

Politiques publiques : enjeux et positions

MARCHE À SUIVRE

1. En groupe, faites un remue-méninges pour trouver des enjeux qui sont importants pour les citoyens de la Saskatchewan. Sélectionnez des enjeux qui peuvent être modifiés, contrôlés ou influencés par le gouvernement provincial. Les informations générales au sujet de la répartition des champs de compétence des gouvernements, qui se trouvent à la Leçon 1.2, pourraient être utiles pour établir si les enjeux relèvent des compétences des provinces.
2. Répartissez les élèves en équipes afin de déterminer quels enjeux les intéressent le plus. En utilisant le texte Politiques publiques : enjeux et positions comme guide, les élèves doivent effectuer une recherche à l'aide de documents de campagne, des sites Web des partis, de reportages et d'autres sources d'information afin de découvrir la position des partis traditionnels et des petits partis sur ces enjeux.
3. Assignez à chaque groupe un enjeu particulier, qu'il examinera de manière approfondie. Les élèves devront préparer une brève présentation pour la classe.

POLITIQUES PUBLIQUES : ENJEUX ET POSITIONS

Durant la campagne électorale fédérale de 1993, la première ministre de l'époque, Kim Campbell, s'est fait poser des questions au sujet des plans de son gouvernement de couper dans les programmes sociaux. La réponse, aujourd'hui célèbre, de Campbell à cette question a été : « ce n'est pas le moment, je crois, d'entrer dans un débat sur des enjeux très, très sérieux. »

Les partis d'opposition et les médias ont rapidement attaqué Campbell pour avoir évité une conversation au sujet d'un enjeu pendant une campagne électorale.

Il faut reconnaître qu'il y avait peut-être une part de vérité dans sa déclaration. Les enjeux de société sont complexes, peuvent rarement être expliqués par une seule raison et exigent habituellement des solutions réfléchies. Néanmoins, pour de nombreuses personnes, les élections sont le seul moment où elles s'intéressent activement à la politique et à la gouvernance. Ainsi, les élections sont un moment pour débattre « d'enjeux très, très sérieux ».

Plusieurs enjeux relatifs à la vie en Saskatchewan émergeront au cours de cette campagne électorale. Choisissez quelques enjeux que vous trouvez intéressants et importants. Pour chacun d'eux, répondez aux questions suivantes :

1. Examiner l'enjeu

- a) Quel est l'enjeu?
- b) Pourquoi est-ce un enjeu pour vous? Est-ce un enjeu pour d'autres personnes également?
- c) Quels partis politiques se sont attaqués à cet enjeu?
- d) Quelle la politique/la position de chaque parti sur l'enjeu?
- e) Si aucun des partis ne s'est attaqué à cet enjeu, quelle en est la raison d'après vous?

2. Analyser les positions des partis

- a) À qui profitera le plus la solution de chaque parti à cet enjeu?
- b) Qui en profitera le moins?
- c) Quels problèmes ne sont pas résolus par la solution proposée?
- d) Quels problèmes la solution pourrait-elle créer?



ACTIVITÉ

LEÇON 3.5

CANDIDATS LOCAUX

OBJECTIF

Comme nous élisons un représentant local dans chaque circonscription de la province, les élèves en apprendront plus sur les candidats qui se présentent aux élections dans leur circonscription.

MATÉRIEL

[Guide de recherche sur les candidats locaux](#)

MARCHE À SUIVRE

1. Écrivez au tableau le nom du premier ministre ou du chef de l'opposition. Demandez aux élèves de lever la main s'ils connaissent cette personne. Ensuite, écrivez au tableau le nom du membre de l'Assemblée législative de la circonscription et demandez aux élèves de lever la main s'ils connaissent cette personne. Utilisez ce petit sondage non officiel pour discuter du fait que les députés sont souvent moins connus que le chef de leur parti.
 2. Assignez l'activité [Guide de recherche sur les candidats locaux](#). Pour réaliser cette activité, vous pourriez par exemple répartir les élèves en groupe, afin de créer des présentations/babillards/reportages sur un candidat local précis.
 3. Certaines questions du [Guide de recherche sur les candidats locaux](#) obtiendront une meilleure réponse si vous les posez aux candidats en personne. Ainsi, les enseignants pourraient décider d'organiser un forum dans leur école avec tous les candidats ou une sortie avec la classe pour assister à un tel forum. Cette option aidera les élèves et la communauté à en apprendre plus au sujet des candidats locaux.
4. Une fois que les élèves ont examiné attentivement tous les candidats dans leur circonscription, animez une discussion de groupe sur les questions suivantes :
 - Quel candidat ferait le meilleur membre local de l'Assemblée législative?

GUIDE DE RECHERCHE SUR LES CANDIDATS LOCAUX

Le rôle d'un membre de l'Assemblée législative est important. Les membres proposent et votent des lois, défendent les électeurs de leur circonscription et attirent l'attention sur les besoins pressants de la province dans son ensemble.

Malheureusement, les candidats locaux sont éclipsés par leur parti et leur chef durant une campagne électorale. Il s'agit d'un problème, puisque lorsque les citoyens votent dans une élection provinciale, ils votent pour un représentant local. Il est donc essentiel de connaître les candidats locaux.

Pour chaque candidat se présentant aux élections dans votre circonscription, répondez aux questions suivantes :

1. Qui est le candidat?
2. Qu'a fait le candidat, à l'extérieur de la sphère politique, qui en ferait un bon représentant local?
3. Le candidat s'est-il rendu accessible pour le public, par exemple en participant à des forums avec les candidats locaux, en organisant des assemblées et en accordant des entrevues dans les médias sociaux ou aux médias locaux?
4. Quelles politiques le candidat privilégie-t-il?
5. En quoi les politiques appuyées par le candidat aident-elles votre circonscription? En quoi ces politiques aident-elles la province dans son ensemble?
6. Le candidat a-t-il des idées uniques à votre circonscription, ou ne fait-il que répéter les politiques de son parti?
7. Les membres de l'Assemblée législative doivent arriver à un équilibre entre les opinions de leurs électeurs, le parti politique avec la plateforme qu'ils appuient pour se faire élire et les besoins de la province dans son ensemble.
 - a) Que ferait le candidat si une politique du parti était différente de ce que la plupart de ses électeurs souhaitaient?
 - b) Que ferait le candidat si les besoins de la province dans son ensemble entraient en conflit avec un besoin local?
8. Feriez-vous confiance à ce candidat pour examiner, débattre et voter les lois qui gouvernent notre province?



ACTIVITÉ

LEÇON 3.6

ANALYSE POST-ÉLECTORALE

OBJECTIF

Des résultats d'élections seront analysés, afin que les élèves puissent réfléchir à ce que les résultats signifient pour leur communauté et pour la province.

MATÉRIEL

Couverture médiatique des résultats
Données du recensement en Saskatchewan

MARCHE À SUIVRE

1. En groupe, lisez et/ou écoutez des résultats d'élection pertinents, tels que communiqués dans des médias traditionnels et des médias sociaux.
2. Analysez les résultats de l'élection.

QUESTIONS CLÉS

- Si une élection parallèle s'était tenue en classe, comparez les résultats du vote des élèves aux résultats d'ensemble des élections.
 - Quels facteurs ont contribué à faire gagner ou perdre les candidats?
 - Quelles promesses ont été faites par le parti vainqueur et les candidats? Comment devraient-ils devoir rendre des comptes au sujet de ces promesses?
 - Quels ont été les événements les plus importants de la campagne?
3. Reportez-vous à la couverture des médias traditionnels et des médias sociaux, que nous avons abordée dans la Leçon 2.4 et la Leçon 2.5.

QUESTION CLÉ

- Est-ce que les médias ont eu une influence sur les résultats des élections? Si oui, de quelle façon?
4. Reportez-vous le taux de participation aux élections que nous avons abordé dans la Leçon 3.2.

QUESTIONS CLÉS

- Quel a été le taux de participation aux élections dans l'ensemble de la province? Dans votre circonscription? Comment ces taux se comparent-ils à ceux des autres élections?
 - Quels facteurs ont influencé le taux de participation?
5. Reportez-vous à la représentation proportionnelle, que nous avons abordée dans la Leçon 3.3.

QUESTION CLÉ

- Quel pourcentage des voix et quel pourcentage des sièges chaque parti a-t-il obtenus? Qu'est-ce que ces résultats révèlent au sujet de notre système électoral?
6. Détaillez le genre et l'origine ethnique de tous les candidats et des candidats élus. Le profil communautaire de la Saskatchewan de Statistique Canada peut vous fournir des données actuelles pour cet exercice. Vous le trouverez à www.statcan.gc.ca.

QUESTIONS CLÉS

- Est-ce qu'un parti a fait élire proportionnellement plus de femmes et de minorités qu'un autre?
 - Est-ce que l'Assemblée législative ressemblera à la province dans son ensemble?
 - Est-ce qu'un nombre disproportionné de femmes ou de minorités ont perdu leur campagne? Si oui, pouvez-vous déterminer pour quelles raisons?
 - Est-ce que l'identité d'un candidat est plus importante que ses politiques et ses opinions?
 - Que pouvons-nous faire pour contribuer à faire en sorte que notre Assemblée législative soit représentative de la province dans son ensemble?
7. Rappelez-vous la citation de George Bernard Shaw de la Leçon 1.1 : « La démocratie est une technique qui nous garantit de ne pas être mieux gouvernés que nous le méritons ».

QUESTIONS CLÉS

- Méritons-nous les membres locaux de l'Assemblée législative que nous élisons?
- Est-ce que la Saskatchewan mérite le gouvernement que nous avons formé?

CORRIGÉ

LEÇON 2.1 : NOMS DE POLITICIENS ET LIEUX

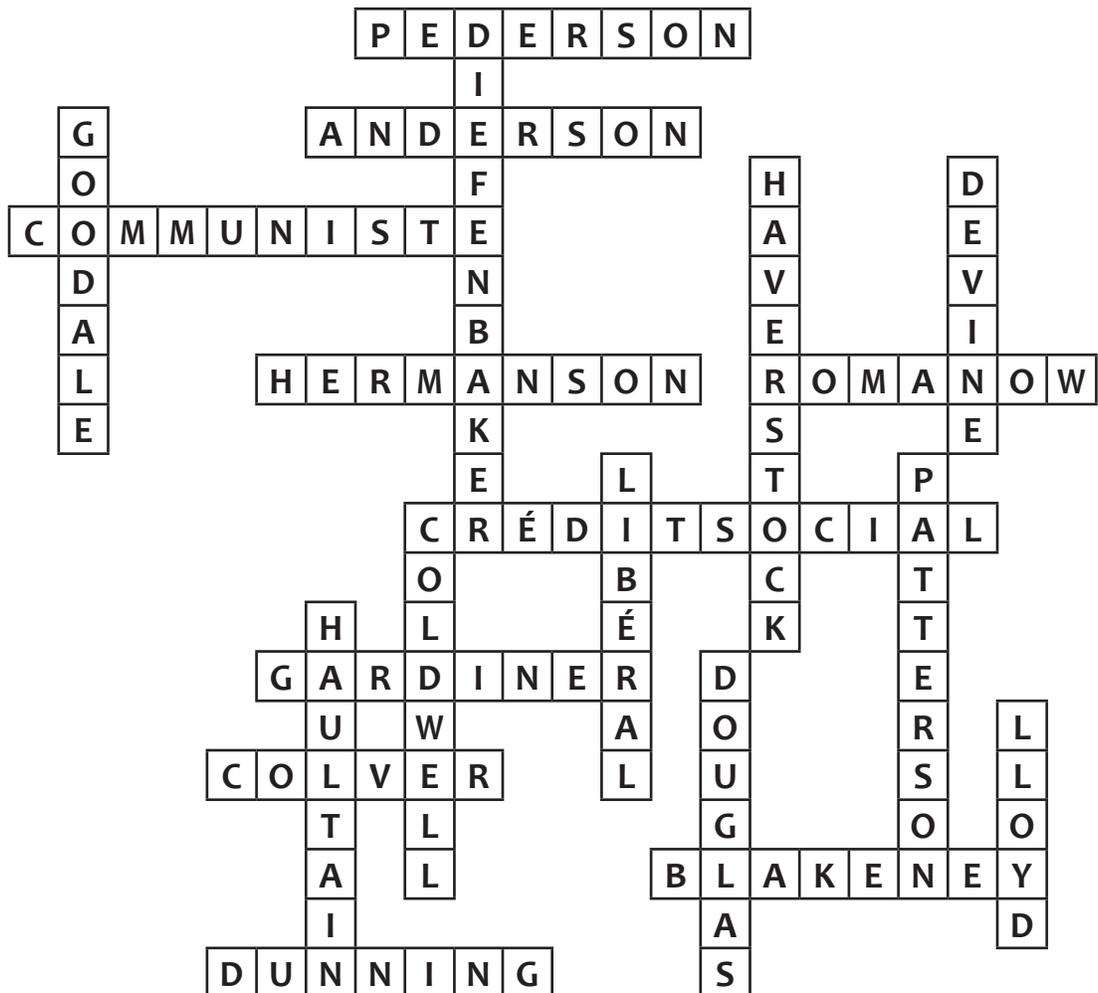
1. i) Ramsland Building, Yorkton
2. e) Motherwell Building, Regina
3. a) Brockelbank Place, Tisdale
4. d) C. F. Fines Building, Regina
5. j) L. F. McIntosh Building, Prince Albert
6. b) Grant Devine Dam, près d'Alameda
7. h) Francis Alvin George Hamilton Building, Regina
8. c) Rt. Hon. John G. Diefenbaker Bridge, Prince Albert
9. g) Sturdy-Stone Building, Saskatoon
10. f) Dave G. Steuart Arena, Prince Albert

LEÇON 2.2 : PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS EN SASKATCHEWAN

Question 2

Le seul projet de loi adopté était *The Protection of the Wild Ponies of Bronson Forest Act*.

LEÇON 3.1 : MOTS CROISÉS : LES ÉLECTIONS EN SASKATCHEWAN





Legal Information for Everyone